BRENDAN KEMMET
STÉPHANE SELLAMI

LA TRAQUE DU GRÊLÉ

RÉCIT

Au cœur du plus vieux « cold case »
de la police parisienne

Robert Laffont

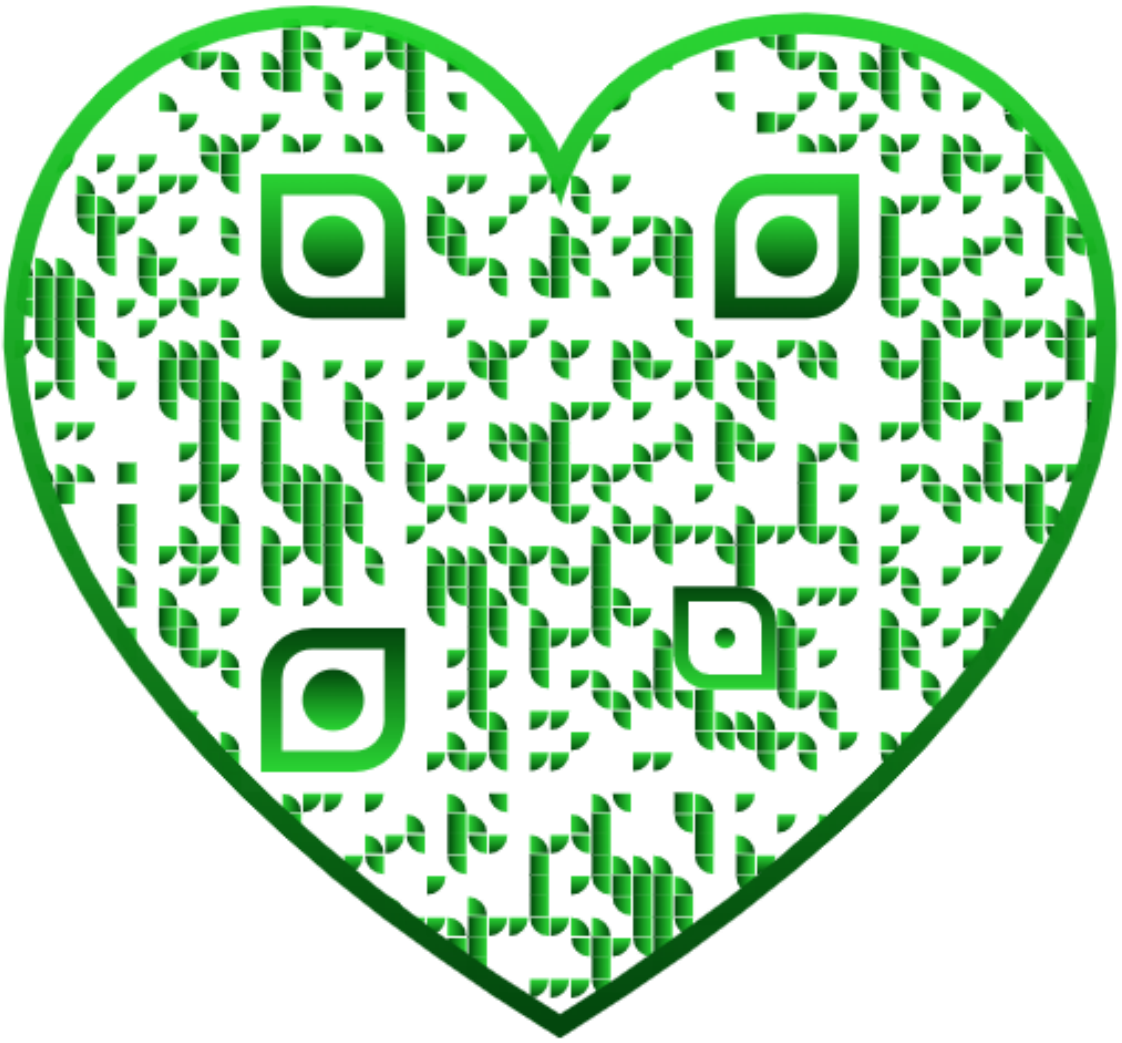

BRENDAN KEMMET
STÉPHANE SELLAMI

LA TRAQUE DU GRÊLÉ

RÉCIT

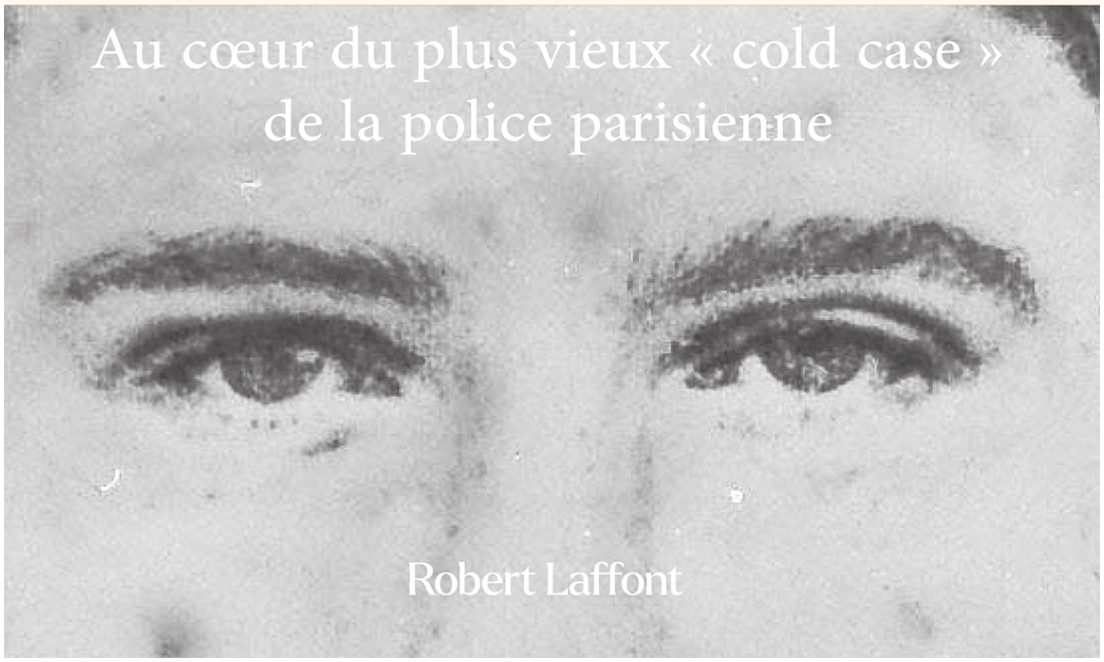

DES MÊMES AUTEURS

Maghreb Connection, Robert Laffont, 2021.

Les Parrains du foot, avec Mathieu Grégoire,
Robert Laffont, 2018.

Brendan Kemmet
Stéphane Sellami

LA TRAQUE DU GRÊLÉ

Robert Laffont

© Éditions Robert Laffont, S.A.S., Paris, 2022
ISBN 978-2-221-26072-2
Éditions Robert Laffont – 92, avenue de France 75013 Paris
Ce livre électronique a été produit par Graphic Hainaut.

Suivez toute l'actualité des Éditions Robert Laffont sur

www.laffont.fr

Sommaire

1. Couverture
2. Des mêmes auteurs
3. Titre
4. Copyright
5. Actualité des Éditions Robert Laffont
6. Prologue
7. L’appel
8. 1. « Le monsieur dans l’ascenseur »
9. 2. Le saucissonneur
10. 3. Madame la juge
11. 4. L’homme aux yeux cernés
12. 5. « Mademoiselle, vos papiers ! »
13. 6. Peur sur la ville
14. 7. Cousin « François »
15. 8. La ferme du Val-d’Enfer
16. 9. Martine Monteil entre en scène
17. 10. Les petits carnets rouges
18. 11. Déductions
19. 12. La liste des 750
20. 13. Matricule 120900 U
21. 14. Cold cases
22. Épilogue - Le pont des Escargots
23. Chronologie

Prologue

L'appel

Paris, 29 septembre 2021, treizième étage du tribunal judiciaire de Paris 16 h 30. Le téléphone vibre sur son bureau mais Nathalie Turquey, juge d'instruction au service général, est trop absorbée par la relecture de l'audition d'un suspect qu'elle vient de mettre en examen pour l'entendre. Les dossiers s'accumulent dans son cabinet et elle ne compte plus les heures passées à éplucher les commissions rogatoires qui rentrent à un rythme effréné.

Au troisième appel, elle finit par décrocher. À l'autre bout du fil, le commandant Christian Le Jallé, en poste à la brigade criminelle de la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) de Paris, informe « Mme la juge » qu'il « se passe quelque chose d'anormal » à Montpellier. La magistrate percute aussitôt : dans le cadre d'une très vieille affaire criminelle en région parisienne, elle a fait convoquer des centaines de gendarmes à la retraite ou encore en activité aux quatre coins de la France pour des « vérifications d'usage » et, à l'issue, un prélèvement ADN – avec leur accord – est effectué. Nathalie Turquey ne veut pas trop y croire mais elle appelle immédiatement la direction territoriale de la police judiciaire (DTPJ) de Montpellier pour en savoir plus.

« Oui, madame la juge, voilà ce qui se passe, j'ai convoqué un des gendarmes de votre liste qui habite du côté de La Grande-Motte, détaille la commandante Christine B. Il s'appelle François Vérove. On vient d'apprendre qu'il a disparu depuis deux jours. Ce sont les gendarmes de la section de recherches de Montpellier qui viennent de nous en informer. À ce qu'on sait, il n'était pas dépressif. Combien mesure-t-il ? Un mètre quatre-vingt-huit. Les recherches sont en cours. Je vous tiens au courant dès que j'en sais plus. »

La femme de cet ancien militaire, passé ensuite dans les rangs de la police, a poussé, la veille au matin, les portes de la brigade de gendarmerie de La Grande-Motte pour signaler la disparition de « son » François. La

dernière fois qu'elle l'a vu, c'était en fin d'après-midi, le 27 septembre, alors qu'il enfourchait son vélo électrique pour aller « accueillir de nouveaux arrivants » dans un appartement mis en location, non loin de leur domicile.

L'ex-pandore a-t-il paniqué et pris le large pendant quelques jours, histoire de se faire oublier ?

Non, Nathalie Turquey ne peut pas l'envisager. Mais elle refuse de penser qu'il pourrait s'agir du tueur en série qu'elle traque depuis maintenant sept ans. « L'affaire de sa vie », comme elle l'a confié à quelques intimes.

Deux heures plus tard, la juge est rappelée par la commandante Christine B. de la DTPJ de Montpellier.

« Je viens de recevoir un appel de la section de recherches, ils viennent de le retrouver dans une maison louée au Grau-du-Roi, à dix minutes de chez lui. Il se serait suicidé. »

Nathalie Turquey ne tient plus en place. Elle demande à son interlocutrice de se rendre immédiatement sur les lieux et de l'« informer dès son arrivée ».

Alors qu'elle a regagné son appartement à Boulogne-Billancourt, dans l'ouest parisien, la juge fait les cent pas entre les dizaines de procès-verbaux qui jonchent le sol. Cet ex-gendarme pourrait-il être le bon ? Pourquoi en finir ainsi ? Quels secrets emporte-t-il avec lui ? Sa réflexion est interrompue par la sonnerie de son téléphone. « J'y suis ! Il aurait laissé une lettre mais je ne peux pas la récupérer. Les techniciens en identification criminelle de la gendarmerie ne veulent pas me laisser accéder à la scène. »

La magistrate fait comprendre à l'officier qu'elle doit, coûte que coûte, mettre la main sur cette missive.

Dix minutes, qui semblent une éternité, s'écoulent encore quand la voix de la commandante, qui reprend son souffle, résonne : « Madame Turquey, vous aviez raison… C'est lui, c'est bien lui ! »

La juge sent ses jambes se dérober. Mais, très vite, elle se ressaisit et demande à Christine B. de lui lire les derniers mots de François Vérove adressés à son épouse :

Ma chérie,

Je vais t'expliquer pourquoi j'ai dû partir. Tu m'as connu en 1984, jeune

gendarme. Tu avais pu déjà déceler quelques difficultés que je cachais, en fait, je traînais une rage folle qui a fait de moi un animal. Par périodes, je n'en pouvais plus et il me fallait détruire, salir, tuer quelqu'un d'innocent. Ces pulsions grandissantes se sont apaisées avec les naissances successives des enfants. Mais ce n'est qu'en 1997 que j'ai pu être libéré de ces profondes obsessions.

Suite à ma dépression, j'ai été pris en charge et j'ai pu bénéficier de ma psychothérapie. Cela a cassé cet instinct de mort car, en tuant des innocents, c'était mes propres souffrances d'enfant que je voulais détruire inconsciemment. Cette guérison, cela a été une véritable délivrance, une véritable renaissance. Mais je ne pouvais effacer le passé. Après plus de trente ans, le système judiciaire m'a rattrapé. Afin d'éviter un procès qui aura des répercussions sur vous, j'ai pris la décision de partir.

Le droit français fait cesser toute poursuite lorsque le criminel est décédé. Je ne pourrai jamais effacer le mal que j'ai fait à ma famille ainsi qu'aux familles des victimes.

C'est mon plus grand regret. Je ne sollicite aucun pardon parce que tout ceci est impardonnable.

Je vous aime plus que tout au monde et déteste ce criminel que j'ai été.

François.

Il prend également la peine de préciser, sur un autre bout de papier, laissé à proximité, qu'il s'est suicidé, que ce n'est pas la peine de le « réanimer, en cas de coma » et a posé sa carte d'identité à ses côtés. Comme une ultime mise en scène avant de se donner la mort.

Une émotion intense s'empare de la juge. Elle n'entend plus les paroles de l'officier qui lui détaille la scène sous ses yeux : le corps d'un homme en tee-shirt et caleçon, allongé en chien de fusil sur un matelas à même le sol entouré de trois gros oreillers. À ses côtés encore, sa lettre manuscrite sur laquelle on distingue une fine écriture, presque féminine. François Vérove, cinquante-neuf ans, a mis fin à ses jours en ingérant plusieurs comprimés de Tramadol, un puissant antidouleur prisé par les sportifs de haut niveau.

Ce « mari aimant », ce « bon père de famille, à la voix douce », ce « grand-père gaga » de ses petits-enfants, ce « collègue serviable », cet « élu, toujours prêt à rendre service » à Prades-le-Lez, une petite commune au nord de « la

Surdouée », la préfecture de l'Hérault, où il a vécu un temps, a trompé tou son monde. Pendant près de trente-cinq ans.

Lancés aux trousses de cet insaisissable tueur en série, les enquêteurs de l brigade criminelle du 36, quai des Orfèvres ne lui connaîtront qu'un surnom le Grêlé. La découverte de sa dépouille dans une maison aux murs blancs et à la façade décrépie, louée une poignée d'heures plus tôt, met fin à l'une de plus mystérieuses affaires criminelles de ces quarante dernières années.

Nathalie Turquey ne sent pas les larmes qui inondent son visage alors que sa fille, qui a tout compris, la prend dans ses bras pour la soutenir et la féliciter.

La nuit est déjà bien entamée mais l'effervescence bat toujours son plein à Boulogne. La juge vient d'élucider l'affaire du Grêlé, insoutenable série de trois meurtres et cinq viols commis en région parisienne entre 1986 et 1994. Déjà, les idées se bousculent dans sa tête : faire procéder aux constatations d'usage sur les lieux de la découverte du corps ; mettre en sécurité la famille de François Vérove, dont l'analyse de l'empreinte génétique confirmera quelques heures plus tard, qu'il est bien le violeur et le tueur de la jeune Cécile Bloch, onze ans, retrouvée morte un matin de mai 1986, au troisième sous-sol glauque d'un immeuble du XIX^e^ arrondissement de Paris ; préparer l'audition de ses proches ; retracer son parcours personnel et professionnel pour comprendre comment il a pu échapper à la police aussi longtemps ; mais aussi établir son profil psychologique.

À plus de sept cents kilomètres au sud, la commandante de la DTPJ de Montpellier met quelques minutes avant de recouvrer ses esprits. Cette femme d'âge mûr a officié, en début de carrière, en région parisienne. En rassemblant ses souvenirs, elle comprend qu'elle a eu affaire, par le passé, à cette inextricable série de meurtres et de viols. Elle se remémore aussi son appel à François Vérove, le 24 septembre, vers 16 heures.

C'est sa femme qui avait décroché. C'était un ancien numéro de son mari. « Je lui ai répété les termes que la commandante avait utilisés : *il y a une enquête rouverte, qu'on convoque tous les anciens gendarmes pour des faits qui avaient eu lieu entre 1986 et 1992* », confiera quelques jours plus tard son épouse, entendue par la juge Turquey, accompagnée par le commandant Le Jallé de la brigade criminelle. « Il a appelé immédiatement. » Alors qu'il était en ligne avec l'officier de la PJ montpelliéraine chargée de sa convocation, François Vérove, impassible, avait regardé sa femme, avant de l'interpeller : « Mercredi 17 heures ? », pour lui demander son approbation. I

avait ensuite raccroché, toujours aussi imperturbable, avant de la rassurer « OK, c'est pour une vieille affaire. » Il avait ensuite noté le rendez-vous su son téléphone. Dix minutes plus tard, le couple était parti faire une balade le long de la mer. Comme il en avait pris l'habitude. Muni de sa canne, François Vérove avait hissé son mètre quatre-vingt-huit pour s'aider à marcher avant de sortir. Il n'avait jamais rien laissé transparaître à ses proches. Ni aujourd'hui alors qu'il se sait acculé ; ni hier, après avoir commis des crimes d'une rare barbarie.

En rentrant de sa promenade, l'ex-membre de la Garde républicaine à Paris se glisse derrière les fourneaux. C'est lui le cordon bleu à la maison. Le soir, il s'offre un petit apéritif avec sa compagne. Un peu plus tard, François Vérove l'informe que « quatre nuitées d'affilée viennent d'être réservées à partir du 27 septembre » dans un de leurs deux appartements. Un mensonge. Un de plus. Le Grêlé est en train de s'inventer un prétexte pour ne pas éveiller les soupçons de son épouse lorsqu'il la quittera, le lundi suivant, pour aller « accueillir leurs locataires ». C'est la dernière fois qu'elle le verra vivant.

Après sept ans d'une traque sans relâche, la juge Turquey a enfin pu mettre un nom et un visage au Grêlé. La magistrate, pugnace, a multiplié les investigations après avoir acquis la certitude de ce que beaucoup ont refusé de voir : le tueur en série était bel et bien un ancien membre des forces de l'ordre

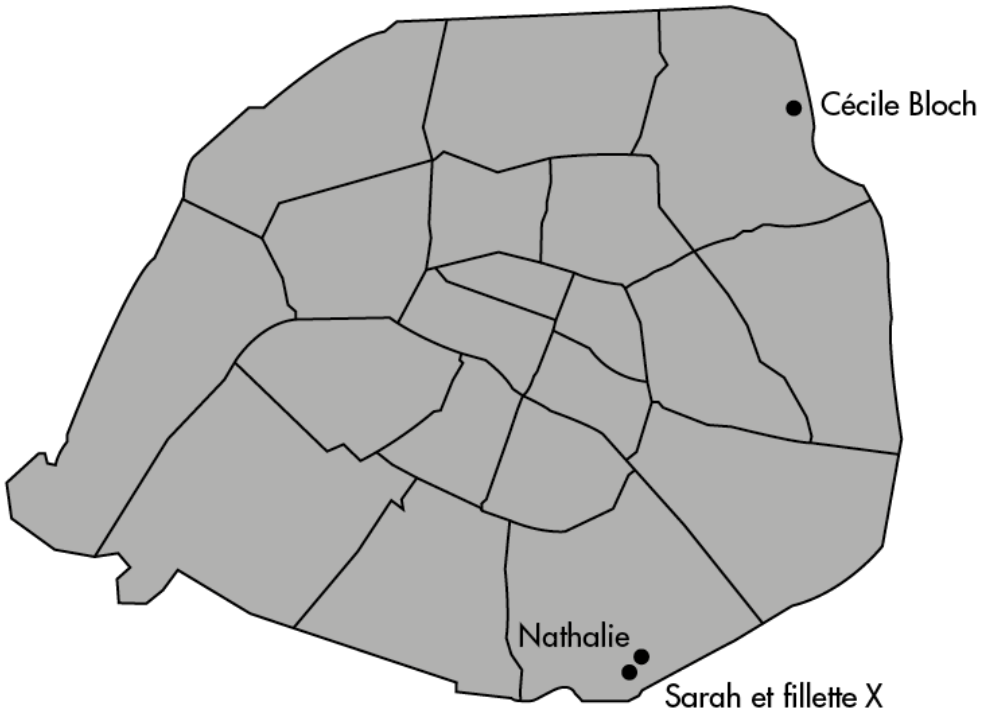
Cécile Bloch
Nathalie
Sarah et fillette X
2 km

1

« Le monsieur dans l’ascenseur »

Été 2014. Les couloirs du Palais de justice de Paris, sur l’île de la Cité connaissent une agitation certaine. En ce début du mois de septembre, c’est le grand raout de la justice. Dans ce monde hermétique et corseté par des codes et usages d’un autre temps, on parle d’« audience solennelle d’installation » pour évoquer la prise de fonction des nouveaux arrivants. Cette « rentrée » se déroule au cours d’une cérémonie très officielle dont la lourdeur protocolaire n’a d’égale que l’empressement du microcosme judiciaire, politique, militaire et médiatique parisien à en être. Et ceux qui n’en sont pas le vivent, parfois très mal.

Un peu perdue au milieu de dizaines de magistrats qui s’entassent sous les ors d’une des plus grandes salles d’audience du Palais de justice, Nathalie Turquey doit hisser son mètre soixante-cinq sur la pointe de ses pieds pour surnager au milieu de cet aréopage en toges à grandes manches. L’appel des noms des juges qui officient désormais à Paris débute dans une ambiance feutrée.

Le président du tribunal de grande instance, Jean-Michel Hayat, égrène les patronymes et les fonctions, avant de s’arrêter net sur le nom de celle qu’il a déjà eue sous ses ordres au tribunal de Nanterre.

Dans une saillie restée dans les mémoires, l’homme fort du TGI qualifie Nathalie Turquey, tout simplement, de « Ferrari de l’instruction ». Et c’est aussitôt l’emblématique rouge des bolides au cheval cabré qui monte aux pommettes de la magistrate qui, redescendue du haut de ses orteils, se tasse et tente de se noyer dans la foule… Elle qui cultive la discrétion comme un sacerdoce, la voilà affublée d’un bien rutilant surnom !

Cette magistrate aguerrie s’est fait connaître du grand public, onze ans plus tôt, en focalisant, un jour d’août 2003, l’attention de tous les médias français. Taches de rousseur sur un visage poupin, yeux gris-bleu qui lui donnent un regard perçant, peau diaphane, coupe stricte, guindée dans un tailleur rouge cardinal, Nathalie Turquey est filmée et photographiée sous toutes les coutures

alors qu'elle se trouve à Vilnius, en Lituanie, pour mettre en examen Bertrand Cantat, le chanteur leader du groupe Noir Désir. L'artiste est poursuivi pour avoir battu à mort sa compagne, l'actrice Marie Trintignant, dans un hôtel de la ville. La jeune juge a été désignée pour instruire cette triste affaire qui aboutira à la condamnation du chanteur à huit ans de prison.

Depuis ce retentissant fait divers, la très discrète Nathalie Turquey n'a plus fait parler d'elle. À son grand soulagement d'ailleurs. Elle fuit les journalistes comme la peste et exècre les fuites dans la presse. Le secret de l'instruction est lourd de sens pour elle et elle n'hésite pas à poursuivre ceux qui enfreignent la règle.

Quelques jours avant cette inattendue mise en lumière par le président Hayat en poussant la porte de son cabinet, dans la deuxième galerie d'instruction du TGI, ce n'est pourtant pas le clinquant des belles italiennes, chères au *commandatore* Enzo Ferrari, que Nathalie Turquey a sous les yeux, mais plutôt une centaine de lourds et épais dossiers qui s'entassent, tel un Meccano à l'équilibre incertain et en manque d'espace, dont elle a hérité de sa prédécesseur, nommée « conseillère aux affaires juridiques et laïcité » au cabinet de la première femme maire de Paris, Anne Hidalgo.

Un peu à l'écart, dans une armoire défraîchie, Nathalie Turquey exhume une pile de tomes poussiéreux, dont la tranche laisse apparaître une identité : Bloch Cécile. Un nom qui lui parle, comme un vieux souvenir qui remonte soudain à la surface, et ne vous quitte plus. Un autre mot lui vient aussitôt à l'esprit : le Grêlé. Cinq lettres glaçantes qui imprègnent les meurtres les plus horribles qui soient. Nathalie Turquey prend à peine le temps de déposer son sac et de s'installer derrière son nouveau bureau, qu'elle est déjà plongée dans une lecture enfiévrée. De celles dont on ne ressort jamais intact ; qui vous collent à la peau.

Lundi matin, je suis sortie de chez moi pour me rendre à l'école, rue de la Pointe-d'Ivry. J'ai appuyé sur l'ascenseur alors que je me trouvais au premier étage. J'ai attendu assez longtemps l'ascenseur. La porte s'est ouverte et un monsieur se trouvait à l'intérieur. Les portes se sont refermées et j'ai appuyé sur le bouton 0. Je n'ai pas compris mais l'ascenseur est descendu directement au quatrième sous-sol. Le monsieur a dit : « Zut, il descend encore. » Les portes se sont ouvertes au quatrième sous-sol, le monsieur m'a alors poussée dans le dos pour me faire sortir mais j'ai

résisté. Il avait plus de force que moi et a réussi à me faire sortir. J'ai cri très fort en appelant ma maman. Il m'a dit de me taire, il m'a poussée de l'autre côté des ascenseurs où j'ai vu qu'il y avait un matelas. Le monsieur allumait la lumière chaque fois qu'elle s'éteignait. Il m'a alors attaché les mains dans le dos avec de la corde qu'il avait dans ses poches. J'ai encore crié, le monsieur m'a donné des coups de poing dans le ventre puis il m'a mis un foulard autour du cou et a commencé à m'étrangler en le serrant très fort. À un moment donné, je ne pouvais plus respirer et je me suis évanouie. Après, je ne me souviens plus de rien.

Sarah, huit ans, a raconté, sans craquer, la terrible agression qu'elle a subie à l'inspecteur André Roche, en poste à la 5e division de police judiciaire (DPJ) à Paris.

Nous sommes le 12 avril 1986. Tout au long de son récit, la petite fille n'a pas lâché la main de sa maman, Saïda, quarante-neuf ans. Le jour des faits, le 7 avril, elle a repris connaissance alors que son agresseur l'avait laissée pour morte dans les sous-sols d'un immeuble de la place de Vénétie, à deux pas des Maréchaux et du boulevard périphérique, dans le XIIIe arrondissement, au sud de Paris. Terrorisée, elle a retrouvé le chemin de l'appartement familial avant de tout raconter à sa maman. En prenant son courage à deux mains, Sarah a aussi donné des détails sur le physique du « monsieur dans l'ascenseur » : un homme blanc, âgé d'une trentaine d'années, grand comme « [s]on frère » cheveux châtains, avec une longue mèche qui lui cachait l'œil droit et des yeux comme « [s]a maman ». Admise à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, la fillette présente des « signes de violences sexuelles et de compression au cou », selon les médecins qui l'examinent et la soumettent à divers prélèvements.

En découvrant son audition, Nathalie Turquey ne peut s'empêcher d'avoir un pincement au cœur : elle a remarqué que les signatures de Sarah et de sa mère se confondent dans des courbes enfantines et hésitantes.

Ce que la juge d'instruction ne sait pas encore, c'est, qu'à l'époque, les policiers du 5e DPJ, qui couvrent les Ve, VIe et XIIIe arrondissements de la capitale, sont aux abois.

Trois jours après le viol et la tentative de meurtre sur la petite Sarah, Nathalie, sept ans, croise le chemin d'un inconnu dans le hall de la tou

Abeille, haute de trente-deux étages, toujours dans le XIII^{e} arrondissement. I est aux alentours de 16 h 45, ce 10 avril 1986, lorsque Nathalie redescend de l'appartement de ses parents pour se rendre, seule, dans un magasin de photo du centre commercial Masséna, tout proche, où elle a repéré « une calculatrice en forme de père Noël ». Lorsqu'elle est de retour au pied de son immeuble implanté villa d'Este, un homme l'attend dans l'entrée. La petite monte dans l'ascenseur, l'inconnu lui emboîte le pas. « L'homme m'a suivie et a appuyé sur l'un des boutons des étages, confie- t-elle à l'inspecteur Roche, également saisi de cette nouvelle affaire. Il m'a demandé à quel étage j'allais, j'ai dit le sixième. Il a alors appuyé sur le bouton du troisième étage. Arrivé au troisième, il a bloqué la porte avec son pied et m'a proposé trois billets pour m'acheter des jouets au centre commercial. Je n'ai pas voulu car ma maman m'a toujours dit de refuser. »

Devant son refus, l'inconnu empoigne ensuite la petite fille, s'isole avec elle dans les parties communes, puis la déshabille avant de l'agresser. « Il a entendu des pas dans l'escalier, il m'a alors remonté mon pantalon et il s'est rhabillé lui aussi, témoigne encore Nathalie. Il a sorti un gant de son blouson et il m'a essuyé les yeux car je pleurais. Puis il s'est enfui par les escaliers. » Alertés, ses parents font aussitôt le tour du quartier pour tenter de retrouver l'agresseur.

Dans sa déposition, la jeune Nathalie, victime d'une tentative de viol apporte une précision de taille : « Je tiens à vous dire que, lorsque j'ai pris la calculatrice, j'avais déjà remarqué un homme qui me fixait. C'est l'homme qui m'a agressée après. »

Des trous sur les joues

Au fil de sa lecture, Nathalie Turquey reprend la description faite par Sarah du « monsieur dans l'ascenseur » et la compare avec celle de l'inconnu qui s'en est pris, trois jours plus tard, à Nathalie. Cette dernière décrit « un Européen de trente-cinq ans, un mètre quatre-vingts, corpulence moyenne, cheveux châtain foncé », vêtu d'un blouson vert et d'un pantalon foncé. Avant de se faire plus précise sur deux détails de poids : une mèche longue de cheveux qui lui descendait sur l'œil et « il avait des trous sur les joues ».

La juge enregistre cette particularité capillaire, mais aussi et surtout que c'est

la première fois qu'est évoqué un problème de peau sur le visage de ce mystérieux kidnappeur d'enfants.

Dans les jours qui suivent ces deux agressions, des affichettes sur la présence d'un rôdeur qui s'en prend à des fillettes sont placardées au pied des tours tandis que la psychose gagne le voisinage.

La police ratisse les parkings, les sous-sols et les caves des ensembles HLM qui composent le complexe Masséna, non loin du quartier chinois. Les avenues de Choisy et d'Italie et le boulevard Masséna sont explorés dans leurs moindres recoins. Épaulés par leurs collègues de la sécurité publique, les enquêteurs de la 5e DPJ interpellent à la pelle des « individus louches » - principalement des indigents – qui ont leurs habitudes dans le quartier. Des Polaroid de leurs visages sont versés dans un album photos qui est ensuite présenté aux victimes. Sans résultat. Les suspects, qui n'en sont plus, sont ensuite confiés à la brigade d'assistance pour les personnes sans abri (Bapsa).

L'inspecteur principal Roche doit se rendre à l'évidence : il court après un fantôme. Ou plus sûrement après un prédateur qui semble avoir bien repéré les lieux et ses proies. Il relève d'ailleurs, dans un rapport final d'enquête, qu'« il était possible de naviguer aisément et librement entre les tours » en empruntant les sous-sols du vaste complexe Masséna.

Il est déjà minuit passé lorsque la juge Turquey s'extirpe de cette première lecture. Avant de quitter son cabinet, elle revient sur le témoignage d'une mère de famille, domiciliée place de Vénétie, à l'endroit même où la petite Sarah a été surprise par « le monsieur dans l'ascenseur ». Interrogée par la 5e DPJ, elle indique qu'« un mois [avant les premières agressions, sa] fille rentrait [seule] vers 20 heures lorsqu'un individu qui se trouvait avec elle dans l'ascenseur lui a proposé la somme de 200 francs » si la petite la suivait. Âgée de dix ans, l'enfant s'est mise à pleurer et l'inconnu a aussitôt pris la fuite en descendant de l'ascenseur « au huitième étage ». Le comportement plus qu'étrange de cet homme avait fait l'objet d'une main courante, le 1er mars 1986, au commissariat du XIIIe arrondissement. Nathalie Turquey pense tenir là une première piste : si ce pédophile a sévi à d'autres reprises dans le même secteur, il doit être possible de retrouver des indices sur son mode opératoire, sa tenue, son allure ou sa venue sur les lieux de ses crimes, dans les archives de la préfecture de police (PP).

Le lendemain, dès potron-minet, la « Ferrari de l'instruction » enfourche sa

Suzuki 250 cm³ – un modèle moins puissant que sa précédente 500 cm³ avec laquelle elle s'est brisé la hanche –, et prend la direction du Pré-Saint-Gervais en Seine-Saint-Denis. C'est là, dans un modeste bâtiment aux baies vitrées froides et sans âme, que la « PP » conserve à l'abri des regards ses secrets depuis… l'Ancien Régime ! Les mains courantes de tous les commissariats parisiens y sont notamment entreposées.

La juge Turquey demande à consulter celles du poste du XIIIe, pour les années 1985-1986. Une employée lui répond d'emblée que ce n'est pas possible. La magistrate sent la frustration la gagner mais insiste. L'archiviste douche ses derniers espoirs quand elle lui explique que les anciennes mains courantes du commissariat central du XIIIe sont parties en fumée lors d'un terrible incendie qui a ravagé l'édifice en avril 2012…

Mais ce premier coup d'arrêt ne la décourage pas pour autant.

De retour à son cabinet, Nathalie Turquey, entre deux auditions et une commission rogatoire à adresser à un service d'enquête, se replonge dans l'exploration du dossier « Bloch Cécile ». À peine trois semaines après les premières agressions du XIIIe arrondissement, une écolière est sauvagement assassinée dans les sous-sols de l'immeuble de ses parents, au 116, rue Petit dans le XIXe arrondissement, non loin de la porte de Pantin. Quelques heures après la découverte du corps de la petite Cécile Bloch, onze ans, ce 5 mai 1986, en début d'après-midi, les premiers intervenants sont encore sous le choc tandis que les enquêteurs de la brigade criminelle du 36, quai des Orfèvres, prennent le relais.

C'est le gardien du 114 qui a retrouvé le corps de la fillette, abandonné au troisième sous-sol, derrière une porte sur laquelle est inscrit « Local service ». Après avoir fouillé les parties communes des étages, M. Leduc est descendu avec son collègue du 110 et son beau-frère policier, dans les niveaux inférieurs. Munis d'une lampe de poche, ils progressent dans les sous-sols à tâtons. Descendus jusqu'au niveau −2 avec l'un des deux ascenseurs du bâtiment, il leur faut ensuite emprunter un escalier pour accéder au −3.

« Viens voir, elle est là… » chuchote M. Leduc à son collègue. « Arrête tes conneries ! » lui répond en écho ce dernier. Mais c'est bien la main crispée d'une enfant, sous un bout de moquette jeté sur le sol, qu'ils aperçoivent dans le halo de lumière de leur torche. Instinctivement, le gardien du 114 balaye l'étroit cagibi avec sa lampe. Un haut de survêtement bleu se trouve à

proximité. M. Leduc s'approche pour toucher la main de l'enfant. Il sursaute au contact de ses doigts, déjà froids. Les deux employés décrivent un « corps recroquevillé […] au ventre taché de sang ». Le cartable de la petite Cécile Bloch est ouvert ; elle est en socquettes ; ses tennis à velcro ont été jetées un peu plus loin ; sa paire de lunettes est tombée à côté de sa tête et sa petite montre, qu'elle porte encore au poignet, est cassée. Des morceaux de cordelettes pendent dans ses cheveux châtain clair.

L'autopsie révèle que son décès est « consécutif à un étranglement par liens suivi d'un coup de couteau donné dans la région thoracique gauche ». La fillette a aussi été violée.

À en croire l'enquête de voisinage, rares sont ceux qui n'ont pas croisé le meurtrier de l'écolière, quelques minutes avant les faits. Les enquêteurs de la Crim' entendent tous les habitants de cet immeuble de dix étages, desservis par « deux ascenseurs et un escalier, avec deux appartements par palier ».

Il y a d'abord Mme Berthe A., soixante-dix-sept ans, en convalescence chez sa fille. Elle se souvient parfaitement que le 5 mai, en revenant de promener son chien, vers 8 h 40, elle a croisé « un jeune homme châtain » quittant la cabine d'un des ascenseurs. Il s'est même adressé à elle avec une voix « claire et franche ». « L'ascenseur ne marche pas, je ne fais que remonter au dixième et redescendre », lui a-t-il dit avant de quitter les lieux.

Mme C., domiciliée au cinquième étage, assure, elle, que vers 9 h 20, alors qu'elle s'apprête à appuyer sur le bouton du plus grand des deux ascenseurs pour remonter chez elle, la porte s'est « brusquement ouverte ». « J'ai vu alors un homme le quitter précipitamment pour gagner la rue », témoigne-t-elle. Elle décrit un homme « européen, d'un mètre quatre-vingt-cinq, trente ans », à la corpulence élancée, « assez large des épaules » et « assez beau garçon » habillé d'un blouson, d'un jean clair et de chaussures de sport. Elle est aussi certaine d'une chose : elle ne l'a jamais vu dans l'immeuble.

Vient ensuite Catherine Q. qui, vers « 8 h 30-8 h 45 », stationne sa voiture dans le garage au deuxième sous-sol. En arrivant devant les ascenseurs, elle remarque que celui de droite, le plus petit, est bloqué, « sa porte est ouverte ». Son attention est aussi attirée par la porte qui mène au troisième sous-sol dont « de manière inhabituelle », l'ouverture est maintenue par « un papier bleu ». Elle se met soudain à hurler lorsqu'elle se retrouve nez à nez avec « un homme monté dans l'ascenseur, presque collé aux portes » qui viennent de s'ouvrir. Ce dernier lui dit de « se calmer ». « Je lui ai dit que j'avais eu peur

car j’avais remarqué des choses inhabituelles, poursuit-elle. J’ai appuyé sur le bouton du cinquième, l’homme est resté collé contre le pupitre. » Elle se souvient que l’inconnu est resté dans l’ascenseur quand elle en est sortie.

Carnet de notes en main, Nathalie Turquey reprend les descriptions physiques et les détails fournis par les témoins. Pour Catherine Q., sa « peau était granuleuse, pas lisse » et ses « cheveux châtain clair présentaient une raie caractéristique ». Elle souligne aussi son « allure décontractée mais pas sale ». Une autre locataire a vu lorsqu’elle est montée dans l’ascenseur, qu’« un jeune homme se trouvait à l’intérieur, mais aucun des boutons n’était allumé ».

« Pourquoi ? » s’interroge la magistrate.

« Il ne paraissait ni inquiet, ni crispé », ajoute la même témoin pour décrire le visage de cet inconnu qui va et vient entre les étages.

Cécile Bloch a déjà enfilé son survêtement bleu, ses baskets blanches et est en train de se coiffer quand son demi-frère, Luc-Richard, lui dit au revoir, ce 5 mai, aux alentours de 8 h 15. Trente minutes plus tard, elle passe son K-way rose, glisse son cartable sur ses épaules et referme derrière elle la porte de l’appartement familial, situé au troisième étage. La petite fille est en 5e au collège Georges-Rouault, à moins de dix minutes à pied de chez elle. Elle a un an d’avance et sort très peu seule, hormis pour se rendre en cours. Studieuse, Cécile est une enfant « facile ». En dehors du collège, elle pratique le violon, suit les cours du conservatoire indépendant du IXe arrondissement et des orchestres de jeunes Alfred-Loewenguth. Tous les vendredis soir, elle a pris l’habitude d’aller, avec des copines, à la piscine Fernand-Blanluet au Pré-Saint-Gervais, juste de l’autre côté du périphérique.

Ses parents, employés dans un centre de la Sécurité sociale dans le XIIe arrondissement, l’appellent, tous les midis, pour s’assurer qu’elle est bien rentrée pour déjeuner à la maison. Sa maman prend toujours le soin de lui préparer un plat que Cécile n’a ensuite plus qu’à réchauffer. Mais ce lundi 5 mai 1986, rien ne se passe comme d’habitude.

Vers 12 h 15, le téléphone sonne dans le vide. Contactée par les parents de Cécile, une de ses amies, Julia, relate qu’« elle n’est pas venue en cours ce matin ». Affolés, Suzanne et Jean-Pierre Bloch regagnent la rue Petit, puis appellent le commissariat du quartier Amérique qui demande d’« attendre un peu » et de prendre attache avec les hôpitaux. Les auxiliaires, chargés de faire traverser les enfants dans la rue, sont questionnés pour savoir s’il s’est passé

quelque chose ce matin avec « une petite fille en survêtement bleu et K-Way rose ». Le professeur de français, la conseillère principale d'éducation et deux camarades de classe sont aussi sollicités. Mais la réponse est toujours la même : personne n'a vu Cécile. Les minutes paraissent des heures. L'insoutenable angoisse n'en finit plus… avant le terrible dénouement.

Nathalie Turquey ne peut s'empêcher de penser à sa propre fille en découvrant les habitudes de vie de la jeune Cécile Bloch.

En scrutant les PV de son dossier, elle apprend que d'autres membres de la famille de la victime se sont retrouvés, avec le tueur, dans l'ascenseur de leur immeuble. En pénétrant dans la cabine, Luc-Richard, son demi-frère, fait face à un homme qui se tient à côté du clavier de commande. Ce dernier le salue, l'épaule posée contre la vitre de l'ascenseur. Luc-Richard s'excuse pour pouvoir appuyer sur le bouton et frôle l'inconnu qui n'esquisse pas le moindre geste. En actionnant le bouton du rez-de-chaussée, il constate que celui du −2 est déjà allumé. Luc-Richard est intrigué par l'attitude de celui qui se trouve à ses côtés. Il se montre « obséquieux » dans sa façon de parler et lui dit au revoir sur un « ton ostentatoire ».

Dans la description de cet homme par le demi-frère de Cécile Bloch, la juge Turquey retient qu'il « dégageait une certaine aisance », qu'il portait « une mèche ou une frange », son « teint était pâle » et sa « peau était marquée comme grêlée par d'anciens boutons ». Ce terme de « grêlé », utilisé pour définir la mauvaise qualité de son épiderme, va coller à ce dossier pendant près de trente-cinq ans.

Les parents de la petite Cécile Bloch évoquent, eux, un « Européen d'un mètre quatre-vingt-cinq, athlétique, vêtu d'un blouson en skaï gris clair » et de « chaussures Adidas blanches très poussiéreuses ». Ils ont aussi remarqué que « la lumière du bouton −2 » était déjà allumée au moment de leur entrée dans l'ascenseur…

La magistrate en déduit que l'homme qui s'en est pris à l'écolière ne visait qu'elle. Ce sont les différents témoignages de ceux qui l'ont croisé dans l'ascenseur qui l'amènent à cette conclusion. Car seuls les parents et le demi-frère de la victime ont évoqué le bouton du −2 déjà actionné lors de leur montée dans la cabine. Ce qui pouvait permettre à l'agresseur de descendre au plus vite au sous-sol, une fois la fillette à ses côtés.

La juge comprend aussi que l'auteur de ce meurtre a, là encore, parfaitement quadrillé les lieux et mis en place un implacable scénario criminel.

Une voisine révèle que le système de gâche électrique, actionné depuis les logements, afin de permettre l'ouverture de la porte d'entrée vitrée du 116, rue Petit, est défectueux depuis environ un mois. Après vérifications, les policiers de la brigade criminelle apprennent, en réalité, que le système a été remis en état, le vendredi matin précédant l'assassinat de Cécile Bloch, avant d'être à nouveau dégradé dans l'après-midi ! Les mêmes policiers établissent que quelqu'un qui connaît les lieux peut aisément circuler dans les dédales de cette vaste résidence qui compte huit cent cinquante logements, en empruntant les sous-sols.

Un premier portrait-robot est réalisé et mène, en février 1987, les limiers de la Crim' vers un certain Pascal T., interpellé en juin 1986 pour attentat à la pudeur sur des mineurs. Incarcéré à la prison de Bois-d'Arcy dans les Yvelines, il est extrait de sa cellule, puis placé en garde à vue. D'emblée, il s'accuse du viol, puis du meurtre de l'écolière. Mais de nombreuses imprécisions parsèment ses déclarations spontanées. Ses aveux sont finalement considérés comme peu crédibles.

Les mêmes enquêteurs pointent que le rapt de Cécile Bloch a probablement eu lieu dans l'ascenseur de son immeuble, comme ceux des petites Sarah et Nathalie, trois semaines plus tôt dans le XIII^{e} arrondissement. L'inspecteur divisionnaire, Bernard Pasqualini, pond, le 20 décembre 1988, un rapport sur le mode opératoire de l'agresseur, dans lequel il indique que « cette façon de procéder laisse à penser qu'il pouvait s'agir d'un familier des lieux, ayant une connaissance des ascenseurs ; des recherches étaient entreprises dans les sociétés ayant en charge la maintenance des machines ».

Une piste qui ne mènera nulle part.

Accablée, la famille de Cécile Bloch trouve quand même les ressources pour se battre et faire en sorte que le meurtrier puisse être identifié au plus vite. Elle va même anticiper les progrès de la police scientifique en matière d'empreinte génétique. Jean-Pierre, le papa de l'écolière, adresse un courrier au commissaire Christian Flaesch, chef de section à la brigade criminelle, dans lequel il indique que son beau-fils prépare une « note sur les modalités et la fiabilité de la méthode des empreintes génétiques ». « Il apparaît cependant nécessaire de vous faire connaître sans attendre la prescription d'un laboratoire belge spécialisé qui possède une filiale en France, détaille Jean-Pierre Bloch. Ce laboratoire accepte de procéder à toute analyse. Il nous paraî

évident que le recours aux méthodes scientifiques donne davantage de garanties que les comparaisons de dossiers d'une affaire à une autre. »

Dans cette lettre, Nathalie Turquey découvre également les tensions existantes entre la famille de la jeune victime et sa consœur chargée du dossier à l'époque, Blandine Froment : « Nous ne manquerions pas d'interpréter un nouveau silence de cette dame sur la question comme un refus d'utiliser cette méthode scientifique, comme une volonté qu'il conviendra un jour ou l'autre d'expliquer », écrivait le père de Cécile.

La justice est restée sourde à cette demande de la famille. Les parents de Cécile Bloch sont décédés en 1989 et 2011, sans avoir jamais appris la vérité sur la mort de leur fille.

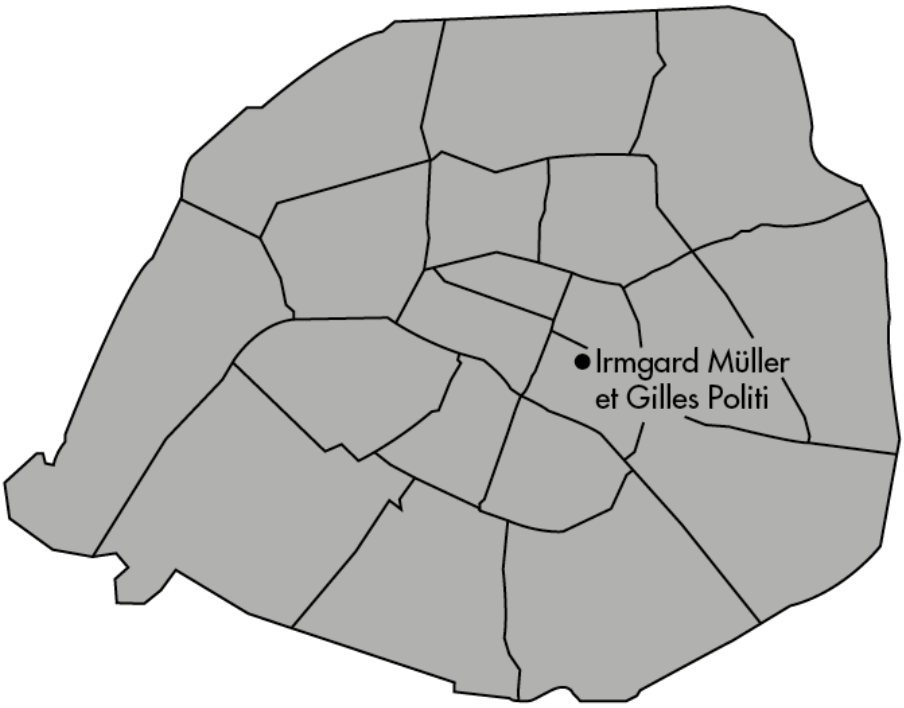
Irmgard Müller
et Gilles Politi
2 km

2

Le saucissonneur

Dans son cabinet exigu et sombre du Palais de justice de Paris, sur l'île de la Cité, Nathalie Turquey se remémore les premiers faits attribués au mystérieux Grêlé. En ce début du mois de décembre 2015, elle parcourt, à nouveau, les PV des crimes commis par ce tueur en série dès 1986.

Avant de tomber sur le rapport de l'inspecteur divisionnaire Fisch, daté du 1er août 1991. Une synthèse, d'une quinzaine de feuillets, sur un double homicide d'une rare violence que les policiers mettront longtemps à attribuer au Grêlé. Quatorze ans, très exactement. Un rapprochement dû aux progrès de l'ADN. Et au docteur Olivier Pascal, pionnier de l'empreinte génétique au sein du CHU de Nantes.

Mais cette nouvelle affaire s'est soldée par un non-lieu à l'été 1991. En se calant derrière sa machine à écrire, dans les soupentes du 36, quai des Orfèvres, Jean-Paul Fisch commence ainsi son récit :

Le 29 avril 1987 aux alentours de 18 h 30, Mme Politi, agent commercial à Air France regagnait après sa journée de travail son domicile situé au 7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie à Paris IVe. Arrivée au cinquième étage de son immeuble, elle constatait que sa porte d'entrée était légèrement entrouverte. Pénétrant lentement dans son appartement, elle découvrait le corps sans vie de son mari, Gilles Politi, ligoté et nu sur le lit dans la chambre à coucher. Dans l'autre chambre de l'appartement, celle de leur petite fille de quatre ans, elle trouvait le cadavre de la jeune fille au pair allemande, Irmgard Müller, vingt ans, attachée par les poignets aux montants du lit superposé. Paniquée, Mme Politi se lançait à la recherche de son jeune enfant qui aurait dû à cette heure se trouver dans l'appartement. À 18 h 45, elle s'emparait de son téléphone pour appeler Police-Secours. En suivant, elle recevait un appel la rassurant sur le sort de sa petite fille qui se trouvait toujours à attendre qu'on vienne la chercher.

En ce début de printemps 1987, Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, réitère son souhait de voir « le retrait des missiles soviétiques à courte portée des pays de l'Est ». Côté médias, le groupe de BTP Bouygues vient d'être préféré à Hachette pour devenir propriétaire de la première chaîne de télévision française, TF1.

Quant au boxeur Christophe Tiozzo, médaille de bronze aux JO de Los Angeles en 1984 en super-welters, il a fait sa rentrée, ce lundi 27 avril, au Palais des sports de la porte de Versailles, après une opération de l'appendicite, avant de mettre KO, à la quatrième reprise, le poids moyen américain Derrick Drane.

Deux jours plus tard, en début de soirée, les enquêteurs de la brigade criminelle se transportent devant l'immeuble du 7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, en plein cœur du quartier du Marais. Ils entrent dans le logement loué par le couple Politi, où les lieux sont restés figés depuis le matin. Sur la table ronde de la salle à manger, les reliefs du petit déjeuner sont encore visibles : trois pots de confiture, un bout de baguette, une plaquette de beurre et une boîte de Chocapic Nestlé ont été laissés là. Des comprimés de vitamine C traînent aussi à côté d'un sac à main en skaï marron, simili-crocodile. Un grand rayonnage, rempli de livres, sépare cette première pièce de la chambre parentale. Rien ne semble y manquer.

En fermant les yeux, Nathalie Turquey chemine dans cet appartement en suivant la description, au cordeau, des policiers de la Crim'. Dans le salon, un meuble avec une statue indienne ; une fenêtre, démunie de voilage, donne sur la rue ; encadré par deux fauteuils Voltaire, un téléviseur est posé sur le sol, surmonté d'une plante verte ; un coffre trône au milieu de la pièce sur un tapis en laine de couleur claire ; une cheminée avec, sur le rebord, un paquet de Winston ouvert, et un canapé complètent le décor. « À main droite, la salle de bains, un cabinet de toilette, puis la cuisine », décrit encore dans son rapport l'inspecteur divisionnaire Jean-Paul Fisch.

Dans l'entrée de cette salle de bains, un tas de linge humide, dans une bassine, attend toujours d'être étendu ; dans le lavabo, un gant souillé de noir a été déposé ; sur le rebord de la vasque, un rasoir jetable qui n'a pas eu temps d'être utilisé. Dans la cuisine voisine, une gazinière, qui brille par

sa propreté, louche sur le bras droit de l'évier dans lequel flottent, dans une eau sale, deux bols et une casserole.

Après une courte pause, Nathalie Turquey rechausse ses lunettes pour poursuivre son exploration de la scène de crime.

Dans la première chambre, le corps de Gilles Politi, trente-sept ans, repose sur le lit aux draps beiges. Il est nu, les mains et les pieds entravés dans le dos et attachés à hauteur des reins. Une ceinture a été passée autour de son cou et a été reliée à l'ensemble des liens, toujours dans le dos. Un tisonnier, utilisé comme un garrot, vient resserrer toutes ces entraves. Une écharpe a été placée sur sa bouche et nouée derrière la tête. La victime, dont le corps est en position de « gondole », dans le jargon policier, est décédée par asphyxie. En examinant de plus près sa dépouille, les limiers de la Crim' décèlent une trace de brûlure sur l'épaule gauche, causée par un mégot de cigarette. Des marques faites avec une lame sont aussi constatées dans son cou. Un couteau de cuisine enroulé dans une serviette-éponge est retrouvé au pied du lit. Des vêtements des deux victimes sont éparpillés sur le sol de cette même pièce. Sur la commode, à gauche du lit, un jeu de clefs portant l'inscription « rue de Sévigné » est saisi. Juste à côté, un mégot de cigarette est découvert avant d'être placé sous scellés.

La seconde chambre, occupée par l'enfant du couple, est tout en longueur. Le corps de Irmgard Müller est maintenu en position verticale, les bras en croix, les poignets et le cou attachés aux montants des lits superposés en bois blanc laqué. Sa bouche est obstruée par un bâillon. Elle n'est vêtue que d'une culotte. Des traces de sang maculent son corps. Une brûlure de cigarette similaire à celle relevée sur la dépouille de son employeur est visible au niveau de la poitrine, au-dessus d'un sein. Au cours de leurs constatations, les enquêteurs ont noté la présence d'« un coffre à jouets » et d'« un appareil de chauffage d'appoint » dans cette pièce de « 4 m sur 2,10 m ». Deux violents coups de couteau, portés de part et d'autre, ont littéralement sectionné la trachée-artère de la jeune fille au pair, employée depuis la rentrée 1986 par le couple Politi. La rage du tueur est telle, au moment de porter ses coups, que la pointe de son couteau est venue griffer les montants du lit. Mais la mort a été provoquée par asphyxie due à la pendaison. Son meurtrier s'est donc acharné avec sa lame après l'avoir regardée mourir. Des pots de fleurs et du matériel de bateau encombrent la

terrasse qui longe cette chambre. Aucune trace d'effraction n'est relevée dans le logement.

Mariée depuis treize ans avec Gilles Politi – mécanicien chez Air France –, son épouse a vu son mari, pour la dernière fois, la veille au soir, vers 22 heures, lorsqu'il a quitté l'appartement familial pour se rendre sur son lieu de travail, de nuit, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Avant de sortir, il s'était plaint à sa femme d'avoir été importuné dans son sommeil par le fonctionnement de l'interphone utilisé par Irmgard Müller pour converser avec un individu et cela pendant de longues minutes. La fouille de sa 2 CV, stationnée quai de l'Hôtel-de-Ville, n'apporte aucun élément. Il était 7 h 40, ce mercredi 29 avril, lorsque Mme Politi a confié sa petite fille à Irmgard, ou plus simplement Imri ou Emi pour ses amis. Une jeune fille au pair « peu travailleuse », « naïve », « se liant facilement avec des inconnus depuis son arrivée à Paris », toujours selon Mme Politi. Après avoir déposé l'enfant à son école, Imri devait s'acquitter de quelques tâches dans l'appartement de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, avant d'avoir le reste de la journée pour elle. À 17 h 30, elle était chargée de récupérer la petite fille puis de la ramener chez ses parents. Vers 19 heures, la jeune Allemande devait se rendre à la Sorbonne pour y suivre des cours de français.

Dès la découverte de son corps, la perquisition du logement de la jeune fille au pair est aussitôt ordonnée. L'inspecteur Jourdan de la brigade criminelle se rend aussitôt devant l'entrée du 15, rue de Sévigné, à moins de dix minutes à pied de la scène du double homicide qui a fortement marqué les esprits des premiers intervenants. Après avoir grimpé, d'un pas alerte, jusqu'au sixième étage, par l'escalier A, l'officier s'arrête devant la porte de gauche. Avant d'entrer dans les lieux, il réquisitionne le voisin de palier, comme le veut la loi, pour assister en tant que témoin à la fouille de la petite chambre mansardée de Irmgard Müller. « L'ensemble est propre et bien rangé, couche-t-il sur son PV de perquisition. Disons que la chambre est simplement meublée, avec sur sa partie gauche un lit bateau et sur la partie droite une table avec tiroir. » Une petite serviette en cuir de couleur noire attire l'attention de l'inspecteur Jourdan. Elle est posée au pied du lit et contient les papiers d'identité de la jeune victime, sa carte d'étudiante en civilisation française à la Sorbonne, deux télécartes de téléphone, un livret de Caisse d'Épargne, 900 francs en argent liquide et un carnet portant la

date de 1986. Son collègue, l'inspecteur principal Alain Vasquez, procède de la même manière dans l'appartement où le double meurtre a été commis. Il inspecte le sac à main en simili-crocodile de Irmgard Müller, retrouvé chez son employeur. À l'intérieur, entre un porte-monnaie en cuir marron, des tickets de la RATP, un reçu de caisse de chez Franprix, une carte de la cité internationale des Arts, l'inspecteur Vasquez saisit deux petits bouts de carton. Sur l'un d'entre eux, on distingue : « Lauringe Élie, 6, rue Rubens à Paris ». Au fond de ce sac à main, l'officier y déniche encore « un carnet à couverture plastique rouge » en tout point similaire à celui trouvé par son collègue Jourdan dans la chambre de la rue de Sévigné. En quittant cette adresse, il jette aussi un coup d'œil dans la boîte aux lettres, numéro 31, sur laquelle figurent les noms « Müller-Politi », avant d'y découvrir un petit mot manuscrit, sur un papier jaune : *Irmgard, je suis passé te voir hier et ce soir, tu n'étais pas là. Si tu veux me voir, je vais à la piscine demain samedi à 14 heures. Bruno.*

En parcourant ces PV sur l'affaire Politi-Müller, Nathalie Turquey imagine le parcours emprunté par la jeune fille au pair pour conduire l'enfant du couple jusqu'à son école maternelle de la rue François-Miron : première à droite, rue de Moussy ; première à gauche, rue de la Verrerie ; puis première à droite, rue du Bourg-Tibourg ; avant de déboucher rue de Rivoli pour rejoindre, toujours en descendant vers la Seine, la rue du Pont-Louis-Philippe et d'arriver enfin devant le bâtiment scolaire en pierre de taille, orné d'une nef parisienne.

Puis elle se replonge dans la lecture du dossier, à la date du 30 avril 1987. Ce jour-là, les enquêteurs de la Crim' entendent Aïcha B. Cette femme de quarante ans est employée depuis trois mois comme femme de ménage au 7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Deux fois par semaine, elle sort et rentre les poubelles et nettoie aussi les parties communes. Le 27 avril, elle se souvient parfaitement être arrivée sur son lieu de travail dès 6 heures du matin. Vers 8 h 30, elle a bien vu la jeune Allemande, veste en patchwork marron sur les épaules, bandeau dans les cheveux et sac en bandoulière, quitter l'immeuble, accompagnée de l'enfant du couple Politi, et revenir une heure plus tard. Seule. Elle a ensuite pris le courrier pour le monter dans l'appartement des Politi. Aïcha se remémore encore que, vers 10 h 30, après qu'elle a passé le balai dans les étages, un homme « qui n'était pas un locataire » a sonné à l'interphone en « mettant le doigt en bas et à droite ».

Une voix de femme a répondu : « C'est ouvert, c'est ouvert. » « L'inconnu est alors rentré, il s'est retourné sur moi, m'a dévisagée puis a poursuivi son chemin. » Aïcha B. est certaine que cet homme « européen, grand, d'apparence athlétique, avec de très grosses mains », au « visage rond, nez droit, sans barbe, ni moustache, teint blanc, cheveux châtain foncé, coiffé en brosse, blouson et pantalon en toile beige, chaussures à lacets de couleur bordeaux » est monté dans les étages supérieurs car elle a entendu ses pas « pendant un long moment ». La femme de ménage assure avoir travaillé jusqu'à 12 h 30 dans les parties communes de l'immeuble avant de rentrer chez elle. Entre-temps, elle n'a pas revu cet inconnu. Réentendue quelques jours plus tard, Aïcha B. fournit la même description de ce mystérieux visiteur, en insistant sur sa coiffure : « Ses cheveux étaient très courts, donnant l'impression qu'ils avaient dû être rasés et qu'ils avaient depuis un peu repoussé. On peut dire qu'il avait une coupe militaire. » « Je n'avais jamais vu cet homme dans l'immeuble, poursuit-elle. Il m'a regardée et alors que j'étais baissée en train d'essorer ma serpillière, j'ai senti qu'il me regardait, aussi je me suis retournée et je l'ai regardé en face, il était environ à deux mètres de moi. » Aïcha B. a-t-elle croisé la route du tueur ? Ça ne fait aucun doute pour les policiers de la brigade criminelle. L'audition d'un employé d'une entreprise de dératisation, présent dans l'immeuble le jour des faits, ne donne rien. Pas plus que celles des ouvriers d'un chantier EDF en cours sur le trottoir en face du numéro 7.

Les mêmes enquêteurs s'interrogent aussi sur le mobile de ce double homicide, avant de s'orienter vers un crime « d'opportunité » : l'auteur aurait profité de se trouver dans les lieux pour y commettre un vol, avant de décider d'éliminer deux témoins gênants. Du matériel photographique de valeur – appartenant au frère, assistant photographe, de Mme Politi – a été dérobé chez le couple, ce qui vient étayer cette piste. Deux boîtiers d'appareils de marque Nikon et Hasselblad ainsi que deux objectifs de la marque suédoise manquent notamment. Un double homicide commis par ce que les policiers appellent un « saucissonneur » : un cambrioleur qui ficelle ses victimes, comme des saucissons, avant de s'emparer de leurs biens. C'est d'ailleurs sous ce vocable que l'auteur des faits sera désigné, dans un premier temps. La piste d'un vol sans effraction qui aurait dégénéré va, dans un premier temps, être privilégiée.

Dès le lendemain de la découverte des corps, dont « la complexité

apparente des liens les entravant » ne manque pas d'intriguer les enquêteurs, ces derniers enchaînent les gardes à vue. De nombreux suspects défilent dans les soupentes des étages du 36. Leurs noms ont été retrouvés dans les petits carnets de Irmgard Müller. Des étudiants, un serveur de restaurant, un veilleur de nuit, un maître-nageur de la Ville de Paris sont, tour à tour, auditionnés. Tous tracent le portrait d'une jeune fille « insouciante », se liant « très aisément » avec les hommes qui l'entourent. Quel que soit le lieu. Un regard, un sourire, un clin d'œil, une parole suffisent pour nouer contact. Et plus, si affinités.

Il y a d'abord Morad, vingt ans, qui connaît celle qu'il surnomme « Imri » depuis le mois d'octobre 1986. Il assure qu'elle n'est qu'une amie. Il se promène avec elle et l'enfant du couple, le soir, en sortant de l'école, square des Blancs-Manteaux. Ils sont allés visiter le château de Versailles et se baladent aussi au parc Monceau. S'il lui arrive de la retrouver plus tôt, dans la journée, c'est pour discuter dans la chambre mansardée de la rue de Sévigné où ils sont aussi rejoints par Maï, une camarade de cours de la jeune Imri. Morad et elle sont d'ailleurs venus la chercher, gare de l'Est, le 26 avril, alors qu'elle revenait de chez ses parents, domiciliés à Kempten, en Bavière, dans son pays natal qu'on appelle encore, à l'époque, la République fédérale d'Allemagne (RFA), où elle avait passé les vacances de Pâques. La jeune fille s'était d'ailleurs confiée à ses proches sur son appréhension d'être tombée enceinte. À son retour à Paris, Irmgard Müller semble décidée à changer de vie. Et surtout de comportement avec les garçons.

Son amie Maï, trente et un ans, est, à son tour, interpellée dans un atelier de confection, dans le II^{e} arrondissement. Elle trace le même portrait de la victime qu'elle appelle « Emi », rencontrée sur les bancs de la Sorbonne où toutes deux suivent des cours de français. Elles avaient rapidement sympathisé à la rentrée 1986 avant de se confier l'une à l'autre. « Emi était issue d'une famille d'agriculteurs », apprend-elle aux policiers de la Crim'. Maï révèle qu'elle s'est rendue « à plusieurs reprises à la piscine à proximité de Jussieu avec Emi ». « J'ai constaté qu'elle y faisait des rencontres », livre, sans détour, sa camarade avant d'apprendre les circonstances de son décès brutal.

Au lendemain des faits, les limiers de la Crim' pensent déjà tenir un « bon

client ». Voire même leur principal suspect. Guillaume[1], animateur en centre de loisirs pour la Ville de Paris, a à peine le temps de décliner son identité quand il est interpellé dans les escaliers de son immeuble de la rue de Turenne, à dix minutes à pied des lieux du crime. Les policiers ont également découvert son nom dans les petits carnets tenus par Irmgard Müller. La perquisition de sa chambre de bonne, avec coin cuisine et salle d'eau, s'avère fructueuse : de nombreuses revues dédiées au sadomasochisme sont saisies dans un placard. Guillaume est aussitôt conduit au 36. Ce réformé P4 du service militaire, pour des raisons psychiatriques, n'en mène pas large. Il fait l'objet d'un « tapissage », derrière une glace sans tain, avec le numéro 3 collé sur la poitrine, au milieu de fonctionnaires de la criminelle et de la brigade des stups. Aïcha, la femme de ménage, ne le reconnaît pas comme l'inconnu qui l'a fixée, le jour des faits, dans les parties communes. Guillaume s'explique sur sa « proximité » avec Imri : il l'a rencontrée alors qu'il faisait des courses dans son quartier. Il lui a souri, elle ne semblait pas « sauvage ». Ils ont couché ensemble mais l'expérience a été un échec. Son alibi vérifié, Guillaume est remis en liberté en fin de soirée.

Quelques jours plus tard, c'est au tour de Jamel, vingt-neuf ans, d'être réveillé de bon matin par la Crim', rue Cassini dans le XIV^{e} arrondissement. Cet étudiant algérien connaît bien « Imri » qui l'aurait accosté, à Noël 1986, à « la piscine de Montparnasse ». « Je me souviens d'avoir été étonné par le comportement d'Imri la première fois où je l'ai vue à la piscine, confesse-t-il. Elle avait abordé plusieurs hommes, tous ceux qui lui adressaient la parole. Elle était d'un abord très facile. » Mais son alibi colle aussi.

Entre-temps, une journaliste d'Europe 1, domiciliée à quelques numéros de l'immeuble du double meurtre, témoigne spontanément « qu'un mois avant les faits », elle est certaine d'avoir assisté à « une altercation violente », en pleine rue, entre une jeune femme, qu'elle identifie comme Irmgard Müller, et un homme de « vingt-huit, trente ans, un mètre quatre-vingts, de belle allure et portant beau ».

À la fin du mois de mai 1987, Bruno, vingt et un ans, étudiant en informatique, est entendu. Il se souvient avoir rencontré la jeune femme à la piscine Jean-Taris dans le V^{e} arrondissement, entre « février et avril 1987 ». Elle lui aurait fait un clin d'œil et la conversation se serait ainsi engagée.

C’est lui qui a laissé le petit mot, sur un bout de papier jaune, dans sa boîte aux lettres alors qu’« Imri » était en vacances.

Les policiers de la Crim’, qui ne ménagent pas leurs efforts, vont ensuite s’intéresser à une petite annonce laissée dans une boulangerie de la rue des Rosiers (IVe). Un certain Krystian B., électricien de profession, est surpris, à l’aube, à son domicile de Deuil-la-Barre dans le Val-d’Oise. C’est lui qui a apposé ces quelques lignes sur la vitrine du commerce pour y vendre son matériel photographique. L’homme tombe des nues. Passionné de photo, il voulait juste se séparer de ses anciens appareils pour en acquérir un plus moderne. Vérifications faites, le matériel proposé à la vente ne correspond pas à celui volé chez les Politi.

Lauringe Élie

L’autopsie du corps de Irmgard Müller révèle qu’elle a eu un « rapport sexuel » quelques heures avant son assassinat. Du sperme a été prélevé sur sa dépouille.

Le 11 juin 1987, l’inspecteur Fisch indique, dans un rapport de sept pages adressé à la juge d’instruction Claudine Le Chanu-Forkel, que l’ensemble des titulaires des numéros de téléphone inscrits dans les carnets personnels de la jeune femme ont été identifiés. « Les emplois du temps de ces divers témoins ont été vérifiés à chaque fois que cela a paru nécessaire, rédige-t-il. L’exploitation de ces divers numéros de téléphone n’a pas permis de faire progresser l’enquête. »

Le même, quatre ans plus tard, met un terme aux premières investigations sur le double meurtre de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. « De tous les noms qui étaient apparus comme étant des connaissances de la jeune Allemande, un seul n’a pu faire l’objet d’une identification, déplore l’inspecteur principal, à l’été 1991, dans ses conclusions. Il figurait pourtant sur le carnet de Irmgard Müller écrit ainsi : Lauringe Élie, 6, rue Rubens à Paris, XIIIe. À cette adresse, l’immeuble avait été détruit depuis des années et aucune recherche n’a abouti par ce biais. […] Les vérifications tendant à identifier formellement cet individu n’ont pas davantage trouvé de solution. Le nom de Lauringe n’existe pas. Auprès des fichiers de police et de gendarmerie, auprès des préfectures de tous les départements français, y

compris les départements d’Outre-mer, auprès des caisses de Sécurité sociale, ce nom est inconnu. »

Un mystère de plus dans une affaire qui n’en manque déjà pas. Scrupuleuse, Nathalie Turquey note tous les points qui lui paraissent importants en même temps qu’elle parcourt l’intégralité de la procédure. Et l’identité fantôme de cet homme en fait évidemment partie.

Quelques procès-verbaux plus loin, elle découvre qu’un de ses prédécesseurs, le juge Caddeo, a missionné le docteur Pascal, l’un des précurseurs de l’analyse d’ADN en France, le 22 septembre 2000, afin d’examiner l’ensemble des indices recueillis sur la scène de crime en 1987. Trente-quatre scellés ont ainsi été acheminés, par transporteur privé, jusqu’au CHU de Nantes où officie l’expert de l’acide désoxyribonucléique. Le 27 décembre de la même année, les conclusions du docteur Pascal tombent : « Un ADN masculin inconnu était mis en évidence à partir des écouvillons vaginaux d’Irmgard Müller, écrit-il. Ce même ADN, qui n’était pas celui de Gilles Politi, était mis en évidence sur un mégot de cigarette blonde sans marque trouvé entre le lit et la commode dans la chambre des époux Politi. » Mais le scientifique ne va pas s’arrêter là. Le 9 janvier 2001, Olivier Pascal adresse un compte rendu au juge chargé de l’enquête sur le meurtre de la jeune Cécile Bloch. « J’ai examiné manuellement les dossiers qui étaient en cours d’expertise et ceux dont les conclusions ont été rendues depuis le 1er décembre 2000. À cette occasion, j’ai pu retrouver le même code génétique dans un dossier référence ML00*1203 (mission de Monsieur le juge Caddeo en date du 22/09/2000, victimes : Gilles POLITI et Irmgard MÜLLER). Cet ADN est retrouvé à partir d’un mégot de cigarette (scellé no 14) et à partir des prélèvements vaginaux réalisés sur Irmgard MÜLLER. »

Nathalie Turquey comprend alors que la jeune fille au pair a eu un rapport sexuel consenti avec un homme qui est ensuite devenu son bourreau et que le même est, aussi et surtout, l’auteur du viol et du meurtre de la jeune écolière retrouvée, le 5 mai 1986, dans les sous-sols de son immeuble du XIXe arrondissement…

En poursuivant sa lecture, la magistrate découvre encore que les deux affaires, malgré cet ADN masculin inconnu qui les relie, n’ont jamais été

jointes. Une incongruité procédurale que Nathalie Turquey va s’efforcer de réparer.

---

1. Le prénom a été modifié.

3

Madame la juge

Quand elle reprend en main l'affaire dite du « Grêlé » en 2014, Nathalie Turquey a déjà vingt ans de carrière derrière elle. Un parcours dans l'institution judiciaire sans tache, linéaire, et qui l'a même portée sur le devant de la scène, bien malgré elle, du côté de Vilnius à l'été 2003. Un épisode marquant dans sa riche carrière, qui a « ému » jusqu'à l'écrivain Philippe Sollers. Dans son livre, *Littérature et politique*, publié en 2014, le prolifique auteur érotise ainsi l'apparition de la jeune magistrate à la une de tous les médias : « La jolie juge Nathalie Turquey, en tailleur rose, arrive en Lituanie pour y rencontrer Bertrand Cantat en prison. Sa démarche m'intrigue elle voit sans déplaisir qu'il y a des caméras, elle ondule un peu, elle joue, elle sourit, peut-être pense-t-elle à Julie Lescaut. Elle sera bientôt célèbre. En tout cas, la voilà projetée dans une grande histoire fiévreuse et sordide qui a occupé les médias du mois. » Escortée par deux policiers de la Crim', le commissaire Jérôme Bonet, futur directeur central de la police judiciaire, et le commandant Michel Vielfaure, la juge, venue mettre en examen le leader du groupe Noir Désir pour des faits de « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner et non-assistance à personne en danger » sur la personne de Marie Trintignant, se serait bien passée de ce quart d'heure de gloire warholien.

Ceux qui la connaissent savent qu'elle n'aime rien tant que la discrétion. Son créneau : le travail, encore le travail, toujours le travail. « Elle trompe son angoisse en bossant deux fois plus que les autres, confie un de ses collègues qui l'a côtoyée du côté de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Paris. Elle est discrète, efficace, maîtrise son sujet. On ne voudrait que des collègues comme elle. »

Cette Parisienne pur jus, qui a grandi dans le XI^{e} arrondissement, n'a pas suivi les traces de son père, cadre dans le privé, ni de sa mère, professeure d'espagnol. Elle a pris la même voie que celle empruntée avant elle par son grand-père paternel, Maurice Turquey, premier prix de droit criminel en 1926

Substitut au parquet de la Seine en 1940, il devient sous-directeur des affaires criminelles et des grâces (DACG) sous le régime de Vichy. À la Libération, il est nommé directeur de cabinet de Pierre-Henri Teitgen, ministre de la Justice. Deux ans plus tard, il devient chef de cabinet du nouveau garde des Sceaux, André Marie, avant de prendre les rênes de la DACG. Il héritera ensuite du poste de procureur général près la cour d'appel de Rabat au Maroc. Un des oncles de Nathalie Turquey a aussi présidé le tribunal de Blois dans le Loir-et-Cher dans les années 1980.

La fibre « judiciaire » s'impose à cette littéraire, passée par Sciences Po Paris et passionnée par la Russie, lorsqu'elle est admise à l'École nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux, dont sa famille est originaire.

Après deux ans de formation, elle prend son premier poste, à vingt-cinq ans, au tribunal d'instance de Clermont-de-l'Oise, chargée des baux ruraux. Elle se retrouve quelques années plus tard à l'instruction, au tribunal de grande instance de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, où le travail ne manque pas. Tout ce qu'elle aime. C'est aussi l'occasion d'apparaître, pour la première fois, au JT de 20 heures de TF1. Au détour d'un reportage sur la période de vacances au TGI de Bobigny. On y découvre une jeune Nathalie Turquey qui explique qu'elle doit s'occuper des permis de visite aux détenus, avant d'être brièvement filmée en train de commencer l'interrogatoire d'un mis en examen. La voix est hésitante mais les propos sont clairs et précis.

Au début des années 2000, on la retrouve, déjà à l'instruction, au TGI de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, où elle aura aussi goûté au civil. Sans appétit. Ce qu'elle apprécie, c'est lorsqu'il y a de « la psychologie dans un dossier ». « Elle n'a pas beaucoup d'appétence pour les affaires de banditisme ou de trafic de stups, confie une de ses anciennes greffières. Elle n'a d'ailleurs fait qu'un passage éclair à la JIRS de Paris. » Une juridiction dont la mission est de lutter contre la criminalité organisée. Elle y aura notamment co-instruit l'affaire du braquage de la star de télé américaine, Kim Kardashian. La jeune magistrate a cependant eu à se dépatouiller à Nanterre d'une sombre affaire d'attaque de centre-fort, impliquant le gratin du milieu, la fameuse *dream team* du braquage. « Elle a eu le courage de rendre un non-lieu général, alors que ses prédécesseurs s'étaient arc-boutés sur des ADN litigieux, se souvient un avocat. Le parquet n'a d'ailleurs même pas fait appel du non-lieu. »

Difficile de lui trouver des contempteurs. De tous les magistrats, avocats, policiers sollicités, rares sont ceux à émettre la moindre critique à son égard.

Pour un flic parisien, elle jouit d'une « très bonne réputation auprès des policiers ». « On dit qu'elle est pro-poulets », poursuit la même source. En clair, elle a plutôt tendance à suivre leurs recommandations. Mais elle ne se fait pas mener par le bout du nez. « Elle comprend la gestion, parfois délicate, des tontons », ajoute un haut fonctionnaire. « Elle est dure mais correcte », reconnaît un avocat pénaliste qui a longtemps ferraillé avec elle. Elle ne va pas s'acharner artificiellement sur un client si elle n'a pas les éléments, comme d'autres magistrats prennent, parfois, plaisir à le faire. »

« Elle a un côté première de la classe, mais c'est une bonne magistrate », renchérit un autre avocat. Elle n'est pas pro-défense. On ne peut pas forcer la porte de son cabinet… Et quand on vient la voir, on n'arrive pas en rigolant. On ne lui demanderait pas comment s'est passé le week-end. Elle est stricte. »

Sa rigueur, cette amoureuse de la Comédie-Française, capable de réciter du Molière par cœur, en use dans l'intérêt du justiciable.

En 2004, elle va notamment confondre un déséquilibré pour le meurtre d'un voisin de chambrée, deux ans plus tôt, à l'hôpital européen Georges Pompidou. L'établissement avait conclu à une mort naturelle. Nathalie Turquey avait demandé l'exhumation du corps pour pratiquer une seconde autopsie qui avait révélé une mort par strangulation… En 2005, elle se retrouve chargée d'un dossier sensible, l'espionnage de plusieurs salariés de Canal +, dont l'un des auteurs des Guignols, Bruno Gaccio.

Plus récemment, elle a ordonné le renvoi devant la cour d'assises de Ian Bailey pour le meurtre de Sophie Toscan du Plantier en Irlande en 1996. En 2017, elle a aussi demandé l'incarcération de Piotr Pavlenski, le très provocateur artiste russe, alors que ce dernier avait mis le feu à une succursale de la Banque de France à la Bastille au cours d'un happening. Le même refera ensuite parler de lui dans l'affaire des « vidéos privées à caractère sexuel » qui ont entraîné le retrait de Benjamin Griveaux, ex-porte-parole du gouvernement du président Macron, de la course à la mairie de Paris et de la vie politique. En 2019, elle s'est aussi confrontée à Alexandre Benalla, l'ancien chargé de mission de l'Élysée, membre du premier cercle du couple Macron, dans l'affaire dite des passeports diplomatiques.

« Elle ne ménage pas sa peine quel que soit le dossier, témoigne l'un de ses collègues. Personne n'est étonné de sa réussite dans les affaires les plus complexes. »

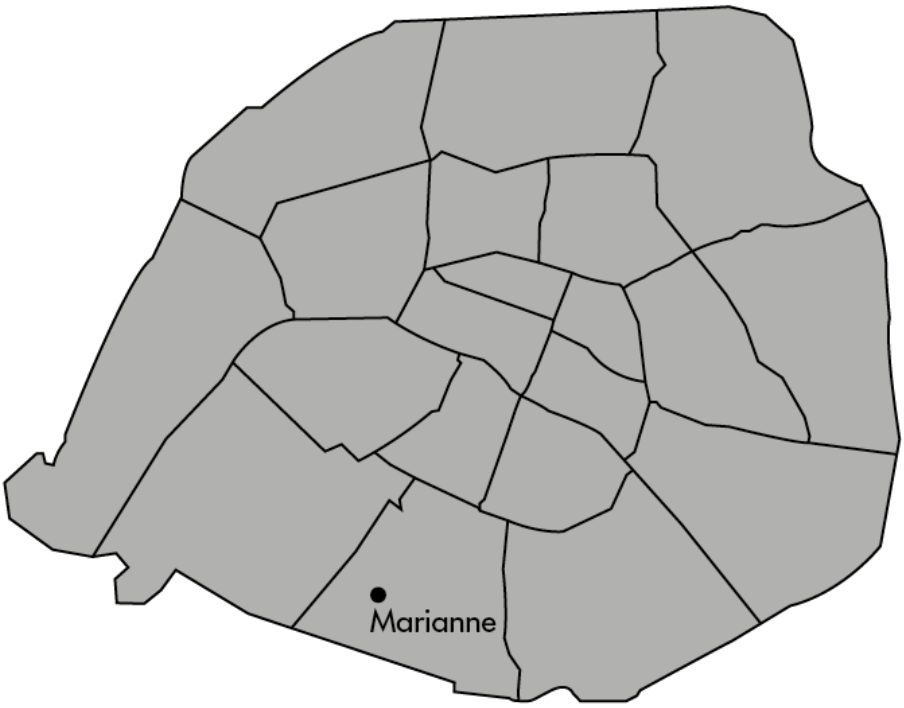

2 km

4

L’homme aux yeux cernés

Le 27 octobre 1987, un mardi, Marianne, quatorze ans, sort de cours de bonne heure, vers midi. Elle quitte le lycée François-Villon, à côté des Puces de Vanves, où elle est scolarisée en classe de troisième. C’est une jolie jeune fille d’origine brésilienne, qui fait plus mûre que son âge. Elle se promène avec deux copines. Elles prennent ensuite le métro jusqu’à Pernety, un peu plus haut dans le XIV^{e}. La balade dure près de trois quarts d’heure. Puis elles reprennent le métro et Marianne descend une station plus loin, à Plaisance, seule. « Je n’ai pas eu l’impression d’avoir été suivie durant le trajet qui a duré dix minutes », dira plus tard la collégienne à la police. Marianne rentre ensuite chez elle rue Boulitte, toujours dans le XIV^{e}. Une ruelle pavée, tranquille et résidentielle, qui finit en impasse, toute proche des boulevards des Maréchaux et de la porte Didot. Marianne habite un ensemble de bâtiments des années 1970. Quand elle arrive à son immeuble, un homme la suit. Elle choisit de prendre l’ascenseur. L’homme aussi. L’adolescente donnera un signalement précis de cet inconnu qui lui a emboîté le pas : trente ans, grand – au moins un mètre quatre-vingts –, athlétique « au niveau des épaules », les cheveux bruns courts, une petite mèche sur le front qui tombe sur le côté droit, les traits assez fins, les mains très larges. Il porte un blouson kaki, « comme les militaires », et une paire de Nike bleues. Elle poursuit : « Dans l’ascenseur, il m’a demandé à quel étage je montais. Je lui ai dit le quatrième. Lorsque l’ascenseur montait il a sorti une carte tricolore en me disant : “Police ! Vous avez une carte d’identité ?” »

Marianne n’a pas de papiers sur elle et propose d’aller les chercher dans son appartement. Elle précise à l’inconnu que sa mère n’est pas à la maison. Une information qui semble avoir incité celui-ci à la suivre. Il annonce : « Je cherche une fille qui correspond à votre signalement, qui se prostitue et se drogue. »

Une fois dans l'appartement, l'homme affirme que des « collègues » l'attendent en bas de l'immeuble et redemande sa pièce d'identité à Marianne. Pendant qu'elle la cherche, « l'agent » fait mine de téléphoner à ses collègues. Puis il note le nom de la collégienne et le numéro de téléphone de son beau-père. Avant de sortir une arme d'une « pochette en cuir », en fait un holster qu'il porte en bandoulière sous son blouson. Marianne continue son récit :

« Il a braqué l'arme dans ma direction puis il m'a fait allonger sur le lit en me disant : "Je vais vous aider à réfléchir !" Il a détaché des rallonges de fils électriques, il m'a attaché un pied, puis l'autre, puis les mains. Il m'a dit de ne pas crier car je paniquais. Il m'a dit qu'en fait, il était là pour un cambriolage et il s'est mis à tout fouiller. Il m'a demandé où étaient l'argent et les bijoux. Il a quitté la chambre et est revenu avec un autre fil électrique. Il m'a attaché de nouveau les pieds avec le montant d'un meuble de la chambre. Il a pris la platine du salon et le magnétoscope. Quand il est revenu dans la chambre, j'étais parvenue à m'asseoir, cela lui a déplu. Il m'a alors menacée avec un coupe-papier en me disant qu'il avait fait neuf mois de prison. Il m'a dit qu'il allait pas me tuer car ses empreintes étaient partout. Il s'est approché de moi, il a défait les liens de mes pieds et avec, il a fait un nœud coulant au niveau de mon cou. Il a commencé à serrer pour me faire dire où était l'argent. Je lui ai dit qu'il avait tout pris. »

Le voleur enfourne les objets dans un sac qu'il avait avec lui. Il prétend qu'il va appeler le beau-père de la collégienne, mais il se contente d'arracher les fils du téléphone. Ensuite, il claque la porte d'entrée et s'évanouit dans la nature. Toujours selon la victime.

À 16 heures, l'après-midi même, Marianne se présente avec son beau-père quai de Gesvres, en face de l'île de la Cité et du marché aux Oiseaux. Une annexe de la préfecture de police qui abrite à l'époque la brigade de protection des mineurs (BPM). Cette unité s'y est installée en 1943, à sa création, après avoir quitté le giron de la brigade mondaine. C'est la première brigade de ce type créée en France. Elle centralise toutes les informations concernant l'enfance en danger, que ce soit des mineurs victimes ou des auteurs de crimes et délits sur le territoire de la préfecture de police à Paris.

La mère de Marianne, chercheuse au CNRS, n'a pas pu accompagner sa fille traumatisée. Elle est en déplacement professionnel, loin de la capitale. L'adolescente et son beau-père sont reçus par une femme inspecteur. Très

observatrice, la jeune Marianne lui décrit avec grande précision la carte de police qu'a exhibée son agresseur : « La carte était sur fond blanc avec trois rayures bleu, blanc, rouge. La carte se lisait à la verticale et les bandes montaient du côté droit vers la gauche. Il y avait des inscriptions écrites en noir mais je n'ai pas pu les lire. » Elle dit encore qu'elle a vu « deux armes presque identiques » et qu'« à un moment », son agresseur a sorti un chargeur disant que « l'autre était un pistolet d'alarme ». Réentendue plus tard, elle dira ne plus être certaine qu'il y avait deux armes, même si elle est affirmative sur un point : c'était un pistolet et non un revolver.

À la fin de l'audition, Marianne craque. Elle raconte avoir en plus été victime d'un viol. Elle précise que « l'homme a éjaculé sur elle et qu'il s'est essuyé sur sa couette ». Après son forfait, il l'a attachée à nouveau avec plusieurs fils électriques. Il s'est rhabillé puis est allé à la salle de bains pour se rincer le visage. Il a pris dans l'armoire une paire de chaussettes et un foulard pour la bâillonner. Et il l'a recouverte de la couette. Curieuse attention.

L'inspecteur Bachmann rend immédiatement compte de cette sordide affaire au substitut de permanence, Jean-Claude Dauvel, qui saisit officiellement la brigade de protection des mineurs. Les policiers se rendent dans la foulée rue Boulitte. Ils y mènent des constatations et saisissent plusieurs objets dont les fils électriques et la couette de lit. Ils peuvent aussi relever des traces papillaires « fragmentaires » sur une boîte métallique « blanche avec des cœurs rouges ». Les policiers effectuent un décalque de ces empreintes.

Deux jours plus tard, la mère de Marianne complète devant la PJ le butin emporté par l'inconnu : un lecteur de disc, quatorze CD, encore assez rares à l'époque et donc d'une certaine valeur (au total probablement près de 1 400 francs), essentiellement de la musique classique, un magnétoscope de marque Sony, une somme avoisinant les 500 dollars ainsi que 500 francs.

Surtout, la jeune Marianne permet aux enquêteurs de dresser un portrait robot de son voleur- violeur. Une pièce qui va s'avérer capitale. Il en ressort un personnage que l'on dirait tiré d'une bande dessinée, aux cernes profonds noirs, formant quasiment un masque de Rapetou. Une figure aux sourcils plats, effilés, aux fines lèvres et aux narines outrancièrement larges. Une mèche soignée de premier de la classe barre son front. Les yeux sont petits enfoncés dans les orbites. Le regard sombre, le menton en galoche, le visage oblong. Une tête effrayante.

Bien plus effrayante que celle du meurtrier de la petite Cécile Bloch, selon le

portrait-robot dressé presque un an et demi plus tôt, même s'il présente une certaine ressemblance. Le signalement physique du violeur de la rue Boulitte colle aussi avec celui du tueur de la rue Petit. Et il y a cette mèche déjà décrite par Sarah et Nathalie dans le XIII^{e} arrondissement. Autre point commun entre les affaires Bloch, Marianne, Sarah et Nathalie : l'agression a débuté dans un ascenseur.

Un mois après les faits, le 26 novembre 1987, la BPM obtient la diffusion régionale de ce portrait-robot sous le numéro de circulaire 56/87, la cinquante sixième de l'année donc. Les enquêteurs imaginent que l'inconnu qui a agressé la collégienne du XIV^{e} n'en est sans doute pas à son coup d'essai. Il s'agit là d'un travail classique de police judiciaire qui consiste à faire des rapprochements avec d'autres faits pouvant être imputés à un même auteur. Un travail considérable et fondamental.

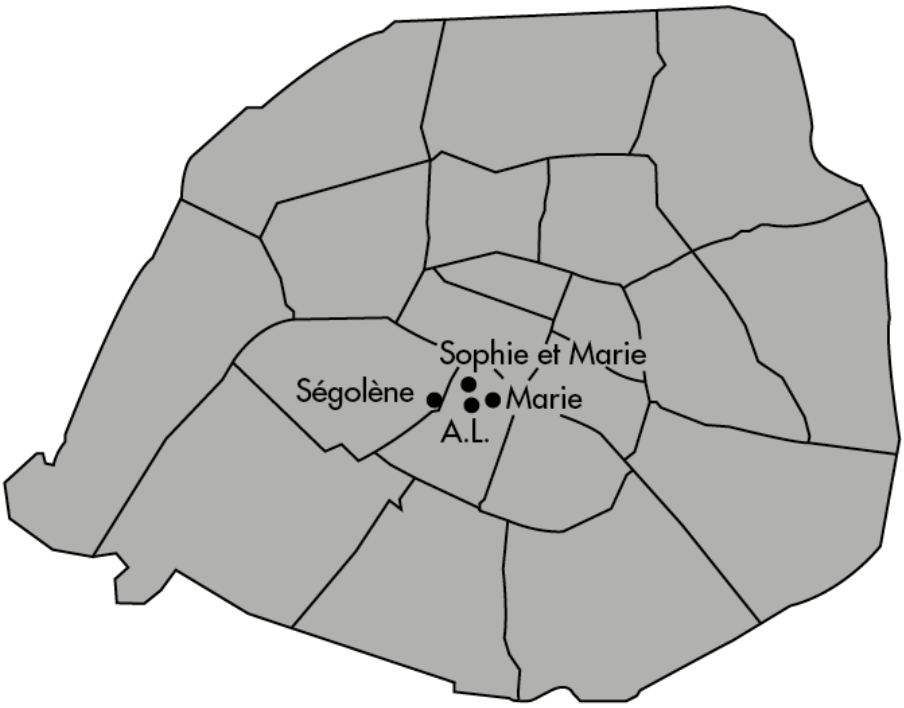

2 km

5

« Mademoiselle, vos papiers ! »

Pour la juge Nathalie Turquey, comprendre les investigations menées plus de trente ans auparavant revient à se plonger dans les méandres de la préfecture de police. Un fonctionnement surprenant, à la fois minutieux et désordonné. Tout est noté mais les informations ne sont pas toujours croisées et échangées entre services. Au fil de leurs PV désuets, la magistrate découvre l'ampleur du travail accompli par les enquêteurs des Mineurs. En cet automne 1987, ils doivent retrouver d'éventuelles plaintes mais aussi consulter la main courante de chacun des commissariats d'arrondissements voisins du XIV^{e} où a été violée la jeune Marianne. Une mine d'informations. Tout ne donne pas lieu en effet à des plaintes formelles, quand les faits ne sont pas jugés suffisamment graves ou quand les potentielles victimes ne souhaitent pas aller devant la justice – ou en sont découragées. En revanche, tout est noté dans ces registres de main courante, qui ne seront informatisés qu'en 1995.

Les policiers du quai de Gesvres doivent d'abord se rendre sur place, dans la multitude de commissariats de quartier de l'époque, soit quatre par arrondissement. Sans compter les divisions de police judiciaire, au nombre de six, qui se partagent Paris pour les affaires plus importantes. Consulter les registres, exhumer les procès-verbaux, contacter d'éventuelles victimes ou témoins. Un travail de bénédictin, fastidieux sans aucun doute mais payant. Les inspecteurs des Mineurs (les « commandants », « capitaines » et « lieutenants » ne feront leur apparition qu'en 1995 également) font des rapprochements troublants. L'agression de Marianne rue Boulitte a, semble-t-il, été commise par « le même individu » qui s'est illustré pas moins de onze autres fois à Paris dans la même année ! Toutes ces affaires portent des noms et des prénoms : Andrea, Sylvia, Laurie, Sophie, Marie, Ségolène… Des agressions ou des tentatives d'agression qui ont eu lieu dans le XIV^{e} arrondissement, mais aussi dans le VI^{e} et le VII^{e} voisins, et de l'autre côté de la Seine, rive droite, dans le IV^{e}, le XI^{e}, le XIX^{e}… Toutes ont été

commises dans un intervalle de huit mois au cours de l'année 1987, à une cadence élevée, en particulier durant l'automne. L'auteur serait du type frénétique. Un profil des plus inquiétants car il semble aimer prendre des risques, se mettre en danger, aller au contact, comme vont le découvrir les policiers.

Dans le VI^e^ arrondissement, les Mineurs tombent d'abord sur une main courante établie par une mère de famille, Isabelle G., qui habite rue Jacob, tout près de l'église Saint-Germain-des-Prés. Elle s'est rendue au commissariat du quartier, rue de l'Abbaye, parce que le 26 novembre 1987, vers 12 h 15, sa fille Sophie, quatorze ans, est rentrée à la maison « en compagnie d'un individu qui lui exhibait une carte de police qui lui semblait suspecte ». L'homme « prétendait rechercher des fugueuses » et a exigé la carte d'identité de sa fille. Les gens de la BPM entendent l'adolescente. Sophie se souvient que celui qui se présentait comme policier l'a abordée dans les escaliers de son immeuble en l'interpellant d'un « Mademoiselle ». Il lui a montré furtivement une carte mais certains détails l'ont marquée : « Elle était sous plastique granulé. Elle était de couleur bleue comme celle des familles nombreuses, il y avait une photo avec rivets en bas à droite et la carte était barrée de bleu, blanc, rouge dans le coin en bas à gauche. » Sa mère, Isabelle, a vu le suspect et peut à son tour décrire la carte : « Il me l'a montrée lorsque j'ai ouvert la porte et il l'a rangée très rapidement tout en parlant. Je lui ai demandé à la revoir, il l'a ressortie et sa main tremblait. J'ai pris sa carte, je l'ai touchée mais il la tenait en même temps. » La mère de famille précise encore : « Elle était en carton sous un étui plastique sur fond blanc. Les lettres d'imprimerie étaient en noir. Cette carte était rayée au milieu transversalement en montant de gauche à droite, bleu, blanc, rouge. Je me demande s'il n'y avait pas marqué "Ministère" sur un tampon rond. La photo en noir et blanc était en bas à droite représentant un buste d'homme en uniforme avec une cravate et des cheveux courts. Je n'ai pas le souvenir qu'il y avait le mot "Police" sur cette carte. J'ai voulu ouvrir cette carte qui me semblait avoir un volet, il m'en a empêchée en [la] retirant. »

Drôle de policier qui semble fébrile mais insiste. Il a laissé une très curieuse impression à la mère de Sophie. « Devant cet homme, je ressentais un malaise indéfinissable, reconnaît-elle. C'était moi qui posais les questions mais je pensais que c'était un vrai policier parce qu'il nous rassurait. Malgré tout, j'ai remarqué qu'il tremblait, je n'arrivais pas à saisir cette ambiguïté. » Elle a une

autre raison de signaler les faits à la police. Le même jour, l'étrange agent a importuné une amie de sa fille, dans le même immeuble. Elle s'appelle Marie elle a quatorze ans comme Sophie et revenait du même établissement, le collège privé Saint-Sulpice, rue d'Assas. Là encore l'homme a sorti sa carte tricolore et a exigé les papiers d'identité de la seconde collégienne. Mais Marie ne s'est pas laissé impressionner et a refusé. Le « policier » est repart sans insister.

Les enquêteurs des Mineurs sentent que la piste est bonne puisque tant Marie que son amie Sophie reconnaissent cet homme dans le portrait-robot aux yeux cernés établi par la jeune Marianne, rue Boulitte, un mois plus tôt. La piste doit encore être creusée. L'inconnu a pu laisser un indice, un détail qui permettra de l'identifier. Dans leurs propres archives, les limiers de la BPM remontent le fil d'une « série de faits au cours desquels l'usage de la fausse qualité de policier était signalé ». Et ils ne tardent pas à trouver « d'autres passages à l'acte avec le même mode opératoire ». Ainsi, le mercredi 25 novembre 1987, la veille de la tentative de contrôle rue Jacob, une première collégienne, déjà âgée de quatorze ans et prénommée Ségolène, a fait une rencontre plutôt inquiétante. Elle rentrait d'un autre établissement d'enseignement privé catholique, rue de Varenne dans le VII^{e} arrondissement. Tout s'est passé dans l'immeuble de sa grand-mère, à cinq minutes à pied de là, rue des Saints-Pères, dans sa portion sud, de l'autre côté du boulevard Saint-Germain. L'adresse est à moins de dix minutes à pied de la rue Jacob.

Il était 12 h 15. Le même horaire. Ségolène venait d'entrer dans le hall de l'immeuble. Elle avait dépassé la loge de la gardienne et traversé la cour intérieure pour monter dans l'ascenseur. Elle a entendu une voix derrière elle : « Bonjour mademoiselle, vos papiers d'identité ! »

L'homme, en civil, lui a probablement emboîté le pas depuis la rue, sans qu'elle s'en aperçoive. Elle n'avait que son carnet de correspondance sur elle. « Ça ne suffit pas », a tranché l'homme.

Directif, il n'a pas hésité à monter avec elle dans l'ascenseur jusqu'à l'appartement de la grand-mère. C'est la petite sœur de Ségolène, douze ans, qui a ouvert la porte. Elle n'a pas vu l'inconnu à côté de sa grande sœur. La femme de ménage, si. Elle a aussitôt prévenu la grand-mère, Édith. Une chance, sans aucun doute. Devant la grand-mère, l'homme ne s'est pas

démonté et a sorti sa fameuse carte de réquisition. « Une carte avec en travers une bande bleu, blanc, rouge avec une photo en haut », dira plus tard Édith qui s'étonne de ce contrôle dans un lieu privé. L'agent explique être à la recherche de jeunes fugueuses. Comme rue Jacob. Il sort ensuite un petit calepin d'une poche et note consciencieusement les coordonnées d'Édith et de ses petites-filles. La grand-mère, qui est psychologue de profession, sent qu'il y a un loup. Pour se débarrasser de ce personnage intrusif, elle prétend qu'un magistrat l'attend dans son cabinet. Suffisant pour décourager le « policier » qui quitte aussitôt les lieux. Là encore, se disent les enquêteurs, les jeunes filles ont sans doute échappé au pire.

Ségolène leur explique que la carte professionnelle qu'elle a vue était en « carton, barrée de bleu, blanc, rouge avec une photo en haut à gauche ». À la réflexion, il y avait peut-être le mot « Police » dessus mais sans qu'elle en soit certaine. Leur « collègue » était de type européen, âgé de vingt à vingt-cinq ans, mesurait précisément un mètre quatre-vingt-sept et était plutôt mince avec un visage ovale. « Ses cheveux étaient châtain foncé, raides, avec une mèche qui tombait du côté droit de son visage, bien rasé, blouson en toile vert clair. » L'ado pense qu'il était droitier, sans certitude.

Face à ces témoins importants, les policiers ressortent le portrait-robot de l'agresseur de Marianne, rue Boulitte. Ségolène, sa sœur, sa grand-mère et la femme de ménage reconnaissent le même homme. Il y a peu de place au doute, car « il était relevé que l'auteur de ces faits portait la même tenue que lors des faits chez Marianne », écrivent les policiers. Un deuxième portrait-robot est tout de même établi d'après les indications de Sophie, de sa voisine Marie et de Ségolène, les trois collégiennes abordées en l'espace de deux jours. Le résultat a un air de ressemblance certain avec celui établi par Marianne rue Boulitte : yeux cernés, fines lèvres, menton proéminent. Mais le visage apparaît moins oblong et la mèche moins prononcée.

Dix-sept ans plus tard, en 2004, la grand-mère de Ségolène est réinterrogée cette fois par la brigade criminelle qui a repris le dossier de zéro, ou presque. Édith se rappelle que l'intrus, quand elle l'a questionné, « est alors devenu blême. Ses mains se sont mises à trembler. » La même réaction que lorsque ce louche visiteur avait été confronté à la mère de Sophie, rue Jacob, le lendemain. Ensuite, « il a griffonné quelques mots. Il a bredouillé quelques conseils avant de prendre la fuite par l'escalier. » Pour la grand-mère, « il ne

faisait aucun doute qu'il s'agissait d'un faux policier ». D'ailleurs, elle a aussitôt appelé le commissariat et les agents sont très vite arrivés. Trop tard.

Pour la brigade de protection des mineurs, d'autres vérifications s'enchaînen déjà dans les registres de main courante. Ce même 26 novembre 1987, un jou qui ressemble fort à un triple échec pour le violeur de la rue Boulitte, « l même individu [que rue Jacob] procédait à un contrôle d'identité similair auprès de A. L. », dans le hall de son immeuble, boulevard Saint-Germai dans le VI^{e}, en face de l'entrée du métro. L'adresse se trouve à cinq minutes pied et quatre cents mètres à peine de l'immeuble de la rue Jacob où habiten Sophie et Marie. Cette fois, A. L. est une lycéenne de dix-neuf ans. U inconnu l'a abordée, un peu après midi, d'un « Attendez mademoiselle ! » Mademoiselle… comme pour Isabelle et Ségolène. Les policiers ont peu d doutes sur le fait qu'il s'agit de leur suspect. D'autant que l'homme qui s présentait comme un policier pour contrôler A. L. avait une cart professionnelle. « Je me rappelle avoir lu dans la partie supérieure, côt gauche, l'inscription "sous-officier de police", détaille-t-elle. Les caractère n'étaient pas bien imprimés. La carte était de couleur bleu ciel et dans la parti supérieure gauche, il y avait trois bandes, il me semble qu'il y avait un photo. » Découvrant peut-être, à la vue de sa carte d'identité, qu'elle étai majeure, l'oiseau est parti sans aller au-delà. Comme les autres, la lycéenne l reconnaît dans le portrait dressé par Marianne.

Ce n'est pas fini. Au cours de leurs vérifications, les policiers de la BPM auditionnent le 6 décembre 1987, c'est-à-dire la semaine suivant le signalements rue Jacob, rue des Saints-Pères et boulevard Saint-Germain, un petite Marie âgée de huit ans et demi. Elle a été « contrôlée » rue de Seine dans un immeuble qui se situe à deux cents mètres de celui de Sophie et de l première Marie. À trois cents mètres de celui de A. L., la lycéenne. L « policier » l'a assise sur ses genoux, puis l'a laissée partir sans apparemmen aller plus loin. Les inspecteurs des Mineurs montrent à l'enfant le portrait robot de l'homme aux yeux cernés. Elle ne le reconnaît pas.

L'enquête frémit un peu plus quand la première Marie, la collégienne de l rue Jacob, vient raconter, quai de Gesvres, qu'elle a revu le prétendu policie le 30 novembre, devant la station de métro Saint-Placide, non loin de so collège. Il s'est ensuite dirigé vers le bar Le Calumet, rue Notre-Dame-des Champs, où il est entré. Peut-être un poste d'observation sur le chemin de élèves des nombreux collèges et lycées privés dans cette partie d

VI^{e} arrondissement ? Les policiers s’emploient aussitôt à surveiller le bar. En vain. Ils n’ont pas plus de succès lors de planques devant la fameuse librairie Le Divan, juste à côté de l’église Saint-Germain-des-Prés. Si les policiers se sont intéressés à ce phare intellectuel du quartier, c’est que les jeunes Marie et Sophie ont reçu des lettres anonymes des plus troublantes, de la part d’un admirateur transi qui leur demande de lui répondre en laissant un mot dans un rayon de la librairie, entre les pages du livre *Oblomov* de l’écrivain russe Ivan Gontcharov, collection « Folio ». Après avoir donné lieu à de fumeuses théories, l’auteur de ces missives sera identifié bien plus tard comme étant un jeune voisin un peu spécial mais sans aucun lien avec le « policier » et ses contrôles d’identité.

Celui-ci court toujours. Si le satyre cible des adolescentes, collégiennes ou lycéennes et même une écolière, il ne se limite pas aux plus jeunes. En feuilletant ces procédures d’un autre temps, à la grammaire et à l’orthographe le plus souvent impeccables, la juge Nathalie Turquey découvre, comme les enquêteurs de la BPM avant elle, que ce redoutable prédateur qui sillonne les rues de la capitale ne dédaigne pas non plus les adultes. Avec patience et minutie, les flics ont remonté le fil d’une autre série d’affaires. Plusieurs femmes qui semblent bien avoir été agressées par ce même homme.

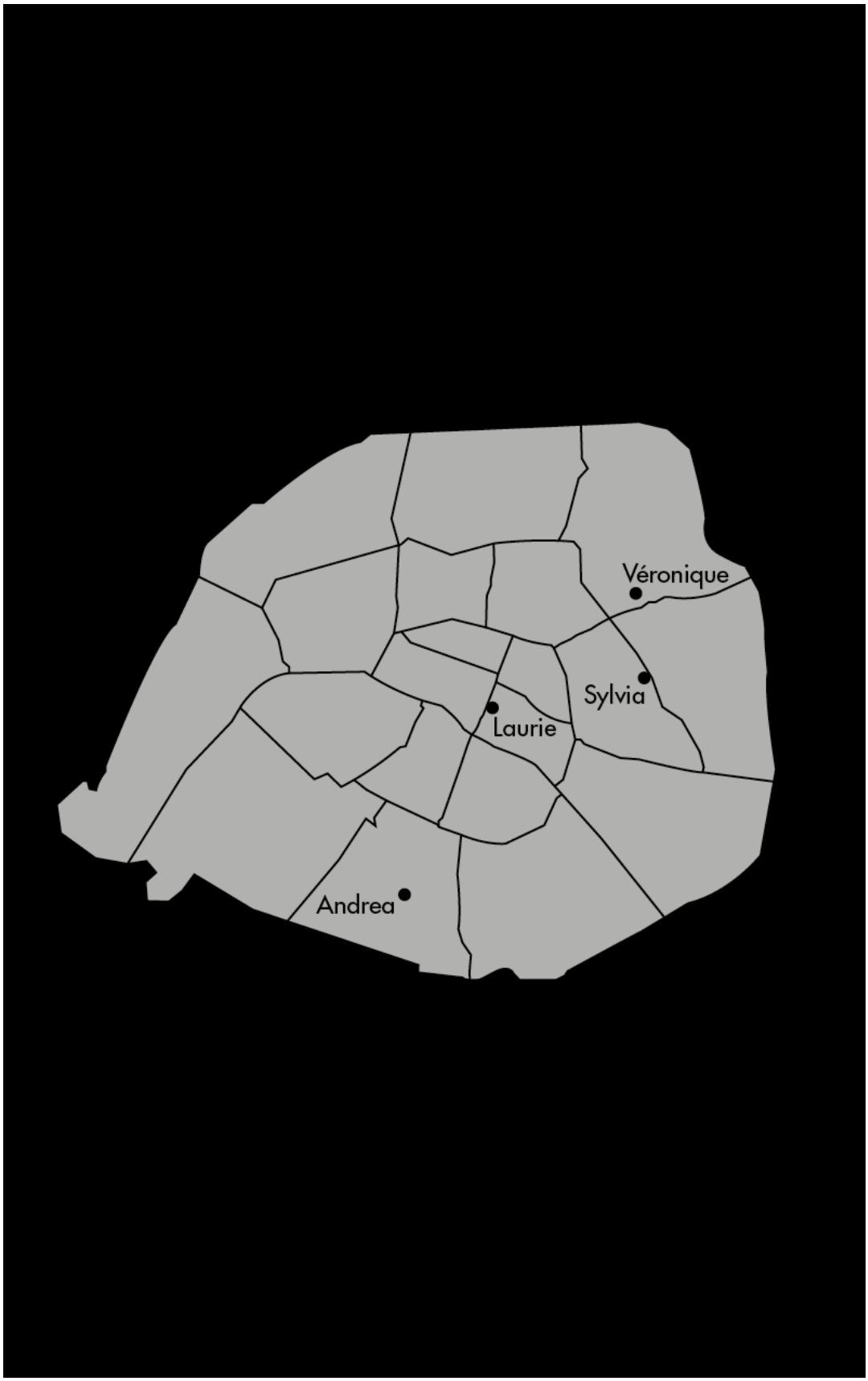
Véronique
Sylvia
Laurie
Andrea

6

Peur sur la ville

Leurs collègues, avec un zeste de mépris, la surnomment « brigade Blédine » ou « brigade couches-culottes ». Pourtant, n’en déplaise aux cadors des services les plus prestigieux du 36, les hommes et les femmes de la brigade de protection des mineurs s’avèrent en l’espèce d’excellents enquêteurs. Rétrospectivement, alors que nombre d’entre eux sont désormais à la retraite ou ont été mutés ailleurs, la juge Turquey suit leur parcours pas à pas au cœur des années Mitterrand, sur les traces du violeur de Marianne.

Direction une institution du 36, au rez-de-chaussée du siège de la PJ parisienne, quai des Orfèvres. Depuis 1914, le service des archives et du traitement de l’information, le SATI, ou « le Ring » dans le parler PJPP (police judiciaire de la préfecture de Paris) encore en grande partie manuel, ce sont plusieurs fichiers « maison », riches de millions de bristols. Alimenté tous les jours, rien ne lui échappe ou presque. Celui qui intéresse surtout les Mineurs se nomme « fichier général des infractions », conservé, progrès oblige, dans de grosses disquettes souples. Bien avant les logiciels actuels de recoupements criminels, il recelait déjà des informations potentiellement intéressantes, pour tout Paris et les départements de la petite couronne. Nom de la victime de l’infraction, âge et sexe, « préjudice corporel » ou « son attitude lors de la commission des faits » si elle a riposté, par exemple. Ainsi, ils découvrent que, six mois plus tôt, le 11 mai 1987, une étudiante allemande (comme Irmgard Müller) de vingt-six ans, Andrea S., a déposé plainte après un viol et un vol à main armée subis chez elle, au 5, villa Cœur-de-Vey, Paris XIV^{e}. Il s’agit d’un immeuble moderne dans une impasse proche du métro Alésia. Un secteur pas très éloigné de la rue Boulitte. L’étudiante a d’abord raconté les faits au policier de la 6^{e} division de police judiciaire (DPJ), avenue du Maine, dirigée par le commissaire Jean-Marc Bloch, avant d’être entendue par la BPM.

Il était 10 heures du matin. « J'étais en train de faire mes comptes, explique-t-elle. J'ai entendu quelqu'un frapper mais je n'ai pas répondu. Puis j'ai entendu que quelqu'un sonnait chez le voisin. Les cloisons étant peu épaisses, j'ai entendu le bruit d'un talkie-walkie et des bribes de conversation. J'ai entendu la voix d'un homme qui demandait : "Mais votre voisine n'est pas là ?" Le visiteur s'est alors présenté devant ma porte et a sonné et frappé. J'ai alors pensé que c'était important. J'ai donc ouvert. L'homme avait une carte à la main qu'il présentait comme une carte de police et un talkie-walkie dans l'autre main. » Il lui annonce : « Vos voisins ont porté plainte contre vous pour le bruit. »

Elle ne comprend pas : « Cela m'étonnerait beaucoup. »

Le « policier » demande par deux fois s'il y a quelqu'un d'autre chez elle et insiste pour entrer. Andrea, inquiète, veut qu'il montre à nouveau sa carte. Il s'exécute. Elle se souvient qu'il y avait une inscription en noir, « *sous* quelque chose, peut-être *sous-officier* » dessus. Elle le laisse finalement entrer. Très prudent, « il a vérifié qu'il n'y avait personne ». Et presse l'étudiante sur son identité. « L'agent » se fait remettre le passeport d'Andrea et « passe » son nom sur les ondes, avec son talkie-walkie. L'appareil, noir, avait une antenne métallique, un petit écran à cristaux liquides où s'affichaient des chiffres. En dessous, Andrea a vu un clavier. La PJ en déduit que ce n'était pas un talkie-walkie mais un scanner, comme ceux prisés par les braqueurs pour surveiller les mouvements des patrouilles lorsqu'ils commettent leurs méfaits. Dans ces années-là, les radios portatives de police, surnommées « storno », n'avaient en effet pas d'écran.

Celui qui semble ne pas être autre chose qu'un « faux condé », comme il en existe des dizaines sévissant dans la capitale, a un comportement un peu étrange. Il « fait le tour » de l'appartement de la jeune Allemande et, à la vue de ses comptes, s'enquiert d'éventuels « problèmes d'argent » qu'elle pourrait rencontrer. Il lui « fait la conversation » un moment puis s'arrête. « Brusquement », il exhibe une arme, de petite taille, et la pointe sur elle. « Il m'a fait mettre les mains sur la tête puis il m'a prise par l'épaule en me mettant l'arme dans le dos, rapporte-t-elle. Il m'a guidée jusque dans ma chambre en me demandant de m'asseoir sur une chaise. Il a fouillé l'armoire de mon amie qui vit avec moi, il en a sorti une ceinture et m'a

attaché les mains dans le dos avec. En m'attachant, il m'a dit qu'il n'était pas de la police. »

L'intrus tire les rideaux de la chambre, ce qui démontre chez lui une certaine aisance. Ce n'est pas quelqu'un qui s'affole. Comme l'homme qui a « contrôlé » les collégiennes à Saint-Germain-des-Prés.

Il somme la jeune femme de lui dire où se trouve son argent. Elle obtempère. Le « faux condé » met la main sur plusieurs centaines de deutschemarks, sa carte bleue. Et pour le code, il l'obtient en menaçant Andrea avec un cutter trouvé sur la table à dessin de l'étudiante. Avide et minutieux, le voleur rafle une montre, des bagues, et lui enlève même le collier qu'elle porte. Il n'en a pas fini avec sa sinistre besogne. « Il s'est ensuite assis à côté de moi et m'a demandé de me déshabiller. J'ai tenté de le raisonner. Il s'est levé et a pris une autre ceinture qu'il m'a passée autour du cou. Je l'ai supplié car j'avais peur qu'il m'étrangle. Je lui ai promis de me taire. J'ai dû me déshabiller entièrement. Il tenait toujours son arme à la main. Il a commencé à me caresser et à parler de mon physique. Il tenait toujours la ceinture qui était entourée autour de mon cou dans sa main et me montrait qu'il pouvait à tout moment la serrer très fort. Je l'ai à nouveau supplié en lui disant qu'il me faisait mal. » Et il la viole.

Le calvaire d'Andrea ne s'arrête pas là. « Je lui ai demandé quand il allait partir. Il m'a dit : "Après… après." Puis je lui ai demandé s'il était marié… Il m'a dit : "Avant je l'étais." Il m'a dit qu'il sortait de prison. Ensuite, il s'est levé pour reprendre des ceintures dans le placard. Je lui ai demandé s'il allait me tuer. Il a alors souri. »

Le faux flic pervers l'autorise à se rhabiller mais la rattache tout de suite, les pieds à la table à dessin, les mains dans le dos. Il lui enfonce un premier foulard dans la bouche et serre un autre par-dessus. Il prend les clefs de l'appartement et prévient que si le code de sa carte n'est pas bon, il reviendra. Avant de partir, il pousse le volume de la radio à fond.

Au commissariat, Andrea avance un point propre à nourrir la réflexion des enquêteurs : l'homme semblait prendre du plaisir à jouer ce rôle de policier. Il a ainsi mis « beaucoup de temps » avant de dégainer son arme. Son agresseur était « grand, au minimum un mètre quatre-vingts, corpulence moyenne, cheveux très courts, une coupe comme les militaires », enregistrent les premiers policiers saisis de l'affaire. Il avait « la peau lisse », peut-être vingt-sept, vingt-huit ans et portait un blouson gris clair,

une chemise blanche à petites rayures rouges, un jean, une ceinture avec des « poches plastique ». Andrea pense à « une ceinture utilisée en montagne ». Il portait des baskets américaines.

Et face au portrait-robot établi par Marianne, la jeune femme sera assez catégorique : il ressemble à son agresseur. « Oui, en fait, si j'avais eu à faire un portrait-robot, je pense qu'il aurait été très approchant de celui-ci », déclare la jeune Allemande aux inspecteurs de la BPM quand ceux-ci s'intéressent à cette affaire. Une information judiciaire est ouverte. Elle ne donnera rien. Le « faux policier » ne peut être identifié. La juge Martine Rouleau rend un non-lieu le 3 décembre 1988, un an et demi après. Cela ne traînait pas. Aujourd'hui un tel empressement à vite boucler un dossier relevant de la cour d'assises ne manque pas d'étonner. Est-on vraiment allé jusqu'au bout des investigations ? Pis encore, les prélèvements effectués sur Andrea ont été perdus et n'ont même jamais été analysés. Ce qui empêche à tout jamais d'attribuer officiellement ce viol au Grêlé. Quant au futur-ex-commissaire Bloch, il animera bien plus tard une émission télé sur le service public. Son titre : « Non élucidé ».

Un silencieux vissé sur le canon

De l'autre côté de la Seine, rue de Charenton, les policiers de la 4e DPJ ont eux aussi sur les bras une affaire qu'ils semblent peiner à sortir et sur laquelle leurs collègues des Mineurs vont s'attarder. Le 2 septembre 1987, une enseignante de trente-quatre ans, Sylvia P., a été attaquée chez elle, rue Plichon dans le XIe, tout près du cimetière du Père-Lachaise. Quelques jours plus tôt, elle a déposé une petite annonce, avec son nom, dans la supérette Félix Potin juste à côté de chez elle. La trentenaire propose à la vente un meuble de cuisine, avec des bancs. Un homme s'est donc présenté à son studio. Il a fait mine de s'intéresser au meuble pendant une dizaine de minutes puis, subitement, il a sorti une arme de sous son blouson. Il a demandé à l'enseignante de s'allonger et lui a lié les mains dans le dos avec la lanière d'un sac trouvé sur place. Il a arraché le fil du téléphone – selon un scénario déjà-vu – et lui a ligoté les pieds au lit. Puis il a attaché la jeune femme, toujours au lit, en lui passant une écharpe sous les aisselles et derrière la nuque. Le tout formait un lien relativement complexe. De quoi

rappeler à d’autres enquêteurs la façon dont le meurtrier de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie avait noué ses deux victimes. Le faux acheteur a bâillonné Sylvia en lui enfonçant un foulard dans la bouche et a placé une écharpe par-dessus. Là aussi, du déjà-vu. Il a fouillé le studio et s’est emparé de 400 francs en liquide ainsi que de la carte bancaire de l’enseignante. Le voleur lui a demandé son code confidentiel et l’a même menacée de revenir si ce n’était pas le bon. Un décalque parfait de l’agression subie par Andrea.

Rive droite, l’homme a aussi interrogé sa victime sur d’éventuels objets de valeur, en utilisant un vouvoiement plutôt décalé dans ces circonstances. Comme l’agresseur de Marianne, rue Boulitte. « Il a passé la main sur moi pour m’impressionner en me disant : “Vous êtes sûre que vous n’avez rien ?” » dépose Sylvia P. Terrorisée, elle s’est mise à pleurer, ce qui a semble-t-il provoqué la fuite de son agresseur. Elle a pu se libérer et a constaté que le malfaiteur lui avait pris en plus un manteau de fourrure. Plus tard, elle découvre qu’il a fait un retrait de 1 400 francs à un distributeur avec sa carte. Les policiers notent la description que l’enseignante fait de l’individu : « européen, un mètre quatre-vingts, mince mais athlétique, cheveux châtain foncé avec une raie sur le côté, nez un peu empâté et aplati au bout, un peu plus de trente ans ». Un appendice nasal empâté et aplati au bout, c’est une des caractéristiques du portrait-robot dressé rue Boulitte.

Sylvia P. ajoute que son visiteur, comme à Andrea, l’étudiante allemande, lui a dit qu’il sortait de prison et qu’il n’avait pas de travail. Elle a trouvé qu’il semblait aigri au moment d’évoquer sa détention. Ce détail fait évidemment tilt chez les enquêteurs de la BPM puisque le violeur de la jeune Marianne a aussi parlé de la prison. Et lui aussi avait une arme de poing. Durant l’enquête de voisinage que mène systématiquement la BPM autour de ces nouvelles victimes, la gardienne de l’immeuble de l’enseignante du XI^{e} se rappelle avoir croisé l’agresseur. Mieux, devant le portrait-robot de l’homme aux larges cernes, elle affirme qu’il ressemble « fortement » à l’inconnu qu’elle a croisé.

En 2004, soit dix-sept ans plus tard, Sylvia P. est convoquée au quai des Orfèvres pour être cette fois auditionnée par la brigade criminelle. Le temps a passé mais elle est capable d’apporter des précisions intéressantes. Son agresseur, qui semblait « très calme », s’était renseigné sur la localisation de

son appartement auprès de la gardienne. Puis, une fois chez l'enseignante, il s'était assuré « discrètement » qu'il n'y avait personne avec elle. Un autre détail lui revient : « l'individu a sorti une arme de poing de son blouson et a également sorti un morceau de métal qu'il a fixé au bout du canon ». Un silencieux, sans doute. Sophia a pensé que l'arme était factice. Maniant la menace, voilée ou non, l'inconnu ne se départ pas de cette courtoisie observée sur la plupart des faits, comme s'il incarnait un personnage. Il dit ainsi à Sylvia : « Mais madame, je ne suis pas venu pour vos meubles, vos meubles ne m'intéressent pas ! Ne criez pas, je ne vous veux pas de mal. »

Sylvia se souvient qu'il l'a attachée les bras en croix, à la tête de lit, et les deux chevilles au bas du lit. Quand il lui a demandé de l'argent, il lui a posé le canon de son arme sur la tempe. Il a fouillé chez elle « scrupuleusement », sans mettre de gants. À un moment, il s'est assis à côté d'elle et lui a demandé si elle avait… des disques d'opéra. Comme un écho au vol de CD de musique classique chez Marianne rue Boulitte.

« Vous avez des bijoux ? », a-t-il encore questionné.

Sylvia a répondu par la négative. Il est alors devenu plus menaçant « en promenant ses mains » au-dessus des vêtements et en l'avertissant : « Si je n'obtiens pas ce que je cherche, je prendrai autre chose, ou ce que je pourrai prendre. »

Pour la jeune femme, c'était une allusion évidente à des violences sexuelles. Elle ne l'avait pas dit clairement en 1987. Peut-être les policiers de la 4e DPJ ne lui avaient-ils pas non plus posé la question à l'époque ? Sylvia raconte, au passage, que ces premiers fonctionnaires venus chez elle saisir les liens utilisés par son agresseur n'ont pas effectué de relevés d'empreintes. Ce qui semble un peu surprenant.

Après ces lourds sous-entendus la menaçant de viol, Sylvia s'était mise à pleurer. L'inquiétant voleur était parti en claquant la porte sans prendre les clefs.

La liste des victimes attribuée au maniaque ne cesse de s'allonger. Et ce n'est pas terminé.

Un mois et demi après le vol chez l'enseignante Sylvia P. et une semaine avant le viol de Marianne, celui qui semble bien être le même homme a très

probablement sévi chez une femme de trente-quatre ans prénommée Laurie. L'agression a eu lieu le 20 octobre 1987, un mardi, dans un immeuble situé au commencement du boulevard de Sébastopol, dans le IV^{e} arrondissement, tout près du nœud de métro et RER Châtelet-les Halles. À deux pas aussi du Marais et de la rue Saints-Croix-de-la-Bretonnerie où ont été sauvagement tués Irmgard Müller et Gilles Politi six mois plus tôt. D'ailleurs, pour aller de la première adresse à la seconde, rien de plus simple : il suffit de prendre la rue de Rivoli vers l'est, dépasser le BHV à main gauche, puis à main droite la caserne Napoléon qui héberge la Garde républicaine, et enfin tourner à gauche. À peine dix minutes de marche.

C'était le matin, vers 9 heures. Laurie était avec sa fille d'un an et demi et Éloïsa, la nounou cap-verdienne. « Je me souviens de tout », indique-t-elle au brigadier de la BPM qui l'a retrouvée. Elle sortait du bain et était encore en peignoir. On sonne à sa porte. Elle ouvre. Devant elle, un homme qui brandit une carte de police et dit qu'il doit entrer. Il est à la recherche de terroristes. Les attentats d'Action directe ou du Hezbollah en France ne sont pas si loin. Réinterrogée plus tard, Laurie ajoutera qu'il a parlé de « recel de malfaiteurs » et « échafaudé un scénario » mettant en cause la nounou.

« Il a sorti une arme et m'a menacée, raconte- t-elle. Cette arme n'avait pas de barillet. Il a débranché le téléphone. » Comme on l'a déjà vu au cours d'autres faits. Laure a trouvé cela étrange, mais le « policier » a expliqué que c'était pour qu'elle n'appelle pas « des comparses ». Puis, comme pour Marianne rue Boulitte, il a annoncé qu'il n'était pas de la police et qu'il était en réalité là pour la voler. « Nous étions assises par terre avec le bébé, témoigne Laurie. Il tournait dans la maison. Il n'avait pas de gants. Je lui ai dit de prendre ce qu'il voulait et de partir. Je l'ai supplié de ne pas toucher à mon enfant. Il m'a dit qu'il avait lui-même un ou des enfants. » Le faux policier s'empare d'une caméra de marque JVC, d'une prise péritel, et de la carte bancaire de Laurie à qui il a extorqué le code confidentiel. Il prend aussi les clefs de sa maison. « Il m'a dit qu'il avait fait de la prison », rapporte Laurie. Comme à Marianne rue Boulitte. Ou Andrea, villa Cœur-de-Vey. Ou Sylvia, rue Plichon.

Chez Laurie, il a pris tout son temps. Il est resté une demi-heure dans les lieux. « Il est allé à la cuisine prendre un grand couteau, puis dans la salle de bains pour prendre des serviettes qu'il a découpées pour nous attacher et

nous bâillonner. Il était très calme, pas pressé. J'ai prétexté qu'un plombier devait arriver à 10 heures. Avant de repartir, il m'a redemandé mon numéro de carte bancaire. » Laurie reconnaît « fortement » le portrait-robot établi par la jeune Marianne.

En 2004, la nounou est entendue à son tour par la brigade criminelle qui se penche sur ce vieux dossier. Éloïsa précise qu'elle venait de rentrer après avoir accompagné la plus grande des deux filles de Laurie à l'école Saint-Merri, rue du Renard, toujours dans le IV^{e} arrondissement. Précision forcément intéressante pour les enquêteurs, cette école se trouve à l'angle de la rue Saint-Merri. Un peu plus loin, cette même rue Saint-Merri est prolongée en ligne droite par la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. L'appartement où ont été tués Gilles Politi et Irmgard Müller se trouve à moins de cinq cents mètres de l'école Saint-Merri. Et comme Éloïsa, Irmgard était nounou. La jeune Cap-Verdienne a-t-elle été suivie ? Sans doute. Elle indique : « Tout de suite après mon arrivée au domicile, un homme a sonné à la porte et s'est présenté comme étant policier en montrant une carte rayée bleu, blanc, rouge. Il cherchait quelqu'un ou quelque chose. »

Laurie aussi est réentendue à son tour. « À aucun moment au cours de l'agression, il n'a eu de gestes déplacés », insiste-t-elle tout en précisant que le détail du plombier qui devait venir chez elle « l'a peut-être calmé ». La Crim' lui présente le portrait-robot établi rue Boulitte. Laurie est formelle, même des années plus tard : c'est bien son agresseur.

Mais revenons à 1987 et à l'enquête de flagrance menée par la brigade des mineurs. À l'issue des très nombreux recoupements, l'inspecteur principal Annie Peaudeau rédige un rapport, à l'attention de son chef de section, résumant ses minutieuses investigations. Puisque l'homme qu'elle recherche est aussi un voleur, son groupe a consulté les archives de la brigade de répression du banditisme, la fameuse BRB, qui traque les braqueurs. Mais l'étude des synthèses « pour des individus connus pour des vols à main armée » n'apporte rien de concluant. Pas plus que les recherches au fichier de la gendarmerie, basé à Rosny-sous-Bois.

Il n'a pas échappé bien sûr aux enquêteurs que l'agresseur de la rue Boulitte a dit tant à Marianne qu'à l'enseignante Sylvia P. qu'il avait « fait

neuf mois de prison ». Les policiers se sont naturellement penchés sur des « individus libérés des prisons de Fresnes, la Santé et Fleury-Mérogis », les trois grandes maisons d'arrêt dans et autour de la capitale. Nouvelle déception : « Au cours de l'enquête, il n'a pas été matériellement possible de procéder à l'examen de chaque fiche », écrit l'inspecteur principal Annie Peaudeau.

Et puis il y a toujours la possibilité que l'homme soit bel et bien un policier, puisqu'il s'est présenté en tant que tel dans un premier temps, avant de jouer les ex-taulards. Les Mineurs ne l'excluent pas, malgré le comportement erratique de leur « client ». Ils font donc des vérifications à l'inspection générale des services, l'IGS – son nom à l'époque dans la capitale –, la police des polices. Les « bœufs-carottes » en d'autres termes, car ils aiment, dit-on, faire mijoter les fonctionnaires qui tombent entre leurs griffes. Mais y croient-ils vraiment ? Ils n'insistent pas dans cette direction.

Qui est ce psychopathe qui sévit à la fois rive gauche et rive droite, qui s'en prend à des enfants ou à des adolescentes comme à des femmes ? Cet homme qui joue aux policiers et qui viole et/ou vole des objets facilement revendables dans la rue, ou au marché aux puces ?

Dès le mois de décembre 1987, l'inspecteur des Mineurs, Annie Peaudeau, est à l'origine d'une planche photographique rassemblant « six portraits établis au cours des différentes affaires de mœurs non élucidées traitées au service aux fins de présentation à la jeune Marie[1] ou d'éventuels témoins ou victimes ». Il s'agit de portraits-robots numérotés de 1 à 6. Le numéro 3 est celui réalisé grâce à Marianne ; l'homme aux profonds cernes. Chose troublante, le numéro 1 n'est autre que le portrait réalisé en 1986 après le meurtre de Cécile Bloch. De quoi entraîner une série de questions. Questions qui, 35 ans après, restent sans réponses.

Pourquoi les membres de la brigade de protection des mineurs ont-ils incorporé à cette planche le Grêlé alors qu'ils n'avaient pas cette enquête « en portefeuille » dans leur service ? Ont-ils fait un rapprochement entre les deux affaires ? Et, *a contrario*, pourquoi leurs homologues de la criminelle n'ont-ils pas fait le lien alors que la BPM avait lancé une diffusion régionale de leur homme aux yeux cernés ?

Annie Peaudeau suggère que l'enquête pour l'ensemble de cette série des

plus inquiétantes soit conduite dans le cadre d'une information judiciaire unique. Ce ne sera pas le cas. Du moins dans l'immédiat.

L'enquête relancée douze ans après

Une affaire en chasse une autre et, faute de résultats, la synthèse de la BPM ne débouche sur rien. Puis les commandants ont remplacé les inspecteurs divisionnaires. On n'a plus dit « inculpés » mais « mis en examen ». Un nouveau locataire, Jacques Chirac, s'est installé à l'Élysée. Dans l'intervalle, au quai de Gesvres comme au quai des Orfèvres, les gens de la PJ ont suivi avec intérêt les avancées de la science. Aux Mineurs, c'est une femme qui est aux commandes, la commissaire divisionnaire Nicole Tricart, une professionnelle à l'accent chantant, investie et respectée de ses pairs, pour ne pas dire crainte. Une forte personnalité. Originaire de Perpignan, elle « apparaît comme la jumelle brune de Martine Monteil » qui dirige désormais la Crim', comme l'écrivent les journalistes William Assayag et Jean-Noël Fournier dans leur très documenté *36, quai des Orfèvres : la maison du fait divers*, paru à la même période[2].

Quai de Gesvres, on a compris que l'ADN permet des miracles. Une nouvelle arme qui peut faire aboutir des procédures archivées en « vaines recherches », ces « VR » que détestent les enquêteurs scrupuleux. L'affaire de la rue Boulitte est suffisamment curieuse et inquiétante pour que l'on ne puisse se résoudre à la classer définitivement. Un homme qui sous le prétexte d'un contrôle de police se livre à deux crimes à la fois, un vol sous la menace d'une arme et un viol, ce n'est pas anodin.

C'est ainsi que le 20 janvier 1999, le brigadier de police Frédéric Gillet adresse un rapport à son chef de groupe pour expliquer que son service avait réalisé douze ans plus tôt une enquête pour un viol sur mineure, vol avec arme, usage de fausse qualité de policier, dont avait été victime la jeune Marianne. Une procédure diligentée dans le cadre d'une information judiciaire, c'est-à-dire avec un juge d'instruction, mais qui « était demeurée vaine ». Le brigadier précise : « Il semble envisageable de faire procéder à une recherche d'empreinte génétique à partir du scellé 1 – couette de lit – déposé au laboratoire de la préfecture de police ainsi qu'à partir de prélèvements effectués sur la mineure. » Car la BPM a désormais un

suspect dans le viseur, un certain Bernard B., trente-neuf ans, ambulancier de profession, et résidant dans l'Essonne, non loin d'Évry. Son visage ressemble à celui de l'auteur de l'agression de Marianne, selon le portrait-robot que la jeune fille a dressé.

Le brigadier Gillet se concentre dans un premier temps sur trois agressions – Andrea, Laurie et Marie – et s'attache à retrouver ces victimes. Il ne parvient qu'à localiser Laurie, et il la convoque quai de Gesvres le 28 janvier 1999 pour l'entendre, de nouveau, sur les faits. Elle se rappelle : « J'ai été victime d'une agression fin octobre 1987 de la part d'un individu. Je me souviens qu'il était de type européen, un mètre quatre-vingt-cinq environ, corpulence mince, avec de bonnes épaules, visage émacié, grand nez, cheveux châtains avec une mèche sur le côté. » Toujours cette fameuse mèche et cette taille respectable. Le brigadier Gillet présente à Laurie un album photo. Elle reconnaît le dénommé Bernard B. Elle est sûre d'elle. La jeune femme précise qu'elle travaille dans le domaine de la photo et de l'image. Tout cela sent bon. Même si ce même album est aussi présenté à Marianne, désormais âgée de vingt-cinq ans, et qu'elle ne reconnaît pas formellement son agresseur. Cela n'empêche pas les enquêteurs de la brigade de protection des mineurs d'étudier pendant de longs mois la personnalité de Bernard B.

Et voilà qu'en mars 1999 les policiers de la BPM sont contactés par leurs collègues de la Crim'. Ces derniers ont relevé des similitudes entre le viol de Marianne et le meurtre de Cécile Bloch, puisque les deux agressions ont commencé dans l'ascenseur de leurs domiciles respectifs. À cause aussi de la ressemblance entre les portraits-robots. Les deux n'ont-ils pas une mèche sur le front, coiffée de la gauche vers la droite ? Mais le violeur de la rue Boulitte semble plus âgé, avec les cheveux plus courts, et de larges cernes qui n'ont pas été décrites rue Petit sur le visage du tueur de la petite Cécile Bloch. Le portrait-robot dressé par Marianne ne comporte pas non plus de traces d'acné ou de vérole sur les joues. Un dernier élément plaide en faveur d'un rapprochement entre ces deux affaires. En février 1988, Michèle Rudler, la controversée cheffe du laboratoire scientifique de la préfecture de police, s'est fendue d'un rapport sur le scellé numéro 1 renfermant la couette du lit de la rue Boulitte : le « sujet sécréteur » appartient au groupe sanguin A. Comme l'assassin de Cécile Bloch.

Sans accabler les limiers de la Crim', il est curieux que douze ans plus tôt,

en 1987, ils ne semblent pas avoir fait de démarches vers leurs homologues de la BPM quand ceux-ci avaient diffusé leur portrait-robot. Hormis l'ascenseur, les modes opératoires étaient il est vrai différents : l'inconnu de la rue Boulitte s'est présenté comme un policier, il a volé des objets et il n'a, fort heureusement, pas tué sa victime.

À la suite du rapport de la BPM sur les bienfaits de l'ADN, le parquet demande logiquement la reprise des investigations sur le viol de Marianne. Une nouvelle juge d'instruction est saisie, Muriel Josié. La magistrate, dans un de ses premiers actes, demande à la brigade des mineurs de réaliser un album photo avec le cliché de Bernard B., ciblé par les policiers. Elle veut que ce portrait soit présenté à Andrea, Marie et aux cinq autres victimes du « policier » voleur-violeur répertoriées par la BPM en 1987. Muriel Josié insiste aussi : « Vous m'indiquerez avec précision le lieu où se trouve la couette saisie dans la procédure [de Marianne] et dans quelles conditions elle a été stockée. » La magistrate a forcément été sensibilisée par les prescriptions du docteur Pascal : pour être exploitables en matière de recherche d'ADN, les scellés doivent avoir été conservés au sec et à l'abri de la lumière. Mais cette nouvelle juge d'instruction ne verra pas le résultat des investigations qu'elle a ordonnées. La voilà dessaisie rapidement au profit d'une collègue, Dominique Bibal-Sery, déjà chargée de l'enquête sur l'assassinat de Cécile Bloch. La nouvelle juge aux commandes ordonne alors d'arrêter le suspect de l'Essonne, Bernard B., qui fait l'objet de toutes les attentions des policiers de la BPM et de la Crim'. Il est « levé » à 6 heures du matin et placé en garde à vue. Dans la foulée, son ADN est « pompé » *via* un prélèvement de salive. Le scellé est acheminé en urgence au CHU de Nantes pour analyse par le docteur Pascal. À 18 heures, le soir même, le résultat de la comparaison avec l'affaire Bloch tombe. Déception pour la PJ, c'est négatif. La garde à vue de Bernard B. est immédiatement levée.

Une carte de gendarme ?

Une dernière affaire, dans cette liste étourdissante, pourrait presque sembler anodine. En apparence. La brigade des mineurs s'y est intéressée un peu par hasard. 30 novembre 1987, un lundi, villa du Parc,

XIX^e arrondissement, sur le trottoir opposé à l'entrée sud du parc des Buttes-Chaumont. Une allée privée, pavée et tranquille, comme les aime le mystérieux faux policier qui sévit un peu partout dans la capitale. Au rez-de-chaussée du numéro 4, un laboratoire de photo à l'enseigne Collodion.

Deux policiers de la 3^e DPJ, l'unité de police alors compétente sur cette partie du nord-est parisien, échangent avec la responsable des lieux. Celle-ci leur déclare que, dans l'après-midi, un personnage de grande taille, la trentaine, de type européen et portant un blouson marron clair, a sorti une carte de police afin de contrôler une de ses clientes, Véronique B., vingt-cinq ans, une assistante photographe. Les enquêteurs l'entendent à son tour. Un PV d'une grande importance même s'il tient sur une seule page, tapée à la machine à écrire Olympia. « Hier, vers 15 h 15, je suis allée au laboratoire de photo Collodion […] pour y déposer des pellicules, déclare la témoin. Lorsque j'ai poussé la porte (grille métallique) du parc de l'immeuble, j'ai remarqué un homme derrière moi. Je n'ai pas apporté plus d'attention à lui et comme dans l'allée il était toujours derrière moi, je me suis dit qu'il allait également au laboratoire de photo. J'ai sonné pour ouvrir la porte de l'immeuble et j'ai sonné une seconde fois pour pénétrer au laboratoire. Je m'apprêtais à refermer la porte lorsque cette dernière a été repoussée et l'homme que j'avais vu précédemment est entré également. J'ignore les premiers mots qu'il a employés car il s'est adressé à la première personne qui s'est trouvée devant lui, à savoir Mme C., la gérante. Il a présenté une carte sur laquelle j'ai parfaitement vu "GENDARMERIE" avec sa photo en couleur et barrée de bleu, blanc, rouge. La carte en question était glissée dans une pochette en matière plastique avec d'autres papiers dedans. Il a demandé à Mme C. si elle me connaissait et il lui a posé un certain nombre de questions sur moi. Par la suite il s'est adressé à moi, me demandant mon identité et si j'habitais ici. L'homme est resté peu de temps dans le laboratoire et est parti. Ce n'est que ce matin que j'ai appris que l'homme était en fait un cambrioleur. Il ne m'a pas donné l'impression d'être étonné de se retrouver dans les locaux d'une société plutôt que dans un appartement. »

L'assistante photographe dépeint elle aussi un homme de trente à trente-cinq ans, certainement français, d'environ un mètre quatre-vingts, « costaud », cheveux châtain clair, coupés courts, avec le front dégagé. Pas

de moustache ni de lunettes et avec la même tête que la photo sur sa carte de gendarme. Il portait un jean ainsi qu'un blouson en cuir marron clair, le même que sur la carte, croit la témoin. En revanche, elle « n'a pas fait attention aux chaussures ». Elle se dit en mesure de le reconnaître. Mais quelques mois plus tard, quand la 3e DPJ lui présente le portrait-robot du violeur de la rue Boulitte, tout s'effondre. « Je ne reconnais absolument pas l'individu qui a feint de procéder à mon contrôle d'identité, le 30 novembre 1987. Les cheveux étaient plus clairs, le visage plus carré, le regard plus clair, les sourcils moins épais. »

Mais ce jour-là, l'homme ne s'est pas contenté d'entrer dans le labo photo…

---

1. La fillette de 8 ans « contrôlée » rue de Seine le 6 décembre 1987 (voir chapitre précédent).
2. Éditions Alain Moreau, 1988.

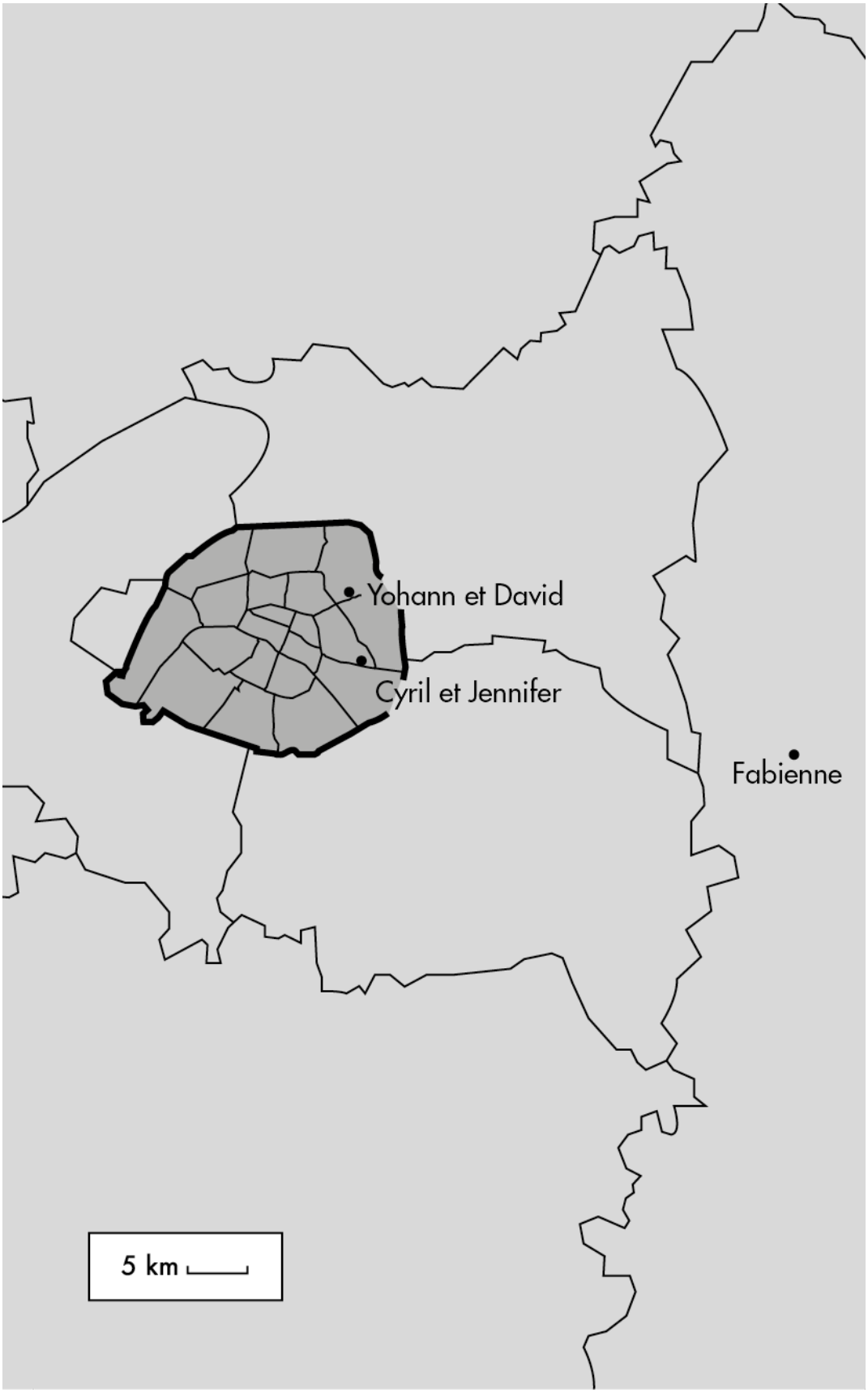
Yohann et David
Cyril et Jennifer
Fabienne
5 km

7

Cousin « François »

En poussant un peu plus loin leurs recherches, les Mineurs tombent sur une procédure rédigée par leurs collègues de la 3e DPJ relative à un drôle de cambriolage au cours duquel deux adolescents ont été séquestrés dans un appartement d'un immeuble de la villa du Parc. Là même où un prétendu policier a fait irruption, dans l'après-midi du 30 novembre 1987, dans un laboratoire photo, au numéro 4 de cette allée privée, dont l'une des entrées est située rue Botzaris, non loin de l'avenue Simon-Bolivar, dans le XIXe arrondissement.

Il est passé 15 heures, le même jour, lorsque Yohann et David, tous les deux âgés de quatorze ans, quittent le collège Chappe pour rentrer chez les grands-parents du premier nommé. Dans le hall du bâtiment, au numéro 6 de la villa du Parc, un inconnu les hèle, avant d'exhiber « une carte en carton », tout en prétendant être policier.

« Cet homme s'est adressé à moi en me disant que je ressemblais à un jeune qui avait fait une fugue », témoigne le jeune Yohann devant l'enquêteur Pierre Nilot et l'inspecteur Rodolphe Oclin de la 3e DPJ. Il les suit jusqu'au domicile des grands-parents. « Une fois à l'intérieur, cet homme nous a posé des questions et notamment demandé les numéros de téléphone de nos parents et grands-parents, poursuit Yohann. Après avoir noté ces éléments, l'homme nous a conduits dans la chambre à coucher de ma grand-mère où là, il a sorti une arme avec laquelle il nous a menacés en disant qu'il n'était pas policier mais cambrioleur. Il nous a fait allonger sur le lit, sur le ventre, les mains derrière le dos. Il m'a lié les mains comme celles de David avec des foulards. Avec une rallonge électrique, il a lié les pieds de David et, avec le fil du téléphone, il m'a lié les miens. Il a ensuite relié les mains et les pieds toujours avec une rallonge aux pieds du lit. »

Ainsi ficelé, Yohann est sommé de désigner l'endroit où est « caché l'argent » de sa famille. Mais le jeune garçon n'obtempère pas. Il est aussitô

bâillonné avec un haut de pyjama. « Auparavant, il m'avait introduit dans la bouche un gant de toilette », se rappelle la victime.

« Cet homme s'est ensuite emparé d'une valise qui se trouvait sur l'armoire après l'avoir vidée de son contenu au sol. Il a commencé à fouiller l'appartement. J'ai entendu des chutes d'objets. Il est revenu dans la chambre et s'est mis à fouiller les armoires. Avant de quitter les lieux, il est revenu dans la chambre pour me dire qu'il allait appeler mes grands-parents pour qu'ils viennent me libérer. J'ai entendu la porte claquer. Quelques instants après nous parvenions à nous libérer. »

L'homme « à la carte de police » a pris la fuite avec, sous le bras, un magnétoscope, un décodeur Canal + – matériel encore rare à l'époque, la chaîne cryptée émettant depuis à peine trois ans –, ainsi que divers bijoux.

Le signalement que Yohann donne de son cambrioleur à la 3e DPJ n'est que trop connu : européen, un mètre quatre-vingt-cinq, corpulence moyenne robuste, cheveux noirs mi-longs raides, visage allongé, vêtu d'un blouson en cuir marron, pantalon en jean, chaussures de ville.

En parcourant ce nouveau fait, Nathalie Turquey reconnaît la description de l'homme qui, le même jour, a fait irruption dans le labo photo, deux numéros plus bas, avant de simuler « un contrôle d'identité » en arborant une carte siglée « Gendarmerie », se souvient l'un des témoins, puis de quitter rapidement les lieux. L'individu serait ensuite « tombé » sur les deux adolescents.

Ce prétendu membre des forces de l'ordre qui sévit aux quatre coins de la capitale, depuis maintenant plus d'un an, présente un profil très difficile à cerner. Et Nathalie Turquey n'est pas au bout de ses découvertes. En reprenant la liste de faits attribués formellement ou par recoupement au Grêlé, la juge remonte sept mois plus tôt, toujours rive droite à Paris, mais un peu plus au sud.

Le 1er avril 1987, l'inspecteur principal Orazi et l'inspecteur Paquet de la 4e division de police judiciaire (DPJ) sont avisés que leur service vient d'être saisi pour enquêter sur un étrange « attentat à la pudeur sur mineur de moins de treize ans », commis le jour même, au cours d'une boum entre ados. Immortalisée à l'écran par une toute jeune Sophie Marceau, au début des années 1980, c'est, pour toute une génération, *The Party* entre copains.

Mais ce n'est pas tout : l'auteur de cet attentat à la pudeur a aussi dérobé

divers objets et une voiture avant de prendre la fuite.

Rendus devant le 2 *bis*, impasse Morlet dans le XI^{e} arrondissement, à deux pas de la place de la Nation, les deux policiers de la « 4 » prennent attache avec la mère de l'organisateur de cette petite fête qui a réuni une quinzaine de camarades, afin de circonstancier les faits.

Cyril, quatorze ans, avait donné rendez-vous à ses potes à 13 h 30 pétantes en ce mercredi après-midi. Pour leur indiquer le chemin, il avait pris soin de scotcher une affichette, avec l'inscription « Boum au premier étage », sur la lourde porte d'entrée en verre de son immeuble.

Des verres d'orangeade et de Coca ont été distribués et le tourne-disque a déjà eu le temps de chauffer quand l'interphone se met à carillonner. Pensant avoir affaire aux derniers retardataires, Cyril décroche. « Police ! » entend-il aussitôt, avant d'actionner l'ouverture de la porte de son immeuble, sans se méfier une seconde. Pour autant, le jeune garçon prend la précaution de laisser l'entrebâilleur sur la porte d'entrée lorsque l'inconnu se présente. « J'ai vu une carte rayée bleu, blanc, rouge et barrée du mot "gendarmerie" », expliquera-t-il, au lendemain des faits, face aux inspecteurs de la « 4 ». Le fils de la maison a à peine le temps d'en distinguer le contenu que déjà son propriétaire l'a rangée dans la poche de son blouson.

Entouré de plusieurs camarades de 6^{e}, Cyril n'est pas le seul à avoir entraperçu ce précieux document. À ses côtés, il y a Guillaume qui assure aux enquêteurs de la brigade de protection des mineurs (BPM), saisis dès le lendemain de l'affaire, il a attentivement regardé cette fameuse carte : « Elle faisait dix centimètres de haut environ et se trouvait dans une pochette en plastique avec le dos bleu et le devant transparent. Elle était barrée de bleu blanc, rouge plutôt en bas à gauche. La photo se trouvait en bas des rayures. » « Elle était grande environ comme une carte de police que vous me présentez », se remémore Cyril interrogé, à son tour, par les Mineurs. La photo était dans un coin et sur le côté gauche était inscrit un nom avec un numéro. Elle était barrée de bleu, blanc, rouge. Le mot *gendarmerie* était inscrit en petit, excepté le G qui était dessiné avec un relief. » Le jeune garçon se souvient aussi que l'intrus lui a glissé à l'oreille que l'été, il faisait « les colonies de gendarmerie ».

Après être parvenu à entrer dans les lieux, cet intrigant « policier-gendarme » en « jean et blouson en cuir marron » soutient que les « gens du dessus se sont

plaints du bruit causé par la musique ». Il ajoute qu'il doit « rester là pou surveiller » car, sinon, il risque « d'avoir des problèmes avec son travail si les gens du dessus rappellent ». Une longue discussion s'engage alors dans le groupe d'ados : faut-il tout simplement mettre un terme à la boum ou accepte la présence de cet adulte fort intrusif, quand bien même serait-il policier ou gendarme ?

Sa présence est finalement tolérée mais l'intrus souhaite mettre la musique histoire d'en contrôler le volume sonore. Glissé derrière la chaîne stéréo, ce DJ improvisé suscite, malgré tout, la curiosité des enfants qui l'entourent. En guise de réponse à l'un d'entre eux qui s'interroge sur son véritable métier et ne peut s'empêcher de trouver « son attitude suspecte », il soulève sa veste et exhibe un holster qu'il porte à gauche. « Il a sorti son arme. Elle était noire avec la crosse marron sur laquelle se trouvait un petit écusson. Je pense qu'il s'agit d'un Python. Je le sais car tous les mois j'achète *L'Amateur d'armes*. Il m'a dit que c'était un 9 mm », précise l'adolescent, sûr de son fait. À d'autres il en détaille même le fonctionnement : « J'ai vu un truc qui tournait et il nous a montré ses cartouches », se souvient l'un d'entre eux.

L'homme finit par se fondre dans le décor. À tel point que lorsque Cyril veut laver des verres, il lui emboîte le pas pour l'aider et l'accompagner dans la cuisine. À la fin de la fête, il donne encore un coup de main pour décrocher les posters scotchés aux murs.

Bien étrange comportement de ce « policier » qui, sous prétexte d'une fête prétendument trop bruyante entre ados, s'immisce et joue le parfait animateur pendant deux bonnes heures. Pour mieux passer inaperçu, alors qu'il s'enquiert de savoir si d'autres fêtards doivent encore arriver et qu'il s'entend répondre par l'affirmative, il demande qu'on le présente simplement comme « le cousin François ». La petite troupe finit par s'égayer dans le jardin qui jouxte l'immeuble. « Cousin François » en profite pour s'éclipser, pendant près de « trois quarts d'heure », selon un des témoins.

À leur retour dans l'appartement, les enfants font face à un tout autre homme. Argumentant qu'ils viennent de faire « trop de bruit » dans les escaliers, il les aligne sans ménagement. Avant de les soumettre à un simulacre de contrôle d'identité. Impressionnés, les adolescents sont sommés de rentrer chez eux et s'ils n'obtempèrent pas immédiatement, leurs parents seront informés de leur comportement.

Cyril et une de ses amies, Jennifer, douze ans, sont maintenus sur place. « I

m’a fait fouiller la maison, notamment l’armoire à pharmacie pour soi-disan chercher de la drogue », témoigne encore Cyril devant la BPM. Le garçon se voit ensuite contraint de baisser son pantalon avant d’être ficelé sur le lit de la chambre de ses parents avec le fil du téléphone pour les mains et le cordon d’un radio-réveil pour les chevilles. La ceinture d’une sortie-de-bain sert à lui obstruer la bouche.

Puis « cousin François » conduit Jennifer dans la chambre de Cyril. Là, il la menace de la frapper pour l’obliger à se déshabiller avant de la forcer à s’allonger sur le ventre. Mais l’enfant se rebelle. « Je lui ai dit que c’était un violeur, que c’était lui qui violait toutes les petites filles, ma maman m’avait expliqué que cela existait », raconte à son tour Jennifer, lorsqu’elle est auditionnée par les inspecteurs des Mineurs. « Comme j’essayais de le raisonner, il m’a attrapée par la nuque et m’a retournée sur le dos », se souvient-elle, avant de la violer. « Il m’a demandé de me rhabiller puis il m’a attaché les mains derrière le dos sur une chaise, une corde autour de la taille. Quand l’homme est parti voir Cyril, je suis parvenue à me libérer mais je n’ai pas osé bouger de la chambre, car j’avais peur qu’il revienne et qu’il me tue. »

Dans l’autre pièce, Cyril voit revenir leur agresseur, après avoir entendu Jennifer crier : « Arrêtez, vous n’êtes pas flic, vous voulez me violer Attention, je vais crier si vous me touchez. » Face à l’adolescent, « cousin François » baisse son pantalon et son slip. Mais il ne voit pas que Cyril a réussi à saisir le radio-réveil dont le fil a servi à lui lier les pieds. Dans un geste de survie, il le lui lance au visage, provoquant une vive réaction de l’intrus qui remet aussitôt ses vêtements et, dans un enchaînement surréaliste, menace l’adolescent d’appeler « la police » et « sa mère ».

L’homme quitte ensuite les lieux. Libre de ses liens, Jennifer rejoint son camarade avant de l’aider à se défaire des siens. Mais les deux jeunes hésitent à s’enfuir : ils craignent que leur agresseur ne les attende dans les escaliers. En avançant prudemment dans l’appartement de ses parents, Cyril remarque que « cousin François » a oublié son arme sur une commode ! Les deux décident finalement de sauter par une fenêtre avant d’atterrir, sans encombre, dans la cour, puis se réfugient chez un médecin, dont le cabinet est situé au rez-de-chaussée. Cyril alerte aussitôt ses parents. À leur retour au premier étage, l’appartement est désert et l’arme a disparu.

Un rapide inventaire permet d’apprendre que « cousin François » n’est pas

parti les mains vides : le portefeuille, la carte grise et le permis de conduire du père de Cyril, coiffeur de profession, ont été volés. Il a aussi emporté un chéquier et, surtout, la Renault 5 GTL du couple, stationnée au deuxième sous-sol de leur parking souterrain. Une voiture retrouvée dès le lendemain dans des circonstances improbables…

Nathalie Turquey mémorise le signalement de l'auteur de cet attentat à la pudeur, rapidement requalifié en « séquestration et viol sur mineur de quinze ans » : européen, un mètre quatre-vingts, mince, cheveux châtain foncé, courts sur les côtés, yeux marron, nuque bien dégagée, porteur d'une alliance et d'une montre de plongée avec un bracelet en métal, nez court et fin, dentition régulière. La jeune Jennifer, elle, a relevé « une vilaine peau » similaire à l'épiderme d'un homme mal rasé, et des yeux qui « brillaient comme s'il allait pleurer ». Elle a aussi décrit une mèche de cheveux sur le front.

Une des participantes de cette boum a aussi fourni un détail cocasse : « Il ressemblait un peu à la personne qui se trouve sur la couverture du magazine *Actuel* n° 90 », compare Mathilde. À l'époque, s'affiche à la une du mensuel – rebaptisé le « *Paris Match* des branchés » –, du mois d'avril 1987, le fringant David Byrne, leader des Talking Heads, le groupe américain de rock New Wave.

L'enquête de voisinage n'est guère concluante. Un seul voisin a bien remarqué la présence, vers 11 heures, le jour des faits, d'un homme correspondant au signalement fourni par les adolescents dans le hall de l'immeuble, mais sans pouvoir fournir plus d'éléments.

Confrontés au comportement incohérent de cet agresseur, les enquêteurs de la BPM explorent les fichiers des établissements psychiatriques de la région parisienne afin de savoir si, parmi les patients évadés, l'un d'entre eux pourrait correspondre au « policier-gendarme-DJ-voleur-violeur » de l'impasse Morlet. Sans résultat.

Et le service de l'identité judiciaire, chargé des prélèvements des « traces et indices », ne va pas leur être d'une grande aide. Dans un rapport du 8 avril, ces policiers scientifiques indiquent qu'aucune empreinte utilisable n'a pu être découverte dans le logement de l'impasse Morlet.

En poursuivant plus avant sa lecture, la juge Turquey tombe sur un procès-verbal du 2 avril 1987 dans lequel il est encore fait état d'une bien étrange affaire.

Dès le lendemain de l'agression commise lors de la boum du XIe, l'inspecteur de police Michel Cuyaubère, affecté au commissariat de Pontault-Combault en Seine-et-Marne, alerte ses collègues de la BPM pour leur signaler que la Renault 5 GTL, volée la veille impasse Morlet, a été découverte embourbée, le matin même, dans un chemin de terre de Roissy-en-Brie. À plus de trente kilomètres de son point de départ. En arrivant sur les lieux, les enquêteurs des Mineurs apprennent qu'une jeune fille de seize ans a été enlevée par le conducteur de la Renault, à quelques centaines de mètres de l'endroit où le véhicule a été retrouvé.

Vers 10 heures, Fabienne venait de sortir du domicile de ses parents, un local EDF, route de Monthéty, pour aller faire quelques courses, lorsqu'elle a croisé la R5. Ce logement de fonction a été fourni à la famille, originaire de la Manche, le temps de travaux pour le compte de la compagnie d'électricité.

Le lieu, isolé, est perdu au milieu de terres de labour. Après l'avoir dépassée d'une cinquantaine de mètres, l'automobiliste décide de faire demi-tour et donne l'impression de s'être égaré. D'ailleurs, revenu à la hauteur de l'adolescente, il descend de la voiture, une carte routière à la main, pour lui demander son chemin. La jeune fille n'a pas le temps de répondre : elle distingue, dissimulé sous le plan, le canon d'une arme de poing pointé dans sa direction. « Monte ou je te flingue ! » s'entend-elle ordonner, avant d'être poussée côté conducteur, puis passager. Après avoir glissé l'arme à sa ceinture, son ravisseur reprend le volant et se dirige vers un bois. Il interroge sa victime sur l'issue de la voie qu'il vient d'emprunter et la questionne aussi sur son âge, la profession de ses parents et leur adresse. Manifestement peu à l'aise sur ce chemin de terre, rendu boueux par une pluie incessante, le conducteur décide, une nouvelle fois, de rebrousser chemin. Mais dans la manœuvre, les roues de la R5 se mettent à patiner avant de s'engluer.

« Il m'a demandé de descendre et de pousser, témoigne Fabienne devant l'inspecteur Bernard Canterel et l'enquêteur Jean-Louis Scombart de la BPM. J'ai poussé au niveau du coffre mais également sur le capot. Il n'est pas descendu. » Au bout d'un quart d'heure d'éreintantes tentatives, le kidnappeur décide de quitter l'habitacle de la R5, puis ferme la porte à clef. Il ordonne à la victime de le suivre le long du chemin. Arrivé au bout, il part subitement en courant en direction de Roissy-en-Brie. « Il courait vite et bien », a noté Fabienne. Juste avant de disparaître à grandes enjambées, il a interrogé l'adolescente sur la proximité d'une gare ou d'une ligne de RER dans le

secteur. « Il m’a dit également qu’il ne m’avait pas fait de mal. Dans la voiture, avant de s’embourber, il m’avait dit : *Tu verras, cela ne sera pas long*. » Quelques instants plus tôt, il avait aussi prétendu qu’il venait « voir un chef de sa femme qui travaillait à Roissy ». En revanche, il n’a jamais fait état de sa qualité supposée de policier ou de gendarme, ni exhibé de carte tricolore.

Dans le garage ponto-combalusien où a été remisée la R5, en attendant le passage de l’identité judiciaire du service régional de police judiciaire (SRPJ) de Versailles, les fonctionnaires Canterel et Scombart constatent les dégâts : la portière avant droite est enfoncée et le rétroviseur côté conducteur est brisé. Des traces de boue séchées recouvrent le capot et le train arrière. Le volant et le frein à main sont aussi maculés de terre. Le compteur est figé sur 99 676 km.

Convoqué pour examiner sa voiture et vérifier qu’il n’y manque rien, le père du jeune Cyril déplore le vol d’une trentaine de cassettes audio et de trois haut-parleurs.

Questionnée, un peu plus tard, sur la description de son agresseur, Fabienne dépeint « un Européen de trente, trente-cinq ans, un mètre quatre-vingt-cinq assez mince, aux cheveux châtain clair, coupés court à l’arrière. [...] Je n’ai pas remarqué la couleur de ses yeux. Il portait un blouson gris imitation cuir une écharpe grise, un pantalon à grosses côtes gris. Son blouson était fermé car il pleuvait. Il avait des chaussures à lacets en daim », détaille la victime.

Un signalement semblable, une fois de plus, à tous ceux déjà recueillis dans la vaste enquête sur les faits attribués et imputables au Grêlé.

Mais depuis les toutes premières agressions dans le XIII^{e} arrondissement c’est l’unique fois que ce tueur en série aurait agi au-delà du périphérique parisien, dans le 77, une banlieue encore rurale à l’époque, loin de son terrain de chasse habituel. Un changement d’habitudes qui n’est pas sans intriguer la juge Turquey.

Le département de la Seine-et-Marne où il refera surface quelques années plus tard.

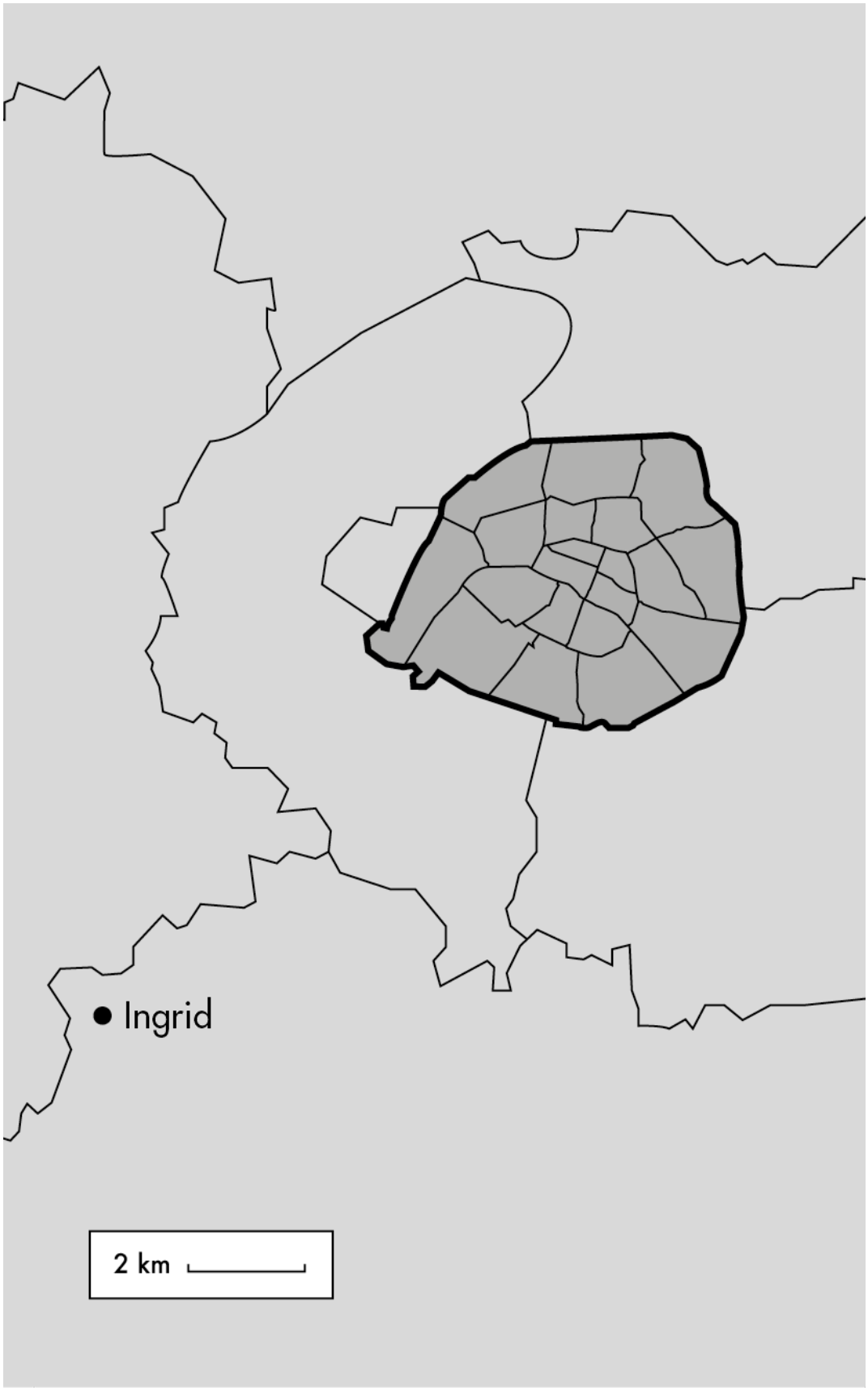
Ingrid
2 km

8

La ferme du Val-d’Enfer

Nathalie Turquey doit se familiariser avec les moindres détails. Dans l’épais portefeuille d’affaires dont elle a hérité autour de l’insaisissable Grêlé, il en est une particulièrement importante. C’est peut-être en effet dans l’un de ses PV jaunis que se trouve la clef qui permettra d’identifier le tueur implacable de Cécile Bloch, d’Irmgard Müller et de Gilles Politi, mais aussi le violeur de Marianne, Andrea et Jennifer. L’affaire est moins ancienne, même si elle remonte à déjà vingt années.

Le 29 juin 1994, 23 heures passés, une petite jeune fille est assise, apeurée, devant un bureau de la brigade territoriale de Saclay, dans l’Essonne, au sud de la capitale. Ses parents sont là pour l’aider à répondre aux questions des sous-officiers Pic et Bellei. La réconforter aussi, après une journée où elle a vécu un véritable calvaire. La peur, la salissure et l’ignominie. Ingrid n’a que onze ans. Son père, martiniquais, est agent SNCF et sa mère, également antillaise, travaille dans un hôpital. Le couple a trois enfants. Ingrid est la plus jeune. La famille habite dans une cité pour employés des chemins de fer à Mitry-Mory, en Seine-et-Marne, dans le nord-est de Paris, tout près de l’aéroport de Roissy. La jeune fille est en CM2, pour quelques jours encore.

Il y a un peu plus de cinq heures, un témoin a recueilli Ingrid, dénudée et en pleurs, bien loin de sa maison de Mitry-Mory. C’était à Saclay, à une soixantaine de kilomètres de la cité des Cheminots. Devant les deux gendarmes, Ingrid doit maintenant raconter cette journée d’été, ce mercredi qui avait pourtant bien commencé. Il faisait chaud, la veille le mercure avait dépassé les trente degrés. Il y avait sans doute un peu d’euphorie dans l’air, à une semaine des grandes vacances. « Mon papa et ma maman travaillaient aujourd’hui, j’étais gardée par ma grande sœur et mon frère », raconte Ingrid. À 14 heures, quatre de ses copines qui habitent la cité sont venues la chercher pour faire un tour à vélo. « Nous avons commencé par la ferme

pour voir les animaux, surtout les poulains et les chiots. Nous ne sommes pas restées très longtemps à cet endroit. Comme on s'ennuyait, on est parties faire du vélo près d'une maison puis nous sommes allées vers les champs, mais comme la route était en montée mes copines ont préféré arrêter, elles m'ont dit de les rejoindre un peu plus loin. Je suis partie seule à vélo, j'étais à côté d'un petit bois. » Un chemin agricole qui part de la rue du Moulin-du-Marais, bordé par les champs d'un côté, un bois de l'autre, et longé un peu plus loin par deux voies ferrées, RER et TGV. La route est interdite à la circulation sauf pour les agriculteurs. C'est pourtant de là qu'il est arrivé. « Alors que je pédalais, j'ai vu une voiture blanche venir en face de moi et s'arrêter. Un monsieur est descendu et m'a demandé ce que je faisais là car il a prétendu que c'était interdit, poursuit Ingrid. Il avait dans sa main des menottes. Il m'a dit qu'il était de la police et qu'il allait m'amener au commissariat. Il m'a demandé une pièce d'identité, je lui ai dit que je n'en avais pas. » Un contrôle d'identité. Ce stratagème a déjà été utilisé dans quantité de crimes attribués au Grêlé. C'est même devenu une signature.

L'inconnu utilise ses menottes, immédiatement. Il les serre dans le dos d'Ingrid. Un détail qui peut avoir son importance. Puis il pose le vélo contre une cahute et fait asseoir la jeune fille dans sa voiture, à l'avant, côté passager. « Il a démarré puis a fait demi-tour sur le chemin, raconte-t-elle encore. Je lui ai demandé pour mon vélo, il m'a répondu qu'on irait le chercher plus tard. Nous avons roulé un bon moment. » Ils sont passés devant un camp de gitans et le conducteur a laissé traverser l'un d'entre eux. Première halte. « Nous nous sommes arrêtés tout d'abord près d'une décharge qui était interdite car j'ai vu un panneau. À côté de cette décharge, il y a un camping. » Il semble que cet endroit soit situé sur la commune de Chelles, toujours en Seine-et-Marne. « Le monsieur a vu à cet endroit qu'il y avait des gendarmes, il m'a demandé de me coucher entre les sièges à l'arrière. Puis il est descendu et est allé chercher deux petits tapis dans son coffre qu'il a mis sur moi. Puis il a posé un manteau contre la vitre arrière droite pour me cacher. J'ai compris à cet instant qu'il n'était pas policier. À partir de là, je n'ai plus rien vu, nous avons roulé pendant longtemps. » Près de soixante kilomètres, donc. Sans embouteillages, il faut au moins trois quarts d'heure pour atteindre Saclay depuis Mitry-Mory et le site de l'ancienne ferme du Val-d'Enfer, aussi appelée ferme de Villeras. Un bien

sordide endroit. « Nous nous sommes arrêtés, il m'a sortie de la voiture en me portant. La première chose que j'ai vue, c'est une ferme, une maison cassée avec des plots. Le monsieur m'a portée jusqu'à un grillage où il y avait un trou. Il m'a fait traverser ainsi le grillage puis il m'a remise sur mes pieds. »

La ferme a longtemps abrité un haras, le Val-d'Enfer, avant d'être vendue dans les années 1970 à une compagnie pharmaceutique qui l'a transformée en usine, puis à la Société européenne de diététique, avant qu'elle ne mette la clef sous la porte. L'endroit, des plus sinistres et en partie incendié, a ensuite été squatté, tandis que les terrains qui l'entourent ont été utilisés pour des cours de pilotage de moto. Encore un détail important. Les gendarmes notent que le Raid, dont la caserne de Bièvres est toute proche, s'entraîne parfois ici. Autre élément qui peut être significatif : juste en face de l'ancienne ferme, se trouve le Centre d'essais des propulseurs de Saclay, un site militaire sous étroite surveillance. Curieux sentiment d'impunité pour ce violeur qui enlève des enfants et qui choisit une zone où des patrouilles peuvent surgir à tout moment.

Il n'est pas venu là au hasard. Le ravisseur semble même bien connaître les lieux. « Il m'a demandé de le suivre, il savait où il allait, il n'a pas hésité, ajoute l'écolière. Nous sommes allés tout de suite dans la maison, on est montés par les escaliers. » Un vieil escalier en bois, étroit et très raide. Elle a une envie pressante. Pour cela, il l'emmène dans une autre pièce et lui détache une seule menotte, « un peu à la manière d'un policier », se dit Nathalie Turquey en découvrant ce détail particulier.

Ensuite, l'homme rattache la petite. « Il a pris du fil électrique qui se trouvait là puis il a relié ce fil à un radiateur et à mes menottes. Il a alors quitté la pièce en me disant qu'il allait revenir. J'ai tenté de me libérer durant son absence mais je n'ai pas pu. Dans la pièce où je me trouvais, il y avait un grand lit. L'homme est revenu […] après quelques minutes. Il a ouvert un carton présent dans la pièce et a pris une photo qui s'y trouvait. Il l'a regardée longuement. » Ingrid se souvient que sur le cliché il y avait deux filles et un petit garçon. « J'ai eu l'impression que c'était les enfants du monsieur à la façon qu'il regardait cette photo. » Sur le Polaroid, deux fillettes en robes blanches, comme pour une communion ou un mariage, encadrent un petit garçon. L'enquête déterminera plus tard qu'il s'agit de

photos datant du début des années 1980, oubliées par d'anciens occupants légitimes de la ferme.

Sur le lit à ressorts, au milieu des gravats et des immondices, l'homme a soigneusement accroché un drap blanc aux quatre coins du sommier. Un drap qu'il avait dans sa voiture. Ingrid a remarqué que « sur le lit, il y avait une bande dessinée pour grands ». Plus tard, les gendarmes qui se sont rendus à la ferme ont trouvé la publication. Titré *BEDE X S.M.* – pour sadomaso –, il s'agit d'un mensuel, en vente en kiosque pour 30 francs. C'est l'édition du mois de juin 1994. Un numéro « spécial bondage ». Au sommaire notamment : « Le sacrifice de la pucelle ». Le pervers a montré les scènes pornographiques à sa victime. Elle lui a dit qu'elle était trop petite pour ça. Il ne l'a pas écoutée.

« Le monsieur m'a alors détaché la main gauche et a refusé de me les enlever [les menottes] complètement en me disant que "c'était comme ça". Il m'a demandé de me déshabiller. Comme je refusais, il s'est mis à me crier dessus, en gueulant qu'il allait me frapper. Il s'est mis nu devant moi. » La suite, ce sont des tentatives multiples de pénétration. Un tracteur passe à ce moment à proximité. Le violeur place un bâillon dans la bouche d'Ingrid, un bas.

Il lui impose encore une fellation. Elle pleure et dit qu'elle veut rentrer chez elle. Enfin, il se rhabille et lui ordonne de rester là le temps qu'il aille « prendre sa voiture ».

Ingrid attend plusieurs minutes avant de sortir des bâtiments abandonnés. Elle se dirige vers le grillage qui entoure l'ancien haras quand elle tombe sur des motards. Ils s'entraînent à l'épreuve du plateau à l'intérieur même des anciens corps de ferme. Un moniteur de l'auto-école Pernety à Paris emmène directement la jeune fille au Centre d'essai des propulseurs, juste en face, où patrouillent régulièrement des gendarmes. Il dira aux enquêteurs qu'un quart d'heure plus tôt, au même endroit, il a vu un « individu » passer à pied près de lui et d'un élève. « Il semblait pressé, il s'est dirigé vers la gauche de la ferme. Il était grand, un mètre quatre-vingts, corpulence mince, les cheveux courts bruns, il était vêtu d'un blouson de cuir noir, d'un jean noir et de chaussures de ville basses. » Détail curieux, « il se déplaçait en buvant une bouteille de Vittelloise », se rappelle parfaitement le moniteur.

Ingrid fait une description similaire de son agresseur : un homme

européen, d’environ trente-cinq ans, parlant sans accent. Elle décrit le même blouson de cuir, mais précise que le pervers portait des « chaussures de sport », des Nike orange et noir. Elle est aussi capable de décrire avec précision la voiture de son ravisseur : une Volvo blanche, avec l’intérieur bleu, des accoudoirs, et les fameux draps et tapis. Elle ajoute que la voiture sentait mauvais dans l’habitacle, et qu’elle « était vieille ».

Plusieurs autres témoignages permettent d’affiner la description du véhicule : une Volvo ancien modèle, cinq portes avec hayon de couleur noire, intérieur bleu mais plafond blanc. Les témoins hésitent entre une plaque en 77 et en 91. Il apparaît encore que le véhicule était mal entretenu.

Dans la ferme, à l’étage, outre la BD porno, les gendarmes saisissent du câble électrique, comme celui qui a servi à ligoter Ingrid au radiateur, et la photo Polaroid que l’homme a longuement regardée. Les vêtements d’Ingrid, laissés sur place, sont aussi placés sous scellés, avec deux feuilles de papier hygiénique rose, sur lesquelles le violeur s’est essuyé le sexe.

Les gendarmes de l’Essonne ne chôment pas. Ils lancent un appel à témoins qui sera placardé dans le secteur. Ils tentent d’identifier la décharge décrite par Ingrid, lieu d’un premier arrêt, quand son ravisseur a été dérangé par d’autres gendarmes. Six lieux sont ainsi ciblés autour de l’aéroport de Roissy.

Un suspect idéal

Et puis, quatre mois après le rapt, c’est l’embellie. Le 25 octobre 1994, les militaires interpellent un certain Claude P. sur son lieu de travail, une entreprise de travaux publics basée à une trentaine de kilomètres du lieu du rapt d’Ingrid. Un renseignement du commissariat de Mitry-Mory a mis les gendarmes sur la piste de ce manutentionnaire de cinquante-six ans qui vit dans une caravane sur la propriété de son père à Conches-en-Gondoire, toujours en Seine-et-Marne. Les policiers ont eu affaire à lui alors qu’il importunait des femmes et des enfants, depuis une VW Jetta blanche avec becquet. Claude P. ne sait ni lire ni écrire. Il a toujours vécu chez ses parents, excepté pendant son service militaire. Les gendarmes fouillent sa Volkswagen sans désemparer, et découvrent, suspendue au rétroviseur intérieur, une paire de menottes modèle réduit, « pouvant entraver les poignets d’un enfant », précisent-ils. Les enquêteurs pensent être sur la

bonne voie, même si ce n'est pas une Volvo. « Nous remarquons qu'à l'intérieur de l'habitacle règne une odeur », écrivent-ils encore. N'ont-ils pas aussi mis la main, dans la caravane du suspect, sur une BD pour adultes ?

C'est l'adjudant-chef Bellei qui mène l'audition de Claude P. Et le gardé à vue s'épanche, avec force détails : « Vers la fin juin, j'avais pris mon après-midi […] après mon travail, je suis parti en voiture […] je me suis promené le long de la ligne RER sans but précis. Face à moi, j'ai vu une femme noire qui circulait à vélo. Je me suis fait passer auprès d'elle pour un garde-chasse. Je lui ai proposé de faire l'amour mais elle m'a répondu : "Non" […]. Selon moi, elle a vingt-deux ans. Je n'ai pas utilisé de menottes car celles que vous avez trouvées, je les ai achetées après. J'ai voulu l'attacher pour la violer. » Des aveux presque concordants. Presque. Les gendarmes lui demandent comment il a attaché la victime. L'intéressé leur montre. Il est pris en photo. Mais il déclare qu'il lui a noué les mains devant et non dans le dos comme cela a été le cas pour Ingrid. Au sujet du vélo, il affirme qu'il l'a mis dans le coffre en enlevant la roue avant…

Questionné sur sa fréquentation de la cité des Cheminots à Mitry-Mory, il dit la connaître, s'y promener et y avoir souvent été contrôlé par les policiers. Soumis au feu roulant des questions des pandores, Claude P. vacille et se contredit, en particulier sur la description de la tenue de sa prétendue victime. Il dit aussi ne pas avoir réussi à violer « la fille ». À plusieurs reprises, il répète qu'il a « peur de la justice ». Les gendarmes ne le lâchent pas. Il finit par dire qu'il a amené la victime dans un bois puis dans une petite maison, après avoir « roulé sans but avec cette fille […] cette maison était entièrement clôturée par un grillage […] nous sommes passés par un trou […] on est montés au premier étage par un escalier étroit […] après l'acte sexuel, je suis parti seul […] ».

La première audition, apparemment fructueuse, se termine à 1 h 30 du matin.

Le marginal est questionné de nouveau, cette fois sur sa fuite depuis les lieux du viol. Il déclare qu'il a croisé un témoin à moto. Claude P. conclut : « Quand je vois une femme, je ne me retiens plus. » Pourtant, lorsque le suspect est conduit à la ferme de Villeras, il se montre incapable de reconnaître l'endroit. Cela ne l'empêchera pas de réitérer ses aveux lors d'une énième audition en précisant : « Je pars pour vingt ans. »

Les gendarmes, sûrs de leur fait, épargnent à la petite Ingrid une confrontation avec Claude P. et se contentent de lui montrer une planche photo. Elle ne le reconnaît pas. Tout s'effiloche. Rien ne va. Mené devant la juge d'instruction d'Évry en charge de l'affaire, Claude P. réitère maladroitement ses aveux dans un premier temps, mais finit par nier en disant avoir eu peur des gendarmes. Sur les conseils de son avocat, plutôt inspiré, il demande l'analyse des papiers toilettes souillés trouvés dans la ferme de Villeras.

C'est une nouvelle fois le docteur Pascal qui est appelé à la rescousse. Après examen des écouvillons prélevés sur les scellés, il est formel : l'ADN de Claude P. ne correspond pas. Il ne peut être l'auteur des faits ! Le marginal volubile est aussitôt remis en liberté et bénéficiera d'un non-lieu partiel en décembre 1995. Le coupable idéal aura passé plusieurs mois en prison pour rien.

Malgré ces errements, la magistrate d'Évry chargée du dossier délivre fin 1995 une nouvelle commission rogatoire aux gendarmes. Les militaires doivent maintenant orienter leurs recherches vers des personnes ayant fréquenté les écoles de conduite qui viennent à la ferme désaffectée. Ils prennent alors attache avec l'auto-école du Parc des Princes (XVI^{e}), l'auto-école Bayen (XVII^{e}), le Centre de formation routière (XV^{e}), ou Euro Conduite Montparnasse… En pure perte. L'enquête ne progresse pas.

Finalement, le 11 septembre 1996, la juge Michèle Colin, qui a repris depuis peu l'instruction sur l'assassinat de Cécile Bloch en 1987, demande à son homologue de l'Essonne puis à son remplaçant, Jean-Louis Périès – futur président à la cour d'assises de Paris, notamment pour le procès des attentats du Bataclan – une copie du dossier Ingrid. Et ce qui devait arriver arrive. Le 2 décembre 1996 les gendarmes sont dessaisis au profit de la Crim'. Six jours plus tard, Jean-Louis Périès, à Évry, se dessaisit à son tour au profit de Michèle Colin à Paris.

Les dossiers Bloch et Ingrid sont désormais liés.

Et le 21 février 1997, les docteurs Moisan et Pascal de Nantes rendent compte à Michèle Colin de la comparaison qu'ils ont faite entre les ADN tirés des scellés des dossiers Ingrid et Cécile Bloch. Ils sont formels : « Les deux ADN identifiés dans les deux dossiers proviennent d'un même individu. »

La piste du Polaroid

La Crim’ reprend le dossier presque à zéro. La photo Polaroid qu’a inspectée le prédateur dans la ferme les intrigue, comme elle intrigue Nathalie Turquey à la lecture de leurs recherches à ce sujet. En début d’année 2001, les enquêteurs du 36 s’emploient à identifier les enfants sur le cliché. Peut-être ont-ils un lien avec le ravisseur d’Ingrid ? Ce serait surprenant mais il faut « fermer cette porte », comme ils disent dans leur jargon. Le capitaine Christian Le Jallé, qui deviendra le référent historique du dossier à la Crim’, transmet une copie des photos saisies en 1994 à la société Polaroid France pour obtenir des informations sur le lot correspondant. La réponse arrive : Polaroid estime que selon les numéros figurant sur les photos, celles-ci ont dû être prises entre juin 1979 et décembre 1980. Quinze ans avant le viol d’Ingrid. Cela ne décourage pas l’officier qui, avec trois collègues, se rend à la ferme de Villeras, le 5 janvier 2001. Juste après les fêtes, comme une bonne résolution du Nouvel An.

Ils constatent que les lieux sont ouverts aux quatre vents. Le crime s’est déroulé dans un bâtiment en L. L’intérieur semble s’être dégradé depuis les faits. Et pourtant, dans un tas d’ordures en bas de l’escalier si raide, Le Jallé et ses collègues découvrent des documents concernant un certain Gérard L., né le 12 octobre 1950 à Paris XIV^{e}, dont un antique reçu de carte bancaire. Il y a aussi des documents d’une Jacqueline G., épouse L. Mais aussi d’autres « polas » d’un homme barbu devant une chaîne hi-fi, puis celle de deux hommes et deux enfants. La tapisserie murale est la même que sur la photo découverte en 1994. La Crim’ ne lâche rien et retrouve Jacqueline G. Elle déclare bien connaître la ferme de Villeras pour y avoir séjourné en 1986-1987 durant un été et un hiver. Son mari travaillait à la société SODI qui avait mis à sa disposition un logement. Depuis, son époux a perdu la vie dans un accident de la circulation. Quant aux Polaroid abandonnés dans la ferme, elle les reconnaît sans problème comme étant des photos de famille. Les trois enfants sur le cliché observé par le maniaque sont bien les siens.

En revanche, la Crim’ fait chou blanc pour le reste. L’ancienne occupante de la ferme ne connaît personne circulant en Volvo blanche.

Les policiers se disent que peut-être la BD porno laissée par le violeur

apportera des éléments nouveaux. Ils remontent jusqu'à la société Loempia Magic Strip, éditrice de la revue. Créée en 1992, elle a été radiée en 1997. Elle tirait à environ dix-sept mille exemplaires et était distribuée dans toute la France. Les points de vente en région parisienne sont identifiés : dix en Seine-et-Marne et onze en Essonne, en ce qui concerne les Relais H. Pas moins de cent soixante-six pour les exemplaires vendus en kiosques dans ces départements. Autant chercher une aiguille dans une botte de foin… La Crim' va alors identifier tous les salariés de l'ancienne société éditrice. Recherche fastidieuse s'il en est et qui s'avère vaine. Peut-être alors l'ancien gérant de la revue ? Stéphane C. s'est depuis installé en Espagne et « semble poursuivre son activité dans le porno ». L'officier de liaison à Madrid est sollicité pour le localiser. Le témoin potentiel est retrouvé à Barcelone mais n'est pas entendu. Le gérant qui avait repris la publication *BEDE X S.M.*, Gérard F., est lui aussi traqué, et « logé ». Il ne peut fournir aucun élément intéressant aux enquêteurs. Mais à l'occasion de son audition, le capitaine Le Jallé pose une question intrigante : « Y avait-il des policiers ou des gendarmes qui pouvaient fréquenter de manière habituelle votre société ? »

Réponse : « Je ne vois pas comment on pourrait le savoir. »

Il semble donc que la Crim' avait, dès 2001, envisagé que l'auteur du rapt et du viol d'Ingrid puisse effectivement être un membre des forces de l'ordre.

La Volvo blanche

Les gendarmes de l'Essonne aussi, puisqu'ils s'étaient intéressés un temps, dans les fichiers des véhicules, à une Volvo 340, propriété d'un gardien de la paix du commissariat d'Évry, mais sans aller jusqu'à entendre ce dernier. La Crim' le fait et convoque le fonctionnaire désormais affecté à la CRS 12 de Lambersart, dans le Nord. Il confirme avoir eu une Volvo blanche mais le jour des faits, il travaillait à Évry et le planning de l'époque le confirme. Surtout, les prélèvements ADN et papillaires qu'il accepte se révèlent négatifs.

La piste de la voiture du ravisseur d'Ingrid n'en demeure pas moins essentielle. Les hommes de la Crim' se plongent eux aussi dans les fichiers

et repèrent un habitant de Tremblay-en-France, en Seine-Saint-Denis, commune voisine de Mitry où a été enlevée Ingrid. La quarantaine, il est connu pour viol en réunion, travaille à Roissy-Charles-de-Gaulle et disposait, en juin 1994, d'une Volvo 340 jaune. Il est interpellé en janvier 1997. Pas plus que celui du marginal en Volkswagen Jetta qui avait avoué le crime, son ADN ne « matche ».

Et puis, voilà que le mois suivant, la gendarmerie d'Orsay appelle la Crim' en urgence. Les pandores du 91 viennent d'interpeller un prénommé Jean-Pierre, trente-sept ans, alors qu'il se masturbe dans les ruines de la ferme de Villeras… Il porte une ceinture en cuir autour du cou et un bracelet clouté à la cheville, des bottes et un pull-over, mais pas de pantalon. La Crim' prend l'affaire très au sérieux, d'autant que l'exhibitionniste a possédé jusqu'en 1994 une Volvo 340 blanche. Là encore, le personnage doit une fière chandelle à l'ADN qui l'innocente.

Durant l'été 2000, la Crim' s'intéresse au viol d'une jeune fille de dix-huit ans, retrouvée attachée à un arbre à Loges-en-Josas, une commune située à moins de cinq kilomètres de la ferme de Villeras. À un arrêt de bus à Versailles, elle avait été hélée par un inconnu qui lui demandait de lui indiquer son chemin. L'automobiliste avait sorti un couteau et l'avait obligée à se recroqueviller dans sa voiture. Il lui avait pris aussi deux bracelets, éveillant chez les enquêteurs parisiens des souvenirs de la série de vols de l'année 1987. La victime décrivait un homme de type européen, mesurant un mètre quatre-vingts, avec les cheveux bruns courts et les yeux bleus. Fausse piste. À la rentrée, il s'avère que l'ADN récolté sur la victime n'était pas le même que pour Ingrid. Une nouvelle déception, mais les policiers s'accrochent. Ils entendent Ingrid une nouvelle fois, en… 2005, onze ans après sa terrible agression. Ce n'est pas inutile. Elle apporte un élément nouveau et intéressant : au moment de la détacher, son ravisseur a sorti un gros trousseau de clefs, comme peuvent en avoir les policiers.

9

Martine Monteil entre en scène

L’occupante du bureau 315 au 36, quai des Orfèvres – celui de Maigret – sait de quoi elle parle. Fille, petite-fille et épouse de policier, Martine Monteil a été à bonne école. Et à seulement quarante-six ans, cette férue d’équitation, qu’elle pratique au bois de Vincennes, vient de succéder à Christian Gallo à la tête de la brigade criminelle. Ce dernier a été limogé après la guerre des polices qui a pollué l’enquête sur les attentats terroristes de 1995. Pour le remplacer aux manettes de la plus sensible et prestigieuse des brigades centrales de la PJPP, la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, un profil moderne et séduisant a fait l’unanimité. Déjà élue « Femme de l’année » par le magazine *Biba* en 1990, Martine Monteil est une flic de caractère, qui, oserait-on, a « réussi l’amalgame de l’autorité et du charme », comme chantait Michel Sardou. Sortie major de sa promotion, elle a été une des toutes premières femmes commissaires de police dans les années 1970. Passée par la brigade des stups, la Mondaine et la brigade de répression du banditisme, elle jouit d’une image énergique teintée d’efficacité qu’elle a gagnée en traquant braqueurs, dealers et proxénètes de tout poil. Elle est aussi l’héritière et la protégée de deux commissaires de légende : Marcel Morin, le tombeur de la French Connection à Marseille, et Jacques Genthial, un ancien patron de la Crim’ lui aussi, qui a révolutionné la police scientifique en France, ni plus ni moins. En quinze ans de PJ, « Martine », comme beaucoup l’appellent simplement, a su se faire respecter, même par les plus virils des chefs de groupe au 36. « Elle avait de l’instinct, rapporte l’un d’eux. Elle était hyper sympa, désireuse d’apprendre quand elle arrivait dans une nouvelle brigade. Surtout, elle faisait confiance aux chefs de groupe et elle a toujours couvert ses gars dans les mauvais coups. » Martine Monteil s’est imposée dans cet univers très masculin, n’hésitant pas à parler sans chichis, et même de manière très crue.

Arrivée le 1er février 1996 dans les soupentes exiguës du mythique 36, quai des Orfèvres, la quinzième « patron » – elle exècre le mot « patronne » – de la Crim', ne perd pas de temps. Au bout du couloir, derrière son bureau administratif orné d'un pistolet Mauser transformé en lampe, Martine Monteil adresse, au printemps 1996, un rapport au procureur de la République de Paris avec en objet une « Demande de rapprochement d'enquête ». « Le 9 avril, écrit-elle, je sollicitais l'ouverture d'une nouvelle information suite au viol et au meurtre dont avait été victime la jeune Bloch Cécile découverte dans les caves de son immeuble sis 116, rue Petit à Paris XIXe.

« Le 13 mai 1996, Mme Colin, juge d'instruction, délivrait une commission rogatoire. Le 29 mai 1996, les prélèvements effectués sur le corps de la mineure étaient récupérés, placés sous scellés et acheminés à l'Hôtel-Dieu de Nantes. Ce jour, Mme Colin informait le service que le laboratoire de génétique moléculaire du centre hospitalier universitaire de Nantes était parvenu à déterminer un ADN masculin inconnu. Or, il est à rappeler qu'à l'époque des faits, un rapprochement avait été effectué entre l'homicide de Bloch Cécile et le viol suivi d'une "tentative d'homicide" sur Sarah et la "tentative de viol" sur Nathalie dans le XIIIe arrondissement, au mois d'avril 1986. »

Dix ans après la mort de la petite Cécile, l'affaire est relancée. La demande d'examen de ce scellé par Martine Monteil est le véritable acte de naissance de l'ADN du Grêlé.

Au moment d'écrire, Martine Monteil a sans doute en tête les recommandations de son mentor Jacques Genthial : « On ne ferme jamais le dossier d'une affaire non résolue ! » Elle n'a pas oublié non plus le rapport de ce dernier qui a fait grand bruit en 1985 quand il a pointé les retards phénoménaux de la police scientifique en France par rapport aux Allemands ou aux Britanniques. Lors de la nomination de la commissaire à la Crim', *Le Monde* a d'ailleurs relevé un dîner « au début des années 1970 », chez le père de Martine Monteil auquel Jacques Genthial participait. À cette occasion, le journaliste prête à celle qui était encore étudiante à l'institut de criminologie de Paris cette formule : « La PJ ne sera pas une forteresse d'hommes. » « Martine » a aussi compris que la PJ devait rester ouverte aux

progrès de la science et rompre avec cette « police à la papa », faite seulement d'indics et d'inspiration.

Martine Monteil sait ainsi que, quai Moncousu, sur les bords de Loire à Nantes, au CHU de l'Hôtel-Dieu, le docteur Pascal et le professeur Moisan font des merveilles en matière d'identification criminelle à travers la génétique. Les deux hommes sont en passe de faire du laboratoire de génétique moléculaire de Nantes le fer de lance de l'enquête policière moderne. Ils ne font finalement qu'appliquer une découverte qui remonte déjà à un peu plus d'une décennie : l'empreinte ADN, attribuable sans erreur possible à une seule et même personne. Car, depuis 1987, l'ADN a commencé à jouer un rôle décisif dans les enquêtes criminelles. D'abord en Angleterre, où le découvreur de l'empreinte génétique, Alec Jeffreys, de l'université de Leicester, a été mis à contribution par la police locale, après le meurtre et le viol de deux adolescentes. Sa découverte permet la mise hors de cause d'un suspect, déficient mental, injustement emprisonné et, après une campagne de prélèvement d'ADN sur cinq mille hommes, la condamnation du véritable auteur, Colin Pitchfork, un boulanger, à la prison à perpétuité. La méthode de Jeffreys et de ses collaborateurs est particulièrement efficace sur les taches de sperme, même anciennes. Sa technique est commercialisée en 1987. Depuis, les Américains et les Canadiens s'y sont mis et même les Tchèques en 1990. En France, Olivier Pascal, quarante ans, et Jean-Paul Moisan, d'un an son cadet, travaillent depuis déjà quelque temps avec la PJ de Nantes, mais, sûrs de leur fait, ils veulent élargir leur horizon, notamment en collaborant avec les policiers parisiens dans des enquêtes souvent à portée nationale. Ainsi, ce sont eux qui ont mis en évidence un ADN masculin à partir de sperme retrouvé sur la scène de crime d'Agnès Nijkamp, une jeune architecte, retrouvée morte, bâillonnée, le 10 décembre 1994, rue du Faubourg-Saint-Antoine, dans le XI^{e} arrondissement parisien. Le même ADN que celui collecté le 16 juin 1995, sur des mégots abandonnés par l'inconnu qui s'en est pris à Élisabeth Ortega, vingt-trois ans, rue des Tournelles, dans le IV^{e}. La jeune femme a réussi à défaire ses liens, du chatterton, et à se jeter par la fenêtre… L'ADN, encore lui, exploité par les chercheurs nantais, permet un lien formel avec une troisième affaire parisienne, le meurtre d'Hélène Frinking le 7 juillet 1995 rue du Faubourg-Saint-Martin, dans le X^{e} arrondissement. Il s'agit là

d’une enquête majeure de la Crim’, une course contre la montre face au même auteur insaisissable, « le Tueur de l’est parisien ». Mais il faudra encore trois ans et deux autres victimes pour l’identifier formellement. Toujours grâce à la science. Le 23 mars 1998, le docteur Pascal met enfin un nom sur le tueur en série : Guy Georges est arrêté trois jours plus tard. Une affaire ultra-médiatisée qui entraînera la création du Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) avec la loi du 17 juin 1998. Et peut-être aussi la mise entre parenthèses du Grêlé, qui aurait cessé ses crimes en 1997, selon ses dires, dans sa lettre-testament.

Les policiers savent qu’ils détiennent là une arme redoutable. Elle va leur permettre d’élucider une série d’affaires dont des *cold cases*. Et, comme en Angleterre, d’innocenter des suspects mis en cause par erreur. D’ailleurs, en mars 1995, ce sont Pascal et Moisan qui, grâce à leurs analyses, ont peut-être évité une erreur judiciaire, en mettant hors de cause un coupable idéal pour le rapt et le viol d’Ingrid, à la ferme de Villeras ex-Val-d’Enfer à Saclay, en Essonne. Un homme surpris en train de se masturber sur les lieux des faits, plusieurs années après, mais qui sera innocenté après la comparaison de son ADN avec celui du véritable auteur des crimes.

Le professeur Moisan et le docteur Pascal indiquent systématiquement dans leurs rapports d’expertise que « la molécule d’ADN se conserve bien pourvu qu’elle soit conservée au sec et à l’abri de la lumière ou qu’elle soit congelée ». Lors d’un procès, une décennie plus tard, devant les assises de Paris, Olivier Pascal explique sa méthode : « On analyse le prélèvement de question et le prélèvement de référence, puis on fait la comparaison. Nous n’examinons jamais en même temps les prélèvements de question et de réponse pour pas qu’il y ait de pollution. L’exclusion est toujours certaine à 100 %. » Il précise : « L’automatisation ne sera jamais complètement possible dans notre métier. » Fort de ce savoir-faire, le duo nantais devient incontournable. Pour preuve, au même procès de braqueurs, identifiés *via* leurs empreintes génétiques laissées dans leur planque, un fin pénaliste interpelle un policier parisien de la brigade de répression du banditisme :

« Pourquoi, systématiquement, les expertises ADN sont-elles confiées au laboratoire de Nantes ? »

L’enquêteur répond : « Le professeur Moisan et le docteur Pascal sont des gens en qui on a confiance. Ils étaient, semble-t-il, en avance par rapport

aux autres laboratoires. Ils avaient réussi à déterminer des ADN là où d'autres n'avaient pas réussi. »

En fait, si des laboratoires de police technique et scientifique comme celui de Lille ou de Paris font des analyses ADN, aucun ne semble avoir la réactivité des Nantais. Les policiers savent qu'en confiant un scellé au docteur Pascal, leur principal interlocuteur, il fera le travail rapidement et les informera même oralement avant que les résultats ne soient officiels. C'est pour cela qu'il a très bonne réputation au sein de la PJ parisienne. « Je l'appelais à minuit pour avoir un résultat dès le lendemain 6 heures, et il le faisait, se souvient un officier. Il était à fond. À l'époque, le labo de la PP [la préfecture de police] était zéro, pas fiable. Lui faisait quatre prélèvements sur une crosse d'arme alors que la PP en faisait un demi dans le même temps… Le docteur Pascal, c'est lui qui a permis de sortir quantité d'affaires. Sinon, les expertises arrivaient au bout de quatre ans. Pascal, c'était vraiment une pointure ! »

Un quart de siècle plus tard, Martine Monteil, à l'issue d'une brillante carrière qui l'a menée à la tête de la police judiciaire, est désormais à la retraite. Le professeur Moisan est décédé au cours d'un accident de nautisme en 2012, mais du côté de Nantes, il y a toujours un gardien de la flamme : le docteur Olivier Pascal. Et il n'a rien oublié. Le 29 septembre 2021, l'expert se trouve à Paris, sur l'île de la Cité, devant la cour d'assises où il est appelé à déposer lors d'un procès. Informé par la juge Nathalie Turquey de la découverte du corps de François Vérove, il demande au président de pouvoir quitter l'audience. Le magistrat refuse. Le docteur Pascal part quand même. Il rentre dare-dare à Nantes. Survolté, il propose même à la magistrate d'envoyer un taxi à Montpellier pour récupérer l'échantillon d'ADN du suspect suicidé. Car il y a un contretemps. Le pilote d'un avion de ligne a été sollicité par la PJ locale pour remonter le scellé jusqu'à Nantes, mais il a refusé de le prendre à bord. Finalement, le brûlant ADN est acheminé par avion spécial, un appareil de la police aux frontières (PAF). Le périple s'achève dans les quartiers nord de Nantes, à l'Institut français des empreintes génétiques, où l'écouvillon est recueilli par le docteur Pascal qui travaille ici depuis qu'il a quitté le CHU. L'expert commence à extraire l'ADN du prélèvement de Montpellier. Puis vient le moment de la comparaison avec le profil isolé, en 1996, sur les horribles

scènes de crimes du Grêlé. Olivier Pascal est penché, fébrile, au-dessus de la liste de chiffres composant l'ADN retrouvé sur les affaires Bloch et Politi-Müller. Son assistant lui lit les chiffres tirés de l'ADN de François Vérove… C'est bien le même.

Mais que de temps perdu… Car si « le Grêlé » est une affaire qui doit beaucoup à l'ADN et aux progrès des techniques d'identification par la génétique, elle a pourtant été résolue par un travail de police à l'ancienne, fait de réflexion, d'analyse et de minutie dans les recherches. L'enquête a connu son lot de fausses pistes, d'errements. La Crim', par exemple, s'est polarisée sur un détail, la peau apparemment vérolée de l'auteur du meurtre de Cécile Bloch, et elle en a fait une certitude. Exactement comme pour Guy Georges et son pied prétendument égyptien, alors qu'en réalité le « Tueur de l'est parisien » avait marché dans du sang et glissé, laissant une trace trompeuse, d'où l'erreur.

10

Les petits carnets rouges

Janvier 2018. Palais de justice, île de la Cité, Paris. Nathalie Turquey ne sait plus où donner de la tête. Entre ses dossiers d'instruction qui s'accumulent et le déménagement pharaonique vers cette tour de verre, froide et sans âme, siège du futur tribunal judiciaire, porte de Clichy dans le XVII^e^ arrondissement, la magistrate tente de se poser pour mettre en ordre ses idées à propos du dossier Bloch Cécile. Elle a conservé les tomes les plus importants de cette affaire afin de pouvoir s'y replonger. Les autres sont en cours d'acheminement parmi les cent mille cartons qui accompagnent cette vaste migration de l'appareil judiciaire parisien vers le nord-est de la capitale.

En ce début d'année, Nathalie Turquey s'est notamment fixé comme objectif de repasser au crible les petits carnets à la couverture en plastique rouge appartenant à Irmgard Müller, la jeune fille au pair allemande retrouvée morte avec son employeur, Gilles Politi, dans un appartement de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, en plein cœur du quartier du Marais, à la fin du mois d'avril 1987, convaincue que l'une des clefs de ce *cold case* s'y trouve. Elle part du postulat que l'auteur du double meurtre connaissait déjà Imri, puisqu'ils ont eu un rapport sexuel consenti quelques heures avant les faits. Et si tel est bien le cas, son nom ou un élément le concernant doit forcément se trouver quelque part entre les lignes des pages de ces carnets, succédanés de journaux intimes.

La juge Turquey a aussi dans l'idée que le bien mystérieux « Lauringe Élie », dont l'identité, accolée à une adresse, 6, rue Rubens dans le XIII^e^ arrondissement, a notamment été retrouvée sur un bout de carton glissé au fond du sac de la victime, pourrait être cet homme. Et donc le tueur en série recherché depuis plus de trente ans par la Crim'. Les enquêteurs du prestigieux service se sont cassé les dents sur cet Élie Lauringe. Car ce nom n'a jamais existé.

En explorant ces petits carnets rouges, la magistrate tente aussi de reconstituer le parcours de la jeune Allemande de vingt ans dans son quotidien de l'époque afin de déterminer comment elle a noué contact avec celui qui allait devenir son bourreau.

Placés sous scellés, les deux petits carnets, cadeaux de fin d'année d'une banque d'outre-Rhin, ont déjà été épluchés par les enquêteurs de la Crim'. Mais, sait-on jamais, un détail a pu leur échapper. Leur description est retranscrite de manière assez précise : l'inscription de l'année y figure en relief et en écriture dorée. On distingue « 1986 » sur celui retrouvé au 15, rue de Sévigné, dans une serviette en cuir noir, posée au pied du lit de la petite chambre mansardée occupée par la jeune fille au pair. « 1987 » est imprimé sur la couverture du second, saisi dans le sac à main simili-crocodile d'Imri trouvé sur les lieux du double homicide. Un cygne y est également dessiné.

Larges comme la paume d'une main, ils contiennent, sur chaque page, quatre jours de la semaine. Peu de place, donc, pour qui voudrait s'y livrer au long. Première particularité : Irmgard Müller a pris le soin d'y faire la plupart de ses annotations en français et non dans la langue de Goethe. « Une lettre de Stéphan, je suis amoureuse », sont ses premiers mots au mois de janvier 1986. « Place de Beaubourg, hôtel Saint-Michel, musicien », a-t-elle noté quelques pages plus loin. Les conquêtes d'Imri y figurent sous de simples prénoms. En scrutant le carnet consacré à l'année 1987, la juge Turquey relève plusieurs rendez-vous à la piscine :

– samedi 14 février : « Piscine avec Morad, Maï (Cardinal-Lemoine)
– vendredi 20 février : « Maï, Morad, Piscine »
– jeudi 12 mars : « Piscine avec Morad »
– dimanche 15 mars : « Piscine nuit avec Maï »

En reprenant minutieusement le carnet de 1986, elle remarque, à la date du dimanche 30 novembre : « Guillaume[1], Maï, Morad : café », puis juste en dessous « Piscine !!! ». « Que s'est-il passé de si important, ce jour-là, à la piscine pour que la jeune Allemande insiste tellement en employant trois points d'exclamation ? » s'interroge la magistrate.

La réponse à cette question figure, peut-être, à la date du lendemain, lundi

1er décembre 1986 : « Appel d'Élie, appel de Patrick (je n'étais pas là). » « Élie », le même prénom qui figure après le nom « Lauringe » retrouvé dans son sac à main, le jour de la découverte de son corps atrocement mutilé.

Ironie du sort, ce « Lauringe » est noté sur la même page que les Müller, membres de la famille d'Irmgard, dans le répertoire d'adresses du carnet de 1987.

Nathalie Turquey échafaude alors l'hypothèse qu'Irmgard Müller a sympathisé avec cet « Élie », le 30 novembre 1986, à la piscine Armand-Massard, située au sous-sol du centre commercial Maine-Montparnasse ; que le même jour, elle a aussi fait la rencontre d'un dénommé Jamel Z. ; et que ce dernier a probablement vu ce mystérieux « Élie », car leurs deux noms figuraient sur des bouts de carton glissés dans son sac à main.

Le 4 mai 1987, Jamel Z. avait été interpellé, dans sa chambre d'étudiant, par les limiers de la brigade criminelle. Il avait alors confié connaître la jeune fille au pair, et l'avoir vue « pour la première fois, à la piscine ». Mais aussi avoir été « étonné par son comportement » avec les hommes et par son « abord très facile ».

En vérifiant dans le dossier, Nathalie Turquey apprend que Jamel Z. n'a jamais fait l'objet d'un prélèvement ADN, même si sa description ne correspond pas avec celle du tueur vu dans le hall de l'immeuble de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie par l'employée de ménage.

Elle décide donc de remonter la piste de cet homme de nationalité algérienne qui, à l'époque des faits, était étudiant à Paris. Après quelques vérifications, elle comprend que Jamel Z. a quitté précipitamment la France quelques jours après son placement en garde à vue. Il ne s'est jamais présenté à ses examens et a même laissé un peu d'argent sur un compte bancaire avant de disparaître.

La juge contacte alors les autorités algériennes, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale, pour se rendre dans le pays natal de Jamel Z. et se voit opposer une fin de non-recevoir… La justice algérienne a refusé son déplacement mais a, tout de même, consenti à rechercher le fameux étudiant soudainement disparu – sans parvenir à retrouver sa trace.

Pour Nathalie Turquey, Jamel Z. était, peut-être, une des rares personnes à

pouvoir fournir des détails précis sur cet « Élie Lauringe » mais, aussi et surtout, le seul capable de le reconnaître.

Pour expliquer la tuerie du Marais, elle imagine que son auteur est tombé sur l'un des carnets intimes d'Irmgard Müller. Et qu'il s'y est vu décrit sous un angle peu flatteur quant à ses performances sexuelles, apprenant aussi, à la même occasion, les nombreuses relations entretenues par la jeune Allemande. Le 3 décembre 1986, la victime a ainsi écrit : « On a fait l'amour ensemble [Élie], mais c'est nul. Tant pis. »

Suffisant pour déclencher la rage meurtrière qui a mû l'assassin de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ?

Un scénario du double meurtre germe dans l'esprit de la juge : « Élie Lauringe » passe la nuit du 28 au 29 avril 1987, rue de Sévigné, avec Irmgard. Le 29 au matin, la jeune femme se rend rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie pour récupérer la fille du couple Politi et la conduire à l'école. Son amant d'un soir a ensuite prévu de la rejoindre chez son employeur pour lui remettre les clefs de sa chambre. Dans l'intervalle, il met la main sur le fameux carnet rouge de 1987 et décide alors de se venger…

Un implacable enchaînement, en partie corroboré par la voisine de palier de la victime qui a déclaré avoir vu, le 28 avril, « vers 20 heures, un homme pénétrer dans le logement » de la jeune Allemande « avec les clefs ».

L'opiniâtre Nathalie Turquey s'est aussi attachée à vérifier l'adresse liée au nom de l'énigmatique Élie Lauringe. Commence alors un véritable travail de fourmi.

Au numéro 6 de la rue Rubens, l'immeuble qui s'y trouvait à l'époque des faits a été détruit, afin de laisser la place à un nouvel ensemble de six étages, à la façade de petites briques couleur crème.

La juge a consulté le cadastre puis contacté le cabinet d'architectes à l'origine de cette nouvelle construction. Avant d'apprendre que les bâtisseurs du premier immeuble avaient glissé la clef sous la porte, sans laisser d'archives derrière eux…

Tenace, la magistrate s'enquiert auprès de la photothèque de Paris et du pavillon de l'Arsenal qui conservent notamment un important fonds de documentation sur l'architecture dans la capitale. Mais aucun cliché du 6, rue Rubens n'y est conservé.

Toujours aussi déterminée, malgré ses échecs successifs, Nathalie Turquey

décide de mener elle-même une enquête de voisinage pour tenter de savoir à quoi ressemblait le bâtiment d'origine. Sans plus de réussite.

Elle se rend ensuite rue Pelleport, dans le XX^{e} arrondissement, à la Bibliothèque historique des postes et des télécommunications (BHPT) pour consulter l'annuaire téléphonique des PTT pour l'année 1985 et y chercher un nom s'apparentant à celui d'Élie Lauringe. Après avoir pris attache avec un médecin, domicilié au 10 de la rue Rubens, et qui porte le prénom d'Élie, elle apprend que, quatre numéros plus bas, s'érigeait un groupe d'immeubles disposés autour d'une cour arborée.

Selon le même annuaire, le centre d'hygiène alimentaire (CHA) de la préfecture de police de Paris y était implanté. Un service de soins destiné aux policiers en proie à des difficultés avec la dive bouteille. Et même si cette unité a été démantelée il y a des années, Nathalie Turquey parvient à contacter plusieurs médecins qui y ont travaillé. Aucun ne s'est souvenu d'avoir eu comme patient un certain Élie Lauringe. Elle sonde encore le service de gestion des carrières à la préfecture de police, où on lui répond que « seules les recherches nominatives sont possibles » et qu'aucune archive du CHA n'est en leur possession…

Qui est Élie Lauringe ? La brigade criminelle s'est donné beaucoup de mal pour tenter de le retrouver. Ses limiers ont exploré jusqu'à l'épuisement les fichiers de l'Insee sans en trouver la moindre occurrence. Pas plus que dans les bottins téléphoniques. Ou dans l'immense base généalogique des Mormons[2] ! Si ce patronyme ne semble effectivement pas exister, en revanche celui, très proche, de Laurenge, si. On le retrouve essentiellement dans le département du Nord, avec des naissances à Lille ou à Lesquin dans les mêmes bases Insee, informatisées depuis 1970… Il y avait aussi dans la préfecture nordiste une vieille et vénérable entreprise générale de BTP baptisée « Laurenge frères », devenue « Entreprise Laurenge » qui existait encore dans les années 2010. Elle avait notamment travaillé sur un gros chantier, la restauration de la cathédrale de Lille. Peut-être une inspiration pour le Grêlé ?

Les élucubrations les plus diverses n'ont pas manqué pour tenter de percer à jour ce si mystérieux Élie Lauringe. C'est ainsi que le détective privé Roger-Marc Moreau, qui s'est fait connaître dans l'affaire Omar Raddad en travaillant pour le compte de l'avocat Jacques Vergès, a apporté sa pierre à

l'édifice. Alors qu'il se penche sur la disparition d'Estelle Mouzin[3], il opère un rapprochement entre le prénom d'Oblomov, héros éponyme du roman de l'écrivain russe du XIX^{e} siècle Ivan Gontcharov. Oblomov se nomme Ilya, qui peut être transposé en Élie en français. Mieux encore, en cyrillique, Gontcharov se lit « Lourages ». Élie Lourages… Bon sang, mais c'est bien sûr ! Et *Oblomov*, c'est justement le livre choisi par le correspondant anonyme de deux jeunes filles de la rue Jacob qui ont bien failli être la proie du Grêlé[4]. Un correspondant qui leur demandait de lui répondre dans un exemplaire du livre russe en vente à la librairie Le Divan. Sauf que le scripteur, identifié, n'avait rien à voir selon la brigade criminelle qui affirme l'avoir identifié…

Un passionné de l'affaire du Grêlé qui échangeait ses recherches avec d'autres internautes sur un forum baptisé « Non élucidé » dispute cette découverte à Roger-Marc Moreau. L'insaisissable tueur en série déchaîne les imaginations. L'auteur controversé Stéphane Bourgoin, longtemps présenté comme *le* spécialiste des tueurs en série en France, avait annoncé au journal *Le Télégramme* qu'il pensait avoir identifié le Grêlé. « Il me faudra encore quelques années pour vérifier », ajoutait-il. C'était en 2015.

---

1. Le prénom a été modifié.

2. Patricia Tourancheau, *Le 36*, Seuil/Les Jours, 2017.

3. À l'âge de 9 ans en 2003, à Guermantes en Seine-et-Marne ; affaire attribuée aujourd'hui au tueur en série Michel Fourniret.

4. Voir chapitre 5 « Mademoiselle, vos papiers ! »

11

Déductions

À l’écart de ces conclusions, souvent capillotractées, Nathalie Turquey se replonge dans le dossier Bloch Cécile avec la ferme intention d’en ressortir suffisamment d’indices pour, enfin, pouvoir démasquer le Grêlé.

Méticuleuse et acharnée, la magistrate relève le moindre détail qui aurait pu échapper aux enquêteurs de la brigade criminelle, reprend certaines investigations menées *ab initio*, et met en lumière un certain nombre d’oublis. Ou de manquements, c’est selon.

Elle se rend compte notamment que la jeune Sarah, victime d’une agression au cours de laquelle elle est laissée pour morte dans les sous-sols de son immeuble, le 7 avril 1986, place de Vénétie dans le XIII[e] arrondissement, n’a jamais été entendue par les limiers de la Crim’. À l’époque des faits, ce sont leurs collègues de la 5[e] DPJ qui avaient recueilli le témoignage poignant de la petite fille, alors âgée de huit ans. Elle n’a ensuite jamais été réentendue. Conscients de cet impair, les policiers de la brigade criminelle ont, donc, souhaité l’auditionner, dix-huit ans plus tard. Contactée sur son lieu de travail par le capitaine Dominique Chalumeau, Sarah a fait savoir qu’elle « refusait de collaborer en consultant l’album[1] constitué et qu’elle ne souhaitait plus être contactée dans le cadre de cette enquête ». Aujourd’hui, Sarah ne sait peut-être toujours pas que son agresseur a fini par être confondu.

Dans son travail de fourmi, la juge Turquey s’est aussi astreinte à retrouver des proches des victimes qui n’avaient, jusqu’alors, pas été sollicités. Elle est ainsi parvenue à contacter la meilleure amie de la jeune Cécile Bloch. Malgré les années, Carole[2] demeure profondément marquée par ce meurtre. Grâce à elle, la magistrate a pu obtenir l’emploi du temps de la classe de Cécile Bloch. Le 5 mai 1986, la collégienne avait notamment cours de mathématiques, d’allemand et d’EPS. Des livres de ces matières ont été retrouvés dans le cartable de la petite victime, âgée de onze ans,

dont le corps a été abandonné dans un recoin sordide d'un sous-sol du XIX^{e} arrondissement. Elle portait également une tenue de sport. Son collège a reçu une réquisition judiciaire délivrée par la magistrate instructeur afin de connaître les noms des enseignants et des conseillers d'éducation de l'établissement, et de comprendre notamment comment le Grêlé a pu la repérer avant de s'en prendre à elle. L'établissement scolaire n'a pas donné suite aux demandes qui lui étaient adressées.

Partant de l'hypothèse que le Grêlé avait probablement rencontré la jeune Irmgard Müller à la piscine Armand-Massard à Montparnasse, au pied de la tour, Nathalie Turquey a cherché à savoir si Cécile Bloch avait pour habitude, elle aussi, de se rendre dans ce type d'établissement sportif. En discutant avec Carole, elle a appris que la collégienne allait régulièrement, avec quatre copines, à la piscine Fernand-Blanluet, rue Jean-Baptiste-Sémanaz, au Pré-Saint-Gervais, à moins de dix minutes à pied de chez elle, de l'autre côté du périphérique. La juge a retrouvé la liste des personnels de l'espace aquatique, employés entre 1984 et 1987, ainsi que les plannings de fréquentation des lieux, avant de s'entretenir avec une maître-nageur, en poste en 1986 et toujours fidèle à la piscine Fernand-Blanluet. Celle-ci déclare n'avoir aucun souvenir de la jeune Cécile Bloch en examinant sa photo, et ne reconnaître aucun nageur correspondant aux différents portraits-robots du Grêlé. Une nouvelle piste se referme.

Mais la pugnace Nathalie Turquey, après avoir repris pièce par pièce l'intégralité du dossier, s'est forgé une autre conviction. Déterminante. Elle a acquis la certitude que le Grêlé est un membre des forces de l'ordre, à la retraite ou encore en activité. La juge se veut même plus précise sur le profil de l'auteur de ces viols et meurtres atroces : pour elle, il appartient au corps de la gendarmerie nationale. Avant d'aboutir à une telle conclusion, elle a lu et relu des centaines de PV, notes, constatations, recoupements, synthèses et témoignages des victimes et acteurs directs ou indirects de ces *cold cases*, qui se sont retrouvés sur le parcours criminel du Grêlé.

En s'engageant dans cette voie, elle fait aussi un pas de côté par rapport aux investigations menées jusqu'alors par les enquêteurs de la brigade criminelle. Ces derniers ont, déjà, mis du temps avant d'envisager que le Grêlé puisse appartenir aux forces de l'ordre. Et, une fois acceptée cette hypothèse, il ne pouvait s'agir, pour eux, que d'un fonctionnaire ayant eu

des problèmes de « comportement » au sein de son service. Un parti pris qui va clairement orienter leurs recherches. Pour ne pas dire les restreindre.

Les as de la criminelle ont donc saisi leurs collègues de l'Inspection générale des services[3], la police des polices, habilitée dans le ressort parisien, pour recenser les fonctionnaires « déviants ». « Rappelons que l'auteur se prévaut parfois de la qualité de policier. Il est susceptible de présenter une carte, d'être en possession d'une arme de poing avec laquelle il menace, d'utiliser une paire de menottes. Outre cette panoplie, il utilise les techniques de police (palpation, mains attachées dans le dos) et semble maîtriser le "parler" policier (contrôle d'identité, motif du contrôle…) […]. Une quarantaine de dossiers concernant des affaires de mœurs dans lesquels des policiers étaient susceptibles d'être impliqués était examinée », résument, dans une note, ceux que l'on surnomme les « bœufs-carottes ». L'inspection générale de la police nationale (IGPN), qui a compétence sur le reste du territoire, est également mise à contribution.

De leur côté, les policiers de la brigade de protection des mineurs (BPM), qui ont effectué un important travail de rapprochement entre différentes affaires liées au Grêlé, avant d'être dessaisis au profit de la Crim', avaient aussi sollicité l'IGS. « Au service de recrutement et au service qui procède aux enquêtes de moralité après admissibilité aux épreuves écrites des candidats à l'entrée de la police nationale et auprès du service détenant les dossiers de policiers révoqués, il est apparu que les recherches demanderaient un travail considérable et aléatoire, vu le peu d'éléments en notre possession », avaient-ils conclu dans un de leurs rapports.

En janvier 2001, le commissaire divisionnaire Frédéric Péchenard, très apprécié de ses troupes et grande figure de la PJ parisienne – il a été le patron de la Crim', puis le directeur du 36 –, a rédigé une note d'information dans laquelle il expose la description de l'auteur des crimes, « européen, un mètre quatre-vingt-trois à un mètre quatre-vingt-dix, né entre 1950 et 1960, cheveux courts châtain foncé, parle français sans accent, groupe sanguin A », avant de noter dans ses observations : « Bien qu'usant d'un mode opératoire différent, il neutralise systématiquement sa victime en entravant les mains dans le dos. » Tout sauf anecdotique. Mais le même commissaire omet l'évocation par plusieurs témoins des éléments relatifs à la gendarmerie aperçus sur la carte présentée par l'auteur des faits. Pour quelles raisons ? Mystère.

En revanche, ils n’ont pas échappé à Nathalie Turquey, ces témoignages évoquant le mot « gendarme » inscrit en toutes lettres sur cette fameuse carte, même furtivement exhibée. Quelques-uns ont aussi parlé du terme « sous-officier », entraperçu sur ledit document. Un ensemble de grades qui n’existe pas dans l’institution policière. Et puis, il y a cette photo d’un homme en uniforme, avec cravate et cheveux courts. Un cliché fixé avec des rivets, sur un support barré de bleu, blanc et rouge. Disons-le tout de suite : si ce document est un faux, alors il est de très bonne facture. Peut-on imaginer qu’en 1987, à une époque où Internet n’a pas encore vu le jour, un cambrioleur-violeur-meurtrier puisse se doter d’un tel « vrai-faux » document pour agir à sa guise ? La magistrate en doute.

À cette question, qui la conforte sur l’appartenance du Grêlé aux forces de l’ordre, s’ajoute sa description physique et, en particulier, sa coupe de cheveux. Nombreux sont ceux qui ont parlé d’une stature « athlétique », d’un homme « aux larges épaules », bien « bâti ». Et à la chevelure coupée courte, nette. Ce que d’aucuns qualifieront de « coupe militaire ». Elle a aussi relevé le « vouvoiement d’usage » avec certaines victimes. Et aussi le phrasé du « professionnel », comme l’expression « recel de malfaiteurs », employée lors de la séquestration d’une jeune mère de famille, de son enfant et de sa nounou, en octobre 1987 dans le IV^{e} arrondissement.

Il y a aussi cette mise en scène et cette façon de relever les identités de ses victimes et les numéros de téléphone des proches, comme pourrait le faire un membre des forces de l’ordre ; cette arme portée dans un holster ; ce talkie-walkie ou ce scanner vu par plusieurs victimes, utilisé par le psychopathe pour simuler un passage « au fichier » de l’identité de celles ou ceux qui lui font face ; cette assurance – comme si rien ni personne ne pouvait le déranger car il incarne l’autorité et l’ordre – dont le Grêlé fait montre lorsqu’il croise des témoins ou avec ses victimes. Il semble aussi prendre un certain plaisir à endosser ce rôle de membre des forces de l’ordre à la recherche, tour à tour, de « fugueuses », « droguées », « prostituées » ou même de « terroristes », avant de prétendre être un repris de justice, sortant « de prison » et être « juste là » pour cambrioler et ne « pas faire de mal ».

Pour certains, ce ne serait qu’un accessoire parmi tant d’autres, mais la juge a aussi remarqué ce « trousseau de clefs » arboré par le Grêlé lors de l’enlèvement de la jeune Ingrid, un jour d’été 1994 en Seine-et-Marne.

Identique à ces passes dont certains policiers et gendarmes sont équipés pour entrer sans difficulté là où bon leur semble ? À cette même occasion, ne s'est-il pas aussi servi de menottes, bouclées dans le dos – comme la technique des forces de l'ordre l'exige –, pour maîtriser sa victime avant de l'obliger à monter dans sa voiture.

Sans oublier la confidence faite à l'un des jeunes participants à une boum dans laquelle il s'était improvisé DJ, au printemps 1987, dans une impasse du XI^{e} arrondissement : son habitude de gérer des enfants pour avoir fait les colonies de gendarmerie…

Tous ces éléments, mis bout à bout, font quelque part écho à une ancienne affaire, remontant à la fin des années 1970, pas très loin de Paris. Celle du « tueur fou de l'Oise ».

Entre mai 1978 et avril 1979, Alain Lamare, jeune adjudant de gendarmerie, passé par la brigade territoriale de Clermont-de-l'Oise – là même où, tout juste sortie des bancs de l'école nationale de la magistrature, Nathalie Turquey a officié en début de carrière –, a semé la terreur et la mort. Rattaché au peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Chantilly, Lamare, vingt-deux ans, commence par voler une voiture à la femme d'un collègue, puis verse dans le sang. Une nuit, il tire sur une jeune femme puis blesse un gardien d'immeuble avec une voiture piégée à l'explosif. Il nargue la police judiciaire de Creil en rédigeant une lettre dans laquelle il se revendique comme l'auteur des faits et informe qu'il va continuer à « tuer ». Les témoins évoquent un homme aux « cheveux courts », « bien habillé ». Le même Lamare pousse le vice jusqu'à participer avec zèle aux recherches sur ce psychopathe qui terrorise les habitants de l'Oise et au-delà. En décembre 1978, il finit par tuer une jeune femme de dix-neuf ans. Un portrait-robot est établi et la compagne d'un gendarme le reconnaît. Confondu par ses empreintes, il est déclaré pénalement irresponsable en 1983, avant d'être interné.

Qui sait si, pour se remettre en tête cette affaire, très médiatique, la juge Turquey s'est infusée des reportages ou des émissions sur le « tueur fou de l'Oise » ? Avant d'y déceler des similitudes entre l'attitude, les postures et la description du gendarme Lamare et du Grêlé ?

Surtout, elle a scrupuleusement relevé que toutes les victimes du tueur en série-pédophile-voleur avaient été attachées avec des liens de fortune, trouvés sur place (fil du téléphone ou électrique, rallonge, écharpe, foulard,

ceinture) et empêchées, avec un gant enfoncé dans la bouche recouvert d'un bâillon, d'appeler au secours. La magistrate a aussi observé la façon dont le Grêlé noue ses liens. Une scène lui reste en tête : celle de la découverte des corps de Irmgard Müller et Gilles Politi, à la fin du mois d'avril 1987, dans un appartement du quartier du Marais à Paris.

Elle décide de se rapprocher du Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) à Saint-Astier en Dordogne. Les militaires qui s'y présentent pour suivre ou parfaire leur formation sont tout de suite plongés dans le bain : sur une imposante plaque de marbre noir, l'inscription « Pour que force reste à la loi » se découpe en lettres de feu. La juge parisienne contacte également le commandement des écoles de gendarmerie. Avec, déjà, une idée précise derrière la tête : le Grêlé est ou a été membre des forces de l'ordre. Et plus précisément un gendarme. Après avoir parlé avec les responsables de ces deux unités, Nathalie Turquey est perplexe. Les nœuds constatés sur les scènes de crime sont finalement de conception assez simple. Aucune conclusion ne peut en être tirée. L'auteur de ces liens n'a pas fait étalage d'un particulier savoir-faire qui trahirait son appartenance à une quelconque profession militaire…

Le shibari, ou la quête du plaisir par le lien

En relisant les procès-verbaux sur le double meurtre de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie dans lesquels il est notamment fait état des profondes blessures infligées au couteau à la gorge d'Irmgard Müller qui évoquent un droitier, pour « un coup donné de face, de la gauche vers la droite, se terminant en queue-de-rat, l'arme venant en fin de geste se planter dans le montant du lit », la juge comprend, là encore, que quelque chose cloche. Le scellé n^{o} 27, censé renfermer l'un des nœuds ayant servi à immobiliser l'une des victimes, contient, en réalité, un bout de ficelle utilisée par les policiers de la Crim' pour fermer le scellé contenant le tisonnier retrouvé sur les lieux… Une erreur manifeste d'analyse dans un dossier qui n'en manque pas. L'expertise a donc porté sur de la ficelle blanche servant à nouer les scellés ! Surréaliste.

Guère découragée pour autant, Nathalie Turquey pousse encore plus loin le souci du détail. Dans la façon qu'a le Grêlé de confectionner ses bâillons,

la juge décèle des similitudes avec l'art martial traditionnel japonais du hojo¯jutsu, le ligotage pour anéantir, et son cousin érotique, le shibari, ou la quête du plaisir par le lien.

Dans une démarche peu banale, elle fait appel aux policiers de la brigade de répression du proxénétisme (BRP) de la police judiciaire parisienne afin de déterminer les établissements connus pour réunir les adeptes du shibari au cours des années 1980-1990. Là encore, les résultats sont décevants : il ressort qu'à cette période, seuls de rares clubs échangistes ou des soirées privées pouvaient accueillir des clients attirés par ce genre de pratique. Et notamment Le Club libertin, implanté dans le XVII^{e} arrondissement, qui ouvrait ses portes tous les deux mois à une clientèle portée sur cette variante du sadomasochisme. Et pas la moindre trace d'archives qui auraient pu aider à identifier les adeptes du fouet et de la tenaille au sein de ces clubs.

Dans cette quête de la vérité, la juge Turquey est aussi intriguée par le physique du Grêlé. Une carrure de sportif, grand, fin et aux larges épaules. De nageur peut-être. Une déduction qui la ramène à ce qu'elle envisage, depuis un moment, comme le lieu de rencontre du Grêlé avec Irmgard Müller, la jeune fille au pair allemande : la piscine Armand-Massard à Montparnasse. Elle s'y rend au guidon de sa moto pour se faire communiquer les plannings de fréquentation des lieux au carrefour des années 1980. Parmi les groupes scolaires et autres associations qui viennent piquer une tête dans les bassins chlorés, elle remarque la section water-polo d'un prestigieux club omnisports, déjà centenaire. Quelques jours plus tard, toujours sur son puissant deux-roues, la juge prend la direction du bois de Boulogne et de la Croix-Catelan, l'une des bases historiques du Racing Club de France (RCF). Nathalie Turquey vient y consulter les archives des inscriptions et les annuaires des anciens poloïstes ayant évolué sous les couleurs ciel et blanc. Elle présente aussi le portrait-robot du Grêlé aux responsables de la section water-polo. Mais aucun membre du RCF ne correspond, ni près ni de loin, au profil de l'insaisissable tueur en série. De piscine comme lieu de repérage, il est d'ailleurs, peut-être, encore question dans l'épisode de l'agression de Laurie, en octobre 1987, dans le IV^{e} arrondissement. L'aînée de la famille avait été déposée par la nounou à l'école Saint-Merri, rue du Renard, quelques minutes avant l'irruption d'un policier à la recherche de « terroristes » dans l'appartement familial. Apres

vérifications, l’école Saint-Merri est située dans un bloc de bâtiments qui abrite aussi la piscine Saint-Merri-Marie Marvingt...

La magistrate s’est également longtemps interrogée sur le long trajet emprunté par le Grêlé après qu’il a enlevé la jeune Ingrid, quatorze ans, du côté de Mitry-Mory, avant de la conduire dans un bâtiment désaffecté pour abuser d’elle, à Saclay dans l’Essonne, à plus de soixante kilomètres de son point de départ. Toujours au guidon de sa moto, elle a rejoint la ferme de Villeras, lieu du crime, pour mieux « s’imprégner » de l’endroit, isolé, et observer sa topographie. De l’ancienne bâtisse, théâtre des sévices exercés sur la jeune Ingrid, il ne reste aujourd’hui plus rien. Pour autant, Nathalie Turquey a pu voir que se situe, juste en face, le centre d’essais des propulseurs (CEPR) de Saclay, rattaché à la direction générale de l’armement du ministère des Armées. Un établissement de pointe en matière de tests aéronautiques, militaires et civils, placé sous la haute surveillance de la… gendarmerie. Des patrouilles ponctuelles de la brigade Paris-Banlieue, basée à Vélizy-Villacoublay dans les Yvelines, en ont assuré la sécurité, entre 1985 et 1988, avant que cette unité ne soit démantelée. Il faut ensuite attendre le début des années 2000 pour voir la première brigade de gendarmerie de l’Armement y prendre ses quartiers. La juge Turquey a également pu constater qu’une centrale électrique était implantée sur une des parties du site. Elle fait aussitôt le rapprochement avec l’agression de la jeune Fabienne, en avril 1987, à Roissy-en-Brie, à proximité d’un poste EDF. Toujours pointilleuse, elle opère diverses vérifications auprès de la société chargée de la maintenance de l’installation. Sans résultat.

Mais elle n’en démord pas : pour elle, le Grêlé ne peut être qu’un gendarme. Et elle poursuit ses investigations dans cette direction.

---

1. Album renfermant pas moins de 1 404 clichés de suspects.
2. Le prénom de ce témoin a été modifié.
3. Devenue Inspection générale de la police nationale en 2013.

12

La liste des 750

Alors qu'elle doit gérer, en parallèle, ses nombreux dossiers en cours, Nathalie Turquey se retrouve polluée par un flot d'informations, souvent plus farfelues les unes que les autres, sur l'affaire du Grêlé. Elle ne compte plus les courriers des détectives en herbe et autres enquêteurs autoproclamés du Web décortiquant à leur façon, ces *cold cases* qui hantent les familles des victimes depuis maintenant plus de trente ans.

Elle doit aussi faire face aux demandes répétées des avocats des parties civiles sur les orientations données aux nouvelles investigations qu'elle mène tambour battant. Seule. Enfin presque. Les greffières, petites mains indispensables à toute procédure – sans elles, aucun interrogatoire ne peut se tenir, par exemple –, qui l'ont accompagnée ont également apporté leur pierre à l'édifice et à la manifestation de la vérité. C'est l'une d'entre elles qui, d'ailleurs, rédige puis adresse, le 17 mars 2018, une réquisition au colonel Denis P., en poste à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), basée à Issy-les-Moulineaux dans les Hauts-de-Seine. Passé les formules de politesse, le bras droit de la juge Turquey précise sa demande :

> […] *bien vouloir nous transmettre la liste des militaires de la gendarmerie nés entre le 1er janvier 1950 et le 31 décembre 1966 ; ayant été affectés dans une unité implantée autour de la commune de Saclay entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1987 ; ayant fait partie du corps de la gendarmerie de l'Armement entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1987 ; ayant été détachés dans les colonies de la gendarmerie entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1987.*

Le dernier recoupement demandé, sur l'affectation dans des colonies de gendarmerie, fait référence aux confidences de ce bien intrusif « policier-

gendarme » qui avait fait irruption dans la boum entre ados, en avril 1987, dans le XIe arrondissement. L'homme avait indiqué qu'il avait l'habitude d'être au contact d'enfants dans des colonies réservées aux familles de militaires. Pour avoir traité plusieurs affaires d'agressions sexuelles ou de viols, Nathalie Turquey a appris une chose : le violeur livre souvent à sa victime un élément réel sur sa vie. Avec cette histoire de colonie, elle pense donc tenir un fragment de réalité sur l'existence de l'auteur des faits.

Quelques semaines après sa première demande, la juge se voit retourner une liste de près de mille noms de gendarmes, correspondant à ses critères de recherche. Elle décide alors de resserrer le spectre :

> […] *bien vouloir nous transmettre la liste des militaires de la gendarmerie nés entre le 1er janvier 1950 et le 31 décembre 1966, ayant fait partie du corps de la gendarmerie de l'Armement entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1994, en indiquant de surplus pour chacun la taille, s'il est titulaire d'un diplôme ayant un lien avec les colonies de la gendarmerie, sa situation militaire actuelle et sa dernière adresse connue de ses services.*

À la fin du mois de juillet, la juge demande, après avoir reçu une liste « allégée » de la DGGN, la communication de la photographie des militaires ainsi désignés. Débute alors une longue série de convocations de gendarmes de l'Armement.

Le 1er octobre 2018, dans son cabinet du treizième étage de la tour judiciaire, porte de Clichy, qui lui offre une vue panoramique depuis l'Arc de triomphe jusqu'au mont Valérien, la juge Turquey, assistée de sa greffière Lucille W., auditionne Éric M. Après qu'il a prêté serment, c'est le premier pandore à être soumis à une série de soixante-sept questions !

Nathalie Turquey, qui ne ménage pas ses efforts, explore, dans les moindres recoins, la carrière du militaire qui lui fait face :

— Avez-vous été en fonction dans la brigade de gendarmerie Paris-Banlieue à proximité de laquelle se trouvait la ferme de Villeras, sur la commune de Saclay ?

— J'ai dû passer un an dans cette brigade, qui s'appelait Paris-Banlieue

jusqu’en 2000, située alors à Vélizy-Villacoublay sur la base aérienne, et qui a changé de nom pour devenir la brigade de Saclay. J’y étais en 2000-2001. Nous étions chargés de la surveillance et du contrôle d’accès au bâtiment CEPR [centre d’essai des propulseurs] et nous avions la compétence sur l’École polytechnique aussi.

— Pouvait-il arriver que vous fassiez des rondes dans l’enceinte de la ferme ?

— Non, jamais […]. On n’est jamais intervenus sur ce bâtiment […]

— Les gendarmes de la brigade de Saclay fréquentaient-ils une piscine en particulier ?

— Si on avait une piscine, c’était celle de l’École polytechnique […].

— Décrivez la carte professionnelle d’un gendarme en 1987.

— Il y a la photo, un bleu, blanc, rouge qui traverse la carte, un numéro en bas, c’est un papier cartonné qui s’ouvre.

— Quelle était votre arme de dotation ?

— […] Quand j’étais en garde rapprochée, j’avais un Manurhin, un revolver, je le portais sous ma veste civile dans un holster […].

— Dans la gendarmerie, deviez-vous porter les cheveux courts dans les années 1980 ?

— C’était très court à l’escadron. Dans les brigades, j’ai vu des coupes bizarres. J’ai connu un gendarme qui faisait les transfèrements à Exelmans, il avait les cheveux courts sur le côté et longs sur le dessus. Il y avait quelques cas particuliers. Même en 1980, il y avait des gendarmes qui avaient des tatouages, mais très discrets.

La magistrate poursuit, pendant plusieurs heures, son audition. Elle a besoin de comprendre comment cette unité de garde statique est organisée, son fonctionnement, et d’appréhender le profil de ceux qui y sont intégrés.

Elle s’interroge aussi sur le fait que l’ADN du Grêlé n’a plus été identifié sur une scène de crime depuis 1994 et l’enlèvement, suivi du viol, de la jeune Ingrid dans la sordide ferme désaffectée de Villeras. Pour expliquer cette « disparition des radars », elle se demande si le tueur en série – partant du postulat qu’il est bel et bien gendarme – aurait pu être affecté à une mission à l’étranger, ce qui l’aurait ainsi éloigné du territoire français. Elle envisage aussi qu’il ait pu être employé à des gardes de nuit et ainsi profiter de ses plages de repos pour agir. Car le Grêlé sévit toujours en plein jour.

Elle élabore également l'hypothèse que celui qui s'est vu affubler de ce surnom en raison d'un problème d'épiderme a pu avoir recours à la dermabrasion [1]. Mais aussi que cette indication soit erronée. Plusieurs victimes, qui l'ont vu de près, n'ont jamais fait état d'un quelconque problème de peau. Serait-ce alors un souvenir vague et diffus, dont on aurait fait une certitude ? Et qui aurait définitivement orienté les recherches dans une mauvaise direction, avant d'aboutir à un effet tunnel ?

À la question de savoir si un des militaires de la brigade de Saclay présentait des marques sur le visage, Éric M. répond par l'affirmative.

« Mais je ne sais pas s'il est encore vivant, ajoute le même gendarme […]. Il avait beaucoup de marques au niveau du visage, une moustache, des cheveux châtain clair […]. Je sais qu'il a fait deux AVC. Il était à Saclay largement avant moi. Il faisait partie des murs […]. Il a travaillé à la brigade Paris-Banlieue et ensuite à la brigade de Saclay au moins à partir de 1993. »

Éric M. assure aussi que son collègue lisait la revue *BEDE X S.M.* Le même magazine consacré aux pratiques sadomasochistes que le Grêlé a montré à sa jeune victime, avant de la violer.

Chose peu habituelle, si ce n'est exceptionnelle, c'est la magistrate elle-même qui, à l'issue de cette audition procède au prélèvement de l'ADN du militaire en face d'elle. Elle en fera de même avec une bonne dizaine d'autres pandores, avec l'aide des policiers de la brigade criminelle, même si ces derniers ne goûtent guère les « initiatives » de Mme la juge. Difficile, semble-t-il, de les faire évoluer dans leur schéma de pensée. « Qu'elle nous laisse travailler », auraient-ils plutôt tendance à répondre.

Mais ces premières auditions ne sont guère concluantes : peu de gendarmes connaissent cette ferme de Villeras, sur le plateau de Saclay, et aucun d'eux n'y a jamais effectué de ronde.

Après avoir remis à plat tous les éléments qui l'ont amenée à envisager que le Grêlé était un militaire et qu'il officiait à Paris, la magistrate à poigne en arrive à la conclusion que la gendarmerie dans la capitale est aussi et surtout « incarnée » par la prestigieuse Garde républicaine et son régiment de cavalerie, caserne des Célestins, boulevard Henri-IV dans le IV^{e} arrondissement. Une situation « idéale » qui a pu permettre au Grêlé d'agir aisément aux quatre coins de Paris. Il y a bien aussi les gendarmes de la section de recherches (SR), logés dans la caserne des Minimes dans le

III^e^ arrondissement, chargés des affaires de police judiciaire, mais ils sont beaucoup moins nombreux que leurs camarades de la Garde républicaine.

Le 15 novembre 2019, le lieutenant-colonel David F., en poste à la direction des personnels militaires de la DGGN, reçoit la réquisition suivante :

> […] *bien vouloir transmettre la liste des militaires de la gendarmerie nationale nés entre le 1^er^ janvier 1950 et le 31 décembre 1966, affectés au moins pendant une journée à la Garde républicaine en 1987, en indiquant au surplus s'ils ont un lien avec : le cercle Kellermann en 1986 ou 1987 ; le département de la Seine-et-Marne ; les colonies de vacances de la gendarmerie nationale ; une affectation hors de la région parisienne entre 1988 et 1994. En indiquant au surplus la taille, la date et le lieu de naissance, le groupe sanguin, la situation militaire actuelle et l'adresse actuelle. La caserne Kellermann, située dans le XIII^e^ arrondissement, où les premiers faits imputables au Grêlé ont été recensés en 1986.*

Il faudra plus de six mois à la DGGN pour répondre à cette nouvelle demande, par la voix du major, Stéphane R., qui transmet à son cabinet une liste de deux mille cinquante-cinq profils, accompagnés de « seulement » mille quatre cent quarante-six photos. Dans sa réponse, en date du 27 mai 2020, le gendarme tient à préciser qu'il n'a pas pu satisfaire à l'ensemble des demandes de la juge. « Pour les autres critères (liens avec le 77, colonies de gendarmerie…), j'avais commencé à filtrer mais il s'agit d'une opération extrêmement chronophage et je préfère vous adresser l'intégralité de ces données non filtrées afin de vous laisser le soin de les analyser. »

On l'a vu : il en faut plus pour décourager la tenace Nathalie Turquey. Après avoir passé au crible cette liste de plus de deux mille noms, elle en retient finalement sept cent cinquante. Elle va ensuite demander aux enquêteurs de la brigade criminelle de vérifier les adresses des gendarmes ainsi ciblés.

Le 24 février 2021, la vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal judiciaire de Paris pénètre dans le palais de justice d'Orléans où elle a prévu de rester trois jours. À son programme, la remise d'un questionnaire à une trentaine de profils sur les sept cent cinquante finalement retenus. Un

questionnaire détaillé dans lequel le militaire qui y est soumis se voit notamment interroger sur ses « états de service », ses « lieux d'affectation entre 1988 et 1994 », ses « logements », sa « participation à des colonies de vacances de la gendarmerie », sa connaissance du nom d'« Élie Lauringe », avant de se voir présenter six portraits-robots dont plusieurs concernent le Grêlé. Au terme de ce questionnaire, Nathalie Turquey prélève elle-même, avec l'assentiment des intéressés, leur ADN.

La pandémie de Covid-19 vient, là aussi, freiner le rythme des prélèvements sur les potentiels suspects, avant que la même opération ne se répète des dizaines de fois, avec l'appui de la brigade criminelle mais aussi des services de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), situés en grande banlieue parisienne et en province. Et même jusqu'en Nouvelle-Calédonie !

Avant le fameux appel d'une commandante du SRPJ de Montpellier, le 24 septembre 2021, à un certain François Vérove, policier à la retraite, passé au début des années 1980 par les rangs de la gendarmerie, au sein du régiment de cavalerie de la Garde républicaine…

---

1. Cette technique dermatologique, qui consiste à poncer l'épiderme, est souvent indiquée pour faire disparaître les cicatrices d'acné.

13

Matricule 120900 U

Comme les pièces d’un puzzle qui s’imbriquent les unes dans les autres. Depuis le 29 septembre 2021, depuis que les enquêteurs et la juge d’instruction ont mis un nom sur l’auteur de cette série criminelle si longtemps mystérieuse, la vie de François Vérove se dévoile petit à petit. Au fil des auditions et des commissions rogatoires, Nathalie Turquey découvre le CV du Grêlé, de l’enfance jusqu’à sa mort. Et tout s’imbrique.

François Vérove voit le jour le 22 janvier 1962 à Gravelines, dans le Nord. Entre Dunkerque et Calais, dans la cité fortifiée par Vauban, avec ses fossés en eau profonde et son polder. Il est le fils de Roger, ancien de la marine, devenu chef d’équipe aux PTT puis à France Télécom, et de Michèle, une Flamande. Les Vérove, une grande famille bien connue à Gravelines. Une tante y tient un tabac. Gamins, pendant les vacances, François et ses cousins tapent dans le ballon sur le sable fin de la plage du Petit-Fort-Philippe, le long de l’Aa, le fleuve côtier canalisé. Puis les parents de François déménagent à Marcq-en-Barœul, en banlieue de Lille. Un lotissement tout neuf, allée des Platanes. Bientôt pourtant, c’est le drame. Sa mère meurt quand François a dix ans. Une phlébite, ou une grippe, cela dépend des versions dans la famille. Elle était enceinte. Les vacances suivantes, fini le foot, les baignades et le karting avec les cousins. Son père oblige le garçon à partir dans des colonies des PTT. Au retour, François est élevé par une de ses grands-mères.

Roger se remarie avec Chantal[1], une collègue. À la maison de Marcq-en-Barœul, il accueille les deux filles de sa nouvelle épouse, qui sont encore très jeunes. Plus tard ils auront une fille avec Chantal. François a quatorze ans et s’entend bien avec ces nouvelles venues mais remâche une histoire de chambre qu’il a dû leur céder. Il raconte aussi que son père l’a obligé à appeler sa belle-mère « maman ». Roger ne voulait pas faire de différence entre les enfants qui vivaient sous son toit. Les relations entre le

beau-fils et la marâtre n’en demeurent pas moins difficiles. Un jour, François s’invente un diabète, tandis qu’une de ses demi-sœurs en souffre pour de vrai.

Nathalie Turquey découvre que le jeune Vérove aime le sport. Surtout la natation et le water-polo qu’il pratique en club avec des copains, comme elle l’avait pressenti dans l’affaire Politi-Müller. Le futur tueur en série fait partie d’une petite bande de jeunes du lotissement. Au fil des ans, il a plusieurs copines. C’est un garçon taquin, têtu mais absolument pas colérique ni violent. À table cependant, il a comme des absences, décollant des étiquettes sur des bouteilles de vin sans pouvoir s’arrêter, même quand son père le reprend. Adolescent, il met le feu « quelque part » et se voit « ramené par les gendarmes ». Roger lui avait « mis une volée ». Un garçon « pas facile », *dixit* une tante. Le paternel, lui, apparaît strict, « très autoritaire ». Il fallait que ça file doux à la maison. Quand les enfants mangent les coudes sur la table, Roger les leur pique avec sa fourchette. Des petits coups. Il avait « des valeurs », Roger, c’était un homme droit. Un peu trop ? Un copain d’enfance de François décrit le père Vérove comme « extrêmement sévère ». Du coup, le fils a tendance à se « lâcher », lors de sorties. Il boit plus que les autres. Même si adulte, il ne semble pas avoir aimé la boisson, juste un petit apéritif de temps en temps.

Le jeune François ne brille pas à l’école. « Ça ne l’intéressait pas vraiment », croit savoir une de ses demi-sœurs. « Il ne foutait rien », balance même un cousin. Alors Roger le privait de sorties ou de télé. Très tôt, l’ado souhaite se lancer dans la mécanique et veut passer un brevet. Il travaille un peu en usine, à partir de seize ans, comme tourneur-fraiseur. Puis c’est le service militaire, qu’il passe dans la gendarmerie, loin de ses bases, plus au sud, à Orange dans le Vaucluse. Lui veut gagner sa vie et quitter la maison familiale de Marcq-en-Barœul au plus vite. Quand il apprend qu’un des corps de la gendarmerie, la Garde républicaine, recherche des cavaliers pour ses missions de représentation, il n’hésite pas. Le Nordiste ne sait pas monter à cheval, mais ça lui plaît. Il s’engage. Matricule numéro 120900 U. Il ne verra pas du pays mais découvre les parades à l’Élysée, les défilés du 14 Juillet sur les Champs. « Il était heureux », disent ses proches.

Garde républicain

Juste avant de rejoindre la Garde, une nuit de février 1984, au Cheval-Blanc, une boîte de nuit du Nord, c'est la rencontre avec Sylvie[2]. Elle a dix-neuf ans, elle est étudiante en psychologie à la fac de Lille. François plaît. C'est un grand jeune homme, mince et élancé, les yeux noisette. Avec Sylvie, il abandonne les tenues amples et un peu baba cool qu'il affectionnait plus jeune, quand il écoutait la chanteuse punk allemande, Nina Hagen. Il ne gardera qu'un chèche, pour la moto. Son style devient plus classique, chemise et pantalon, toujours en chaussures de ville, type Palladium. Ses victimes ont pourtant signalé qu'il portait des baskets… Quand il se transformait en tueur implacable, le Grêlé affectionnait les blousons et les tenues décontractées.

Sylvie, c'est la femme de sa vie, il en est certain. Un an plus tard, ils se marient à la mairie de Bousbecque, une petite ville qui longe la frontière belge. Son témoin est un copain de la Garde républicaine. L'été suivant, ils se disent encore oui, cette fois devant Dieu. Lui, en grande tenue de garde républicain. Puis Sylvie rejoint François à Paris et s'installe avec son fringant militaire au quartier des Célestins, boulevard Henri-IV, près de la Bastille, le QG de la Garde républicaine.

Les jeunes mariés se plaisent à Paris. Ils font les musées, vont au théâtre les week-ends. Un « couple modèle », observent leurs proches. Des gens industrieux qui économisent. Sylvie ne tarde pas à abandonner ses études. Elle sera secrétaire, changeant régulièrement d'employeur.

Au final, François Vérove restera peu de temps cavalier, la faute à une hernie discale. Il est alité puis hospitalisé à l'hôpital militaire Bégin, du côté de Saint-Mandé, pendant plusieurs mois. Terminé pour lui, le cheval. En 1985-1986, à vingt-trois ans, Vérove passe au mess de la caserne Kellermann dans le XIII^{e}, une adresse ciblée à juste titre par la juge Turquey. A deux pas des premières agressions de l'année 1986. Il sert les officiers au bar. Il semble avoir eu plus de temps pour lui. C'est l'époque où il viole puis tue la jeune Cécile Bloch.

Fin 1987, le couple rejoint la caserne Babylone, à un pâté de maisons de l'hôtel Matignon dont l'occupant se nomme alors Jacques Chirac. Sylvie est enceinte. La période correspond à une série frénétique d'agressions et de tentatives commises dans Paris par le Grêlé, dont une partie dans une zone

située à un quart d'heure à pied de sa nouvelle caserne. Un premier enfant, une fille, vient agrandir la famille Vérove.

Les conditions de son départ de la gendarmerie en 1988 demeurent obscures. A-t-il été licencié ? Est-il parti de lui-même ? L'a-t-on poussé à la démission ? Son entourage affirme qu'il était bien noté. D'autres sources évoquent un « tire-au-flanc ». Il y aurait eu un incident. Un problème au bois de Boulogne. En fait, le jeune garde républicain y avait été contrôlé en tenue et avec son arme alors qu'il n'avait rien à faire là. Ses futurs collègues policiers dans les Hauts-de-Seine diront plus tard qu'il aurait été impliqué dans un vol alors qu'il était militaire. En réalité, il aurait été contraint de quitter la Garde pour une fausse alerte à la bombe qu'il aurait lancée, devant sa caserne. François Vérove l'a-t-il seulement dit à sa femme ?

Officiellement, sa famille a retenu que ça lui « pesait » d'être dans la Garde, de devoir répondre présent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, de vivre en caserne. « Il ne supportait plus de montrer patte blanche tout le temps pour entrer et sortir et de se voir refuser certaines sorties alors qu'il était en repos », dira sa femme. À la rentrée scolaire 1988, Vérove change en tout cas d'uniforme. Il entre à l'école de police. Son épouse et leur fille retournent vivre un temps dans le Nord, à Marcq-en-Barœul. Les grands-parents, Roger et Chantal, gardent la petite dans la journée, pour que Sylvie puisse travailler. Vérove décroche le concours de policier.

Retour en région parisienne. Les Vérove s'installent dans une résidence de Châtenay-Malabry dans les Hauts-de-Seine, un HLM qui jouxte la forêt de Verrières, où ils aiment se promener. Ils disposent de trois chambres, ce qui leur permet d'accueillir une jeune fille au pair allemande, Zilke, pendant une année. Deux ans seulement après la relation de monsieur avec Irmgard Müller, une autre jeune fille au pair allemande, qu'il a fini par torturer et tuer, au printemps 1987.

Un soir, une demi-sœur de François passe à Châtenay-Malabry pour garder la fille du couple, sorti au cinéma. Elle allume la télé et lance une cassette vidéo restée dans le magnétoscope. Sur l'écran, elle découvre gênée une femme nue sur une table, les poignets et chevilles entravées, les bras et jambes écartés. Des hommes habillés et masqués l'entourent. La demi-sœur ne va pas plus loin dans le visionnage de ce qui ressemble fort à un film porno, tendance sadomaso, et fera comme si de rien n'était. Ce n'est pas le seul épisode qui l'ait marquée. Plus tard, pour les quinze ans de sa

plus jeune sœur, François propose de fêter ça au Macumba, une discothèque de Lomme, toute proche de Lille. Mais ils sont refoulés car la sœur est trop jeune. François emmène alors tout son petit monde dans une boîte à la façade « discrète » de Roubaix où il donne l'impression d'être un habitué. Puis il disparaît pendant une heure, laissant ses deux demi-sœurs seules, sur une banquette, mal à l'aise face à des couples qui s'embrassent goulûment. Un club échangiste ? Quand François revient, sa sœur la plus âgée le lui reproche. « Tu es trop coincée », réplique-t-il.

Un deuxième enfant, un fils, naît durant l'été 1991. C'est à cette époque que les Vérove achètent une Volvo 740 blanche, d'occasion. La même qui a servi très probablement au rapt de la jeune Ingrid en 1994, à Mitry-Mory. Le Grêlé connaissait bien cette ville de Seine-et-Marne. À une époque, il s'y rendait quotidiennement pour consulter dans un centre médico-psychologique. Sa femme l'accompagnait, puis, quand il est « allé mieux », il a fait le chemin seul. Le policier a fait un *burn-out* selon ses proches. Un surmenage dont on ne connaît pas les causes. Mais il semble sévère. François Vérove est arrêté pendant des mois. « Saoulé » de médicaments, apathique, il sort à peine et confie à sa femme que c'est « à cause de son enfance ». La mort précoce de sa mère, les mauvaises relations avec son père, la brouille avec ce dernier pour une histoire de vente de maison et d'héritage. Un « gros coup de Calgon », imagera sa femme.

Pourtant, au travail, tout semble aller bien. Le voilà d'abord affecté au commissariat de Nanterre dans les Hauts-de-Seine. François Vérove travaille en horaires décalés, soit le matin, soit l'après-midi, ce qui lui laisse du temps libre en journée pour bricoler des motos, son dada, avec des lots trouvés aux enchères. Le père de famille les démonte et les remonte. Il a eu une Yamaha, puis un side-car. Le couple rêvait aussi d'une maison. Le rêve est devenu réalité. Pas à Paris, déjà beaucoup trop cher. Mais en Seine-et-Marne, à Longperrier. Une grande maison de plus de cent mètres carrés, avec jardin et garage, dans une zone pavillonnaire plutôt banale. Une « belle maison », dit un cousin. La petite famille y déménage au printemps 1993.

L'ex-gendarme est devenu motard dans la police, après avoir suivi un stage. Un collègue de promotion a décrit à *Paris Match* comment Vérove « était dans le contrôle vingt-quatre heures sur vingt-quatre ». Durant ses

semaines de formation, il n’est jamais tombé de moto. Tous les autres, si. « Dans ses attitudes, il était discret, réservé, parfois ailleurs, se rappelle Franck. Il avait des moments d’absence, mais il affichait en même temps une grande confiance. Et savait, dans certaines situations, se montrer rassurant ou sympathique. » Franck n’a pas gardé un très bon souvenir du grand Nordiste. « C’était un type un peu hautain, paternaliste et moralisateur avec moi. Il m’énervait. Il était plein de culot, avait de la peine à admettre l’échec, cachait ses faiblesses. Il était très exigeant avec lui-même. »

Dans la sphère familiale, François était toujours prêt à rendre service, protecteur avec sa famille, au sens large. Il aidait à déménager, accueillait ses cousins venus s’installer en région parisienne pour travailler comme lui dans la police.

François Vérove est désormais affecté à la CMUD, la compagnie cycliste urbaine départementale, à Nanterre. Il « fait le job », sans éclat, selon ses collègues. Ceux qui l’ont côtoyé à cette période parlent d’un homme calme, discret, introverti même, mais en même temps agréable, et « plaisant », pour certains. Plutôt solitaire. Cela étant, il n’a pas d’équipier régulier lors de ses missions en binôme à moto. C’était « quelqu’un de très renfermé », abonde sa famille. Vérove s’entend bien avec tout le monde, mais n’a pas d’amis en particulier parmi les policiers de Nanterre. Cela ne l’empêche pas d’être nommé délégué syndical pour les motards des Hauts-de-Seine au sein du puissant syndicat de gardiens de la paix, Alliance, classé à droite. À la maison aussi, c’est un taiseux. Il ne s’extériorise pas. Il ne parle jamais du travail. Pourtant, il en aurait sûrement à raconter. Comme ce jour où il a frappé un de ses collègues motards, un supérieur hiérarchique, pour une histoire de planning, un week-end refusé. Des mots sont échangés, mais Vérove n’en reste pas là. Après le service, il rejoint son brigadier qui rentre chez lui à moto. Remonté, il place son propre engin en travers de la route pour le bloquer et l’apostrophe : « Et toi, tu te crois exemplaire ? Regarde, ton feu arrière ne marche pas ! » Puis lui décoche un coup de poing, à hauteur d’une arcade sourcilière, avant de repartir pleins gaz. Surpris, le brigadier fait demi-tour pour regagner son service et porte plainte aussitôt contre l’irascible. Une procédure disciplinaire est déclenchée mais elle semble n’avoir jamais abouti. Ce n’était pas la seule « réaction impulsive » de l’ex-pandore. Ce même collègue décrit une autre

attitude surprenante de Vérove en patrouille, quand il mettait des coups de pression aux automobilistes qui ne démarraient pas assez vite au feu vert à son goût. Alors, cet homme « calme » posait sa roue contre le pare-chocs arrière de la voiture de l'automobiliste « trop lent » et mettait les gaz, ce qui faisait cabrer sa moto. Vérove avait coutume de donner plusieurs à-coups, pour intimider.

Finalement, son brigadier retire sa plainte après l'intervention du syndicat Alliance et une réunion durant laquelle Vérove, accompagné de son épouse, lui présente ses excuses. Le Nordiste paraissait alors « amorphe », comme shooté aux médicaments. Il est sous antidépresseurs. Fini la moto. Il travaille en civil, en « aménagé », au commissariat d'Asnières, ce qui a tout l'air d'une sanction. Son responsable chez Alliance, Denis Jacob, a réagi sur plusieurs chaînes de télévision après la révélation de l'identité du Grêlé. « C'était quelqu'un qui était d'une gentillesse absolue, qui était toujours prêt à servir, à se rendre disponible pour notre activité syndicale, a-t-il insisté. C'était quelqu'un qui savait aussi s'énerver facilement, il faut le dire, mais qui n'a jamais été agressif ou violent en notre présence. » Il n'a peut-être pas eu vent de l'affaire du coup de poing ? Denis Jacob parle aussi de dépression et de traitement médicamenteux : « Il a eu un moment de souffrance psychologique importante […] il s'est arrêté de nombreux mois en maladie. » Dans une interview au journal *Le Point*, le même syndicaliste témoigne : « Je l'ai vu passer par tous les stades psychiques. […] La première fois que je l'ai reçu, il avait la bave aux lèvres. Quand il a quitté la région parisienne, il allait mieux. » Bien sûr, il n'a jamais décelé en lui un tueur en série. Qui aurait pu, d'ailleurs ?

En 2000, François Vérove obtient sa mutation dans le Sud. La famille quitte Longperrier pour Port-Saint-Louis-du-Rhône, petite commune à l'embouchure du fleuve, au bout de la Camargue. Avec Sylvie, ils ont des envies de soleil. La nouvelle affectation lui permet aussi de « prendre » son galon de brigadier. Ils habitent près du commissariat, puis dans un mas, gracieusement, sur proposition du commissaire, « pour dissuader les braconniers ». Drôle de combine ! Ensuite, ils achètent une maison un peu plus loin, à Fos-sur-Mer. Vérove se déplace pas mal, à Martigues notamment, pour du « judiciaire ». Certaines affaires concernent des mineurs.

Alors que son épouse travaille désormais comme animatrice périscolaire, il poursuit ses activités syndicales chez Alliance, obtenant même une décharge à temps complet qui lui permet de rayonner dans toute la région. « François aimait aider », prétendent encore ses proches. Mais il trouve le job ingrat. Dès qu'il peut, il part à Montpellier pour refaire de la moto sous les couleurs bleu, blanc, rouge. Nous sommes en 2010. Dans l'Hérault, les Vérove s'installent à Prades-le-Lez, à une quinzaine de kilomètres de la ville préfecture. Ils achètent aussi un camping-car, pour partir en week-end. François change. Il s'éloigne de ses meilleurs amis. Depuis quelques années, il se laisse pousser la barbe. Fine, de deux jours.

En juin 2011, il a un accident de moto en service. Il glisse en tentant d'éviter une voiture qui brûlait un stop. Après, les complications médicales s'enchaînent, pendant huit ans. Rééducation, infection du genou, fauteuil roulant, béquilles, canne… Il est contraint de prendre sa retraite courant 2019, sans jamais avoir pu remettre l'uniforme, lui qui aimait tant ça. Hormis la moto, on ne lui connaît pas de hobby.

Il ne lisait jamais de livres. En revanche, il passait pas mal de temps derrière son PC. Une fois à la retraite, il crée un forum sur Internet : « Les athées de France ». Il y discute guerres de religion notamment, lui qui a été baptisé catholique, s'est marié à l'église, mais n'a jamais pratiqué.

En mars 2014, on retrouve Vérove candidat sur une liste municipale dans son village de Prades-le-Lez. Un engagement qui lui « fait du bien » et lui permet de retrouver une vie sociale après son interminable arrêt maladie. Il devient conseiller municipal en 2015 à la faveur de plusieurs démissions d'élus. Il s'occupe des questions de sécurité, bien sûr. « Il était un peu tatillon, il insistait sur le respect des règles, de stationnement par exemple », se souvient le maire quand il sera interrogé par l'AFP bien plus tard. Pas commode le François, passé maître dans l'art de la dissimulation. Politiquement, l'élu le situe côté « droite républicaine ».

Vérove ne se mêlait pas trop aux autres. Sur une vidéo de conseil municipal, il apparaît le visage sévère, prenant des notes. En revanche, il passait pour un véritable « papy gâteau » avec ses petits-enfants. Lui, le tueur pédophile.

Après l'accident de François, le couple Vérove revend la maison de Prades, pour en acheter une nouvelle, de plain-pied, à La Grande-Motte. Prévoyants, ils ont aussi acquis deux studios, pour les louer sur Airbnb, et

trois places de parking à Montpellier. Pour laisser quelque chose aux enfants. C’est François qui s’occupe des locations. Et son truc, c’est la cuisine. Il a toujours aimé faire à manger. Chez les Vérove, ce sont les hommes qui tiennent les fourneaux. Grand bricoleur, aussi, sa femme le dépeint en as de la plomberie et de l’électricité, capable de transformer une cuisine en salle de bains. Papa diplomate, également, avec ses enfants. Il ne se mettait jamais en colère. Toujours calme, « il savait se maîtriser », rapportent ses proches. Et mari attentionné. Son épouse affirme ne s’être jamais aperçue de rien. Ce qui ne cadre pas tout à fait avec la lettre d’adieu qu’il a laissée. « Tu avais pu déjà déceler quelques difficultés que je cachais, en fait, je traînais une rage folle qui a fait de moi un animal », lui a pourtant écrit l’ex-gendarme, dans sa dernière missive.

Une sorte de docteur Jekyll and Mr. Hyde.

---

1. Le prénom a été changé.
2. Le prénom a été modifié.

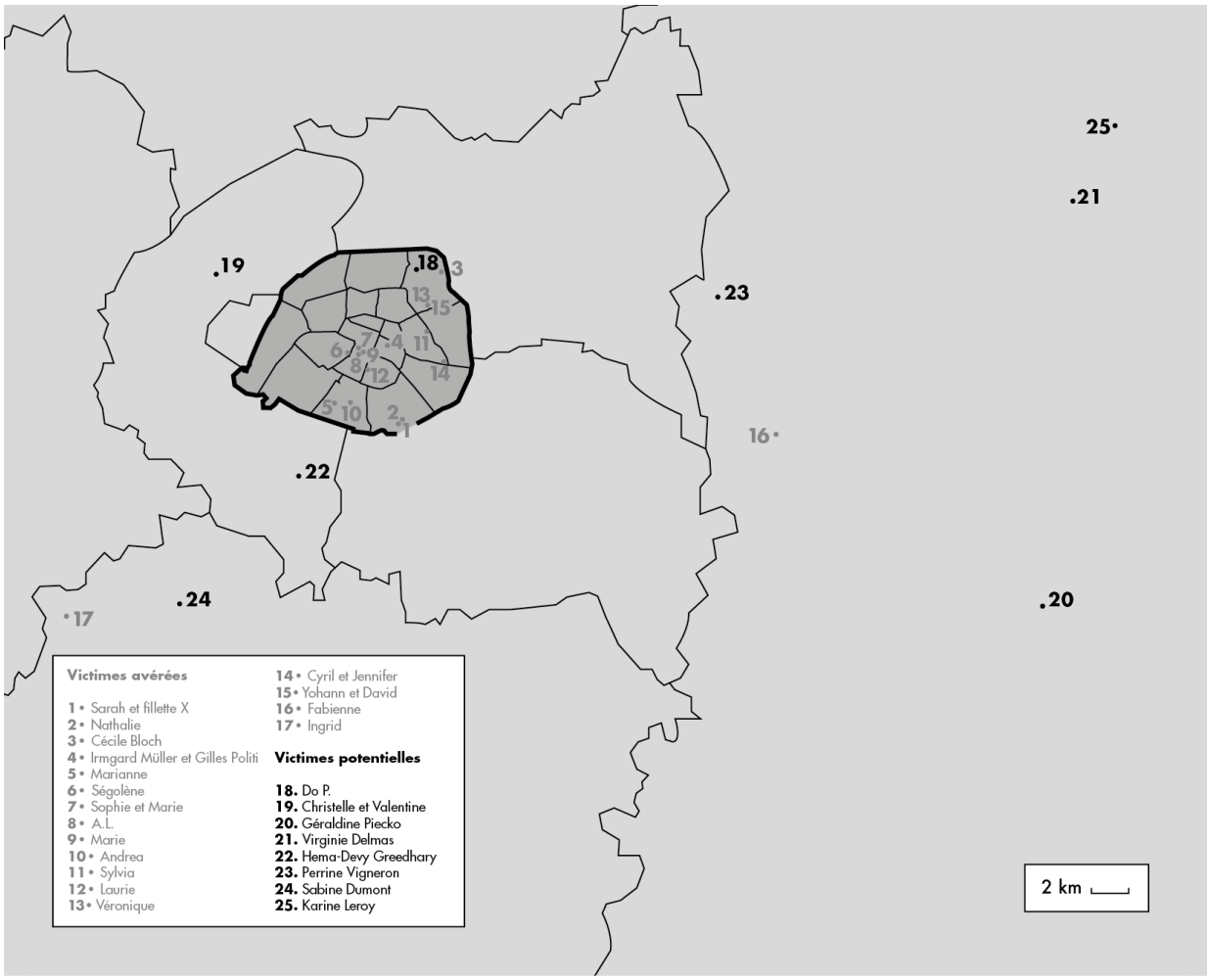

Victimes avérées

1 • Sarah et fillette X
2 • Nathalie
3 • Cécile Bloch
4 • Irmgard Müller et Gilles Politi
5 • Marianne
6 • Ségolène
7 • Sophie et Marie
8 • A.L.
9 • Marie
10 • Andrea
11 • Sylvia
12 • Laurie
13 • Véronique
14 • Cyril et Jennifer
15 • Yohann et David
16 • Fabienne
17 • Ingrid

Victimes potentielles

18. Do P.
19. Christelle et Valentine
20. Géraldine Piecko
21. Virginie Delmas
22. Hema-Devy Greedhary
23. Perrine Vigneron
24. Sabine Dumont
25. Karine Leroy

14

Cold cases

Elle s’est posé la question encore et encore. Le Grêlé a-t-il tué, enlevé et violé d’autres femmes, d’autres enfants ? Cette question, lancinante, de celles qui font se réveiller la nuit en sursaut, tourmente Nathalie Turquey. La liste des crimes officiellement attribués au tueur est-elle complète, définitive ? La magistrate en doute. Elle a en tête cet automne 1987, et les neuf « faits » comme disent les policiers, qui portent la signature de l’insaisissable tueur en série. Ou encore les trois autres du printemps 1986 qui ont abouti à la mort de Cécile Bloch. Le psychopathe a des crises, des pulsions. Il peut enchaîner les agressions, ou les tentatives, parfois dans la même journée.

Nathalie Turquey a délibérément fait démarrer ses investigations en 1985, une année où l’on ne connaît pas (pour l’heure ?) d’affaires qui ont été imputées au Grêlé. Dans la liste des questions aux sept cent cinquante gendarmes qu’elle a ciblés, la juge d’instruction demande systématiquement : « Où étiez-vous entre 1985 et 1994 ? »

La jeune Ingrid a été enlevée et violée en juin 1994. Pourtant dans la lettre qu’il a laissée à sa femme, l’ex-gendarme explique qu’il n’a été « libéré [de ses] profondes obsessions […] qu’en 1997 ». La confession signifie-t-elle qu’il a commis d’autres crimes dans l’intervalle ?

Cette question, deux générations de policiers de la Crim’ se la sont posée, bien avant la juge Turquey. Ainsi, le 20 juillet 2002, le capitaine Le Jallé adresse un rapport à son chef de section à la brigade criminelle de Paris, le commissaire Jean-Louis Martineau. Il y rappelle la somme des investigations menées depuis seize ans autour des affaires Bloch, puis Sarah (place de la Vénétie) et Ingrid (Saclay). Dans ce même rapport, l’obstiné enquêteur précise que son service s’est intéressé naturellement à des affaires d’enlèvement d’enfants non résolues : en banlieue parisienne proche, c’est-à-dire en petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-

Marne), mais aussi en grande couronne (Essonne, Seine-et-Marne, Yvelines, Val-d'Oise). Le Grêlé étant motorisé, comme l'a démontré l'enlèvement d'Ingrid à Mitry-Mory, il n'a que faire des limites administratives, des départements et des zones de compétence de telle ou telle brigade. Dans les archives, plusieurs affaires retiennent l'attention des policiers. Le capitaine Le Jallé les récapitule.

La plus ancienne remonte au 13 juillet de l'année 1983. Un mercredi, vers midi, la petite Géraldine Piecko, six ans, est enlevée près de son domicile de Bobigny, la préfecture de la Seine-Saint-Denis, au nord de Paris. Son corps martyrisé est retrouvé trois jours plus tard dans un fossé à l'orée d'un bois sur la commune de Tournan-en-Brie, en Seine-et-Marne. À l'intersection de la Nationale 4 et de la Départementale 96. Elle a été violée et étranglée. Presque deux décennies plus tard, la justice a examiné les scellés pour tenter d'en extraire de l'ADN. En vain.

En 1983, François Vérove se trouvait déjà en région parisienne. Il entrait au centre d'instruction de la gendarmerie, à Saint-Germain-en-Laye.

Puis les policiers sont tombés sur une série macabre très rapprochée dans le temps. La première de cette liste glaçante date du 9 mai 1987. Virginie Delmas, dix ans, disparaît près de son domicile à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis) à l'est de Paris. Son cadavre n'est découvert que cinq mois plus tard, le 5 octobre 1987, à une trentaine de kilomètres de là, dans un sous-bois à Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne). Là encore, aucun ADN n'est exploitable.

Ce crime intervient six jours seulement après le double meurtre d'Irmgard Müller et de Gilles Politi, dans le quartier du Marais à Paris, et six jours avant le viol d'Andrea S. dans le XIV^{e} arrondissement. Tout cela s'inscrit-il dans une même série ?

Trois semaines après le rapt de Virginie Delmas, Hema-Devy Greedhary, une jeune Mauricienne de onze ans, est enlevée à son tour près de chez elle, boulevard de Stalingrad à Malakoff (Hauts-de-Seine), au sud de Paris. C'était le 30 mai 1987. Son corps est retrouvé une heure plus tard, nu et brûlé, non loin de là, sur un parking de Châtillon, en limite de Bagneux. La fillette a été étranglée mais ne semble pas avoir subi de violences sexuelles. La lecture du nom du juge d'instruction qui a mené les premières investigations fait réagir Nathalie Turquey. Elle le connaît bien. Il s'agit de

Jean-Michel Hayat, actuel premier président de la cour d'appel de Paris, celui-là même qui l'avait saluée avec insistance lors de son retour à Paris. La « Ferrari de l'instruction ». À laquelle, le 1er octobre 2021, dans un rare communiqué qui suivait l'identification du Grêlé, il a rendu hommage et dont il a salué « l'engagement professionnel hors du commun », la « rare perspicacité » et le « travail acharné » ; celle qui « honore l'institution judiciaire tout entière ».

Le lecteur se souvient que le vol et le viol de Marianne en octobre 1987 par le Grêlé[1] ont eu pour cadre la rue Boulitte, dans le XIVe arrondissement. La ruelle est dans le voisinage immédiat de la porte Didot, dont l'ancienne dénomination était « porte de Malakoff », puisqu'elle dessert cette ville de la première couronne. Il faut très exactement sept minutes en voiture pour rallier le lieu de l'enlèvement de Hema-Devy Greedhary depuis la porte Didot. Autre coïncidence, ou pas, le boulevard de Stalingrad à Malakoff, où a été enlevée la fillette, c'est aussi l'adresse du fort de Vanves, un bastion de la gendarmerie. Il abrite notamment la direction centrale des essences et la pharmacie centrale de l'armée. Hypothèse : François Vérove a pu fréquenter ce lieu.

Malgré tout, cette affaire ne sortira jamais, même *via* un ADN providentiel. Les scellés ont été détruits. Irrémédiablement.

Puis le 3 juin 1987, Perrine Vigneron, sept ans, disparaît à Bouleurs, commune agricole de Seine-et-Marne, à l'est de l'emplacement du futur parc Disney. Le cadavre de Perrine est découvert plus de trois semaines après, le 27 juin 1987, dans un champ, près de Chelles, à une vingtaine de kilomètres plus à l'ouest. Si l'enfant a été étranglée avec une cordelette, il n'est pas possible pour le médecin légiste de mettre en évidence des traces de violences sexuelles à cause de l'état de décomposition du corps.

Enfin, la quatrième et dernière affaire de cette horrible série démarre le même jour que l'identification du corps de Perrine Vigneron. La petite Sabine Dumont, neuf ans, est vue pour la dernière fois vivante à Bièvres (Essonne), dans le secteur de l'avenue de la Gare, au bord de la Nationale 118. Son cadavre, nu et brûlé, est découvert le lendemain, encore dans un fossé, en bordure d'une route à Vauhallan, à moins de cinq kilomètres de là. Elle a été violée et étranglée avec sa propre ceinture. Au tournant des années 2000, un « ADN inconnu masculin » est extrait des scellés. Mais

il est « distinct de celui déjà identifié dans les précédentes affaires » attribuées au Grêlé, rapporte la Crim'. Cet élément ne permet pas d'écarter totalement Vérove, qui reste au centre d'un intense échange d'informations avec l'autre prestigieux service de la région parisienne, la brigade criminelle de la police judiciaire de Versailles, compétente pour la grande banlieue. Cet ADN appartient-il au tueur de Sabine, où est-ce un ADN de « pollution », laissé par quelqu'un qui n'a rien à voir avec le crime ? Une certitude, selon les analyses de 1987, « l'auteur est de groupe sanguin A », c'est-à-dire le même que François Vérove. Surtout, note le capitaine Le Jallé, le cadavre de Sabine a été « découvert non loin de la ferme de Villeras ». Deux kilomètres à peine. L'endroit même où la jeune Ingrid a été violée et abandonnée en 1994. Le fossé où le corps de Sabine a été découvert se trouve côté sud de la bretelle de sortie Vauhallan sur la Nationale 118. La même bretelle qui dessert la ferme de Villeras… Un secteur que François Vérove connaît bien, puisqu'il a habité non loin de là, à Châtenay-Malabry, dans le sud de Paris, pendant huit ans.

Les rapprochements géographiques valent ce qu'ils valent. Il est néanmoins troublant de relever que la porte Didot suit immédiatement la porte de Châtillon vers l'ouest, point d'entrée de l'ancienne Nationale 306. Une route qui longe Malakoff, traverse Châtillon donc, puis longe le bois de Verrières, dans sa partie située à Châtenay-Malabry, avant de devenir la Nationale 118, de traverser Bièvres et longer Saclay et Vauhallan. Un parcours en forme de point commun pour plusieurs affaires.

Ces enlèvements nécessitent pour la plupart une voiture. Nathalie Turquey s'attache à découvrir comment se déplaçait Vérove à cette époque. Il a semble-t-il acheté une petite Peugeot 104 blanche au cours de l'année 1987. La presse de l'époque relevait que le « sadique » auteur de la série de crimes non résolus en banlieue roulait dans une « voiture blanche ». La piste est désormais prise très au sérieux à la Crim'.

Ces cinq *cold cases* pourront-ils un jour être formellement attribués à François Vérove ?

« Il me fallait détruire, salir, tuer quelqu'un d'innocent », a écrit l'ex-gendarme dans son testament criminel.

Quid aussi de Karine Leroy, dix-neuf ans, tuée à Meaux en Seine-et-Marne, et étranglée à l'aide d'un garrot espagnol, le 9 juin 1994 ? Elle aussi a été retrouvée en bordure d'un bois.

Et de l'implication de Vérove pressentie par la Crim' dans le viol de deux fillettes de dix ans, le 28 octobre 1991, dans une des fameuses tours HLM Nuages de Nanterre ? Une ville où il semble avoir été affecté à son entrée dans la police. L'affaire est des plus sordides. Il est 15 heures, Christelle et Valentine croisent un inconnu dans l'ascenseur. À peine sont-elles arrivées à leur appartement, qu'on frappe à la porte. Un homme qui dit venir « pour le lave-vaisselle ». Il demande un crayon pour écrire et sort une arme d'un holster. « Je suis policier », dit-il. Comme un air de déjà-vu. Puis, il pousse les deux enfants dans la chambre des parents et les ligote aux poignets et aux chevilles avec de la ficelle qu'il sort de sa poche. Il leur met des chaussettes dans la bouche, et les bâillonne avec du linge trouvé dans une armoire. Il en détache une et l'oblige à lui faire une fellation. Puis il remarque un appareil photo et prend une série de clichés des deux fillettes attachées ensemble. Avant de partir, il prend soin de se laver le sexe, fait un dernier tour d'inspection de l'appartement et empoche la pellicule photo ainsi que les culottes de ses victimes. Les fillettes parviendront à se libérer et à donner l'alerte. L'enquête sera classée sans suite et les trois scellés collectés dans l'appartement détruits, une nouvelle fois… La Crim' a encore opéré un « rapprochement éventuel » avec une agression sexuelle commise en janvier 1984 sur la jeune Do P., 12 ans, rue de l'Ourcq dans le XIX^{e} arrondissement. Elle a repéré des « similitudes troublantes avec l'affaire Bloch ». L'enfant est entrée dans l'ascenseur de son immeuble dans lequel se trouvait déjà un « individu » qui l'a fait descendre au niveau −2. Là, il lui tape la tête contre un mur, l'allonge et la déshabille sur un matelas. Puis il se frotte à elle et s'enfuit. Un suspect, connu pour des actes similaires, a été arrêté, écroué mais remis en liberté après quelques mois de détention provisoire sans autres suites.

Si cette agression était attribuée à François Vérove qui se trouve déjà à Paris à l'époque, il s'agirait de son premier crime connu. A moins que ce ne soit le meurtre de Géraldine Piecko un an plus tôt.

Ce ne sont pas les seuls viols, agressions ou tentatives sur lesquels plane l'ombre du Grêlé. Il y en a toute une série, à Paris et en banlieue. Il faut vérifier, comparer, reconstituer. L'heure est, de nouveau, à la plongée dans les archives, quand elles existent encore. Une tâche immense.

« Ce n'est qu'en 1997 que j'ai pu être libéré de ces profondes obsessions. » Faut-il aussi chercher dans le sud de la France après ses

mutations, à Port-Saint-Louis puis Montpellier ? Autour de ses différents domiciles de Fos-sur-Mer, Prades-le-Lez et enfin La Grande-Motte ? Faut-il chercher dans sa jeunesse dans le Nord ? À Orange, dans le Vaucluse, pendant son service militaire ? Quel a été l'élément déclencheur de ces passages à l'acte ? Et quand est-il survenu ?

« Un tueur en série ne s'arrête jamais », insiste cet enquêteur passé par la direction centrale de la police judiciaire et qui a eu à travailler sur des affaires de « sériels » en France, comme celles de Michel Fourniret ou du tueur de la gare de Perpignan. « Il ne peut pas se mettre en sommeil : les pulsions sont plus fortes que lui, poursuit le policier. Si ces pulsions sont uniquement sexuelles, alors il peut y avoir des interruptions dans les crimes, parce qu'il a rencontré une femme par exemple. En revanche, s'il recherche aussi l'adrénaline de ces situations, ce qui semble être le cas du Grêlé, alors c'est une addiction et il ne peut pas se contrôler, jamais. » La piste d'une délocalisation de ses crimes à l'étranger peut être envisagée. En Espagne, par exemple. Les rapprochements policiers sont alors extrêmement compliqués avec la France, estime ce policier.

François Vérove a annoncé à sa famille que « la mort d'un criminel fait cesser toute poursuite ». En droit, cela s'appelle l'extinction de l'action publique. Mais son suicide n'a pas mis fin à l'énorme enquête autour du Grêlé. La justice veut aller jusqu'au bout de ces investigations. Pour les victimes, et pour leurs familles. Nathalie Turquey recherche de « nouvelles victimes sous le couvert de l'existence hypothétique d'un complice ». Car à ce stade de l'enquête, la présence d'un ou d'une acolyte du Grêlé ne peut pas être écartée.

Enfin, un autre mystère demeure, au sujet des nombreux objets volés par le Grêlé chez les Politi (appareils de photo), chez Marianne (disques, etc.) et lors de plusieurs autres agressions à domicile attribuables au Grêlé. Qu'en a-t-il fait ensuite ? Où les a-t-il revendus ? Une hypothèse désigne le marché aux puces de la porte de Vanves, dans le XIV^{e} arrondissement. Ce temple de la brocante où l'on trouve vieux papiers, appareils photo anciens et tirages vintage, entre autres, prend ses quartiers tous les samedis à côté de la porte Didot, et notamment avenue Marc-Sangnier. Précisément devant le lycée François-Villon que fréquentait la jeune Marianne, qui sera violée chez elle, rue Boulitte, après les cours. Le Grêlé a-t-il repéré les lieux en

vendant des objets dérobés une semaine avant chez Laurie, boulevard de Sébastopol ? Une caméra notamment. L'enquête démontre que Vérove et son épouse aimaient se balader dans Paris. Ils aimaient aussi les ventes aux enchères.

D'autres affaires pourraient refaire surface dans les mois et années à venir, au fil des découvertes sur la vie de l'ancien gendarme. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la juge Nathalie Turquey et la brigade criminelle se penchent sur trente et un « faits », dont neuf homicides, commis entre 1983 et 1994.

Cela ferait de François Vérove l'un des pires tueurs en série français.

---

1. Voir chapitre 5.

Épilogue

Le pont des Escargots

Un petit signe de la main, et puis s'en va. Pour toujours. C'est la dernière image que la femme de François Vérove a entraperçue de son époux. Nous sommes le lundi 27 septembre 2021. Il est à peine passé 18 heures.

Le Grêlé s'éloigne déjà d'une vie de meurtres, de viols et de mensonges à répétition. Mais aussi de sa vie de famille, de mari, de père et de grand-père. Vêtu d'un simple bermuda, d'une chemise, d'un petit gilet zippé et d'une veste, il a enfourché son vélo électrique pour, prétendument, accueillir de « nouveaux arrivants » dans une des deux locations que sa femme et lui possèdent.

« Bisous, au revoir chérie », sont ses derniers mots pour celle qui l'a accompagnée trente-six années durant et avec laquelle il a eu deux enfants, désormais grands.

Sur le pont des Escargots à La Grande-Motte, François Vérove « fait un petit signe de la main, de loin » à sa compagne et à une amie d'enfance, venue les rejoindre le jour même.

C'est la fin, rattrapé qu'il est « par le système judiciaire », plus de trente ans après ses premiers crimes en plein cœur de Paris. Mais ça, il l'a compris depuis trois jours, et l'appel de la police judiciaire de Montpellier qui souhaite « l'entendre dans le cadre d'une vieille affaire » sur commission rogatoire délivrée par la juge parisienne Nathalie Turquey. À l'issue, il fera aussi l'objet d'un prélèvement de son ADN. Là, il se sait coincé. Son empreinte génétique a été relevée sur plusieurs scènes de crime, au milieu des années 1980, alors qu'il n'était encore qu'un jeune gendarme, affecté au régiment de cavalerie de la Garde républicaine.

Sa femme se refait le film de leurs derniers instants de vie commune. Après ce fameux appel de la PJ, elle n'a perçu aucun changement dans l'attitude de « son » François. Pas le moindre tressaillement qui aurait pu

trahir le tueur en série dissimulé dans la peau de cet ancien militaire, passé ensuite dans les rangs de la police.

« C'est là que je me dis qu'il savait bien maîtriser, confesse-t-elle, quelques jours plus tard à la juge et aux enquêteurs de la brigade criminelle. Le samedi matin, on avait une sortie d'appartement, on a fait le ménage, pas de changement, rien du tout. Le dimanche, *idem*. » Une personnalité clivée, « particulièrement dangereuse », selon un expert.

Ce membre des forces de l'ordre à la retraite n'a « rien rangé ni jeté », toujours selon sa compagne, après l'appel qui est venu sceller son parcours criminel. Les policiers découvriront d'ailleurs ses deux anciennes cartes de gendarmerie, une de service, l'autre de réquisition, au cours de la perquisition de la maison du couple à La Grande-Motte. Ces cartes officielles qui lui auront servi à commettre ses crimes et dont il usait pour mettre en confiance ses futures victimes. Ils retrouveront aussi une arme de poing, un MAC 50, le pistolet semi-automatique en dotation dans l'armée et la gendarmerie à une certaine époque, aux numéros de série limés.

La veille de son suicide, le Grêlé reçoit un coup de téléphone d'un ami, avec lequel il a grandi dans le Nord, du côté de Marcq-en-Barœul. Il lui propose d'aller à la fête des Lumières à Lyon, au début du mois de décembre. « François lui a répondu : "OK, super, on vous suit, on vient avec vous. Fais la réservation" », livre encore sa femme. Dans la foulée, il bloque les locations de ses deux appartements pour ne pas avoir de clients au moment de son séjour dans la capitale des Gaules. Comme si de rien n'était.

L'insoupçonnable tueur en série s'est comporté de la même façon, le 27 septembre, au cours de sa dernière journée aux côtés de « la femme de sa vie ». « Ce matin-là, on n'avait qu'une sortie d'appartement, vers 11 heures. Ménage, activité classique, aucun changement, dévoile l'épouse du Grêlé. On y va à vélo. On rentre manger. François avait fait un petit saumon. Un comportement comme d'habitude. Il s'installe pour faire sa sieste sur le canapé. Moi, je me mets dans le jardin […]. C'est lui qui prépare le café. On se met dehors pour boire le café. »

Le soir, le couple avait prévu de prendre l'apéritif avec cette amie, originaire de Nice.

En prévision, pour le dîner, François Vérove avait déjà préparé l'un de ses plats favoris : des lasagnes.

Chronologie

22 janvier 1962
Naissance de François Vérove à Gravelines (Nord).

1972
Décès de la mère de François Vérove. Déménagement à Marcq-en-Barœul.

1983
Il entre au centre d'instruction de la gendarmerie à Saint-Germain-en-Laye dans les Yvelines.

1984
Il rejoint la Garde républicaine à Paris.

1985
Mariage de François Vérove à Bousbecque (Nord). Il loge à la caserne des Célestins, boulevard Henri-IV à Paris.

1986
Il travaille au mess des officiers de la caserne Kellermann (XIII^{e}) et habite avec sa femme à la caserne Babylone, Paris VII^{e}.

7 avril 1986
Tentative de meurtre sur Sarah, huit ans, place de Vénétie, Paris XIII^{e}**.**

10 avril 1986
Agression de Nathalie, sept ans, tour Abeille, villa d'Este, Paris XIII^{e}.

5 mai 1986

Meurtre de Cécile Bloch, onze ans, 116, rue Petit, Paris XIX^{e}.

1er avril 1987

Agression de Jennifer et Cyril, quatorze ans, lors d'une boum, impasse Morlet, Paris XI^{e}.

2 avril 1987

Enlèvement puis libération de Fabienne, dix-sept ans, Roissy-en-Brie (Seine-et-Marne).

29 avril 1987

Meurtres d'Irmgard Müller, vingt ans, et de Gilles Politi, trente-sept ans, 7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris IV^{e}.

11 mai 1987

Viol d'Andrea S., vingt-six ans, villa Cœur-de-Vey, Paris XIV^{e}.

2 septembre 1987

Agression de Sylvia P., trente-quatre ans, rue Plichon, Paris XI^{e}.

20 octobre 1987

Vol au domicile de Laurie C., trente-quatre ans, boulevard de Sébastopol, Paris IV^{e}.

27 octobre 1987

Viol de Marianne, quatorze ans, rue Boulitte, Paris XIV^{e}.

25 novembre 1987

« Contrôle » de Ségolène, quatorze ans, rue des Saints-Pères, Paris VII^{e}.

26 novembre 1987

Tentatives de « contrôle » de Sophie et Marie, quatorze ans, rue Jacob,

Paris VI^{e}, ainsi que de A. L., dix-huit ans, boulevard Saint-Germain, Paris VI^{e}.

30 novembre 1987

« Contrôle » de Véronique B., 25 ans, puis agression de Yohann et David, quatorze ans, villa du Parc, Paris XIX^{e}.

6 décembre 1987

« Contrôle » de Marie, huit ans, rue de Seine, Paris VI^{e}.

Début 1988

Naissance de la fille de François Vérove.

Août 1988

Il quitte la gendarmerie pour la police et s'installe à Châtenay-Malabry dans les Hauts-de-Seine.

Été 1991

Naissance du fils de François Vérove.

Mai 1993

Les Vérove s'installent à Longperrier (Seine-et-Marne).

29 juin 1994

Enlèvement et viol d'Ingrid, onze ans, Mitry-Mory (Seine-et-Marne) et Saclay (Essonne).

9 avril 1996

La commissaire Martine Monteil demande la réouverture de l'enquête Cécile Bloch.

2 décembre 1996

Affaire Ingrid : les gendarmes sont dessaisis au profit de la Crim'.

21 février 1997

Les docteurs Moisan et Pascal rendent compte de leur comparaison entre les dossiers Ingrid et Bloch : « Les deux ADN identifiés dans les deux dossiers proviennent d'un même individu. »

17 juin 1998

Loi sur la création du Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), deux mois après l'identification de Guy Georges, *via* l'ADN, comme le « Tueur de l'est parisien ».

Septembre 1999

Le docteur Pascal fait le lien entre l'ADN de l'affaire Marianne et celui du dossier Cécile Bloch.

Avril 2001

François Vérove est muté à Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône).

Début 2010

Il est affecté à la brigade motorisée du commissariat de Montpellier (Hérault).

Mars 2014

Candidat aux élections municipales à Prades-le-Lez (Hérault).

27 novembre 2014

Nathalie Turquey, nommée juge d'instruction à Paris, reprend le dossier Bloch Cécile.

Fin 2019

François Vérove prend sa retraite et déménage à La Grande-Motte (Hérault).

24 septembre 2021

Il apprend qu'il est convoqué à la PJ de Montpellier pour une « ancienne affaire ».

29 septembre 2021

Découverte du corps de François Vérove, après son suicide, au Grau-du-Roi (Gard).